



L'OPEP hausse de 14,5% le prix du pétrole

ABOU DHABI (d'après AFP, AP et Reuter) — L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) a décidé hier d'augmenter le prix du pétrole brut de 14,5% d'ici au 1er octobre 1979, une première majoration de 5% intervenant le 1er janvier.

Cette augmentation, sévèrement critiquée hier soir par les Etats-Unis, fera passer le prix du baril standard de référence de \$12,70 à \$14,54 d'ici au 1er octobre prochain.

La hausse se fera en quatre étapes, a précisé le secrétaire général de l'OPEP,

M. Ali Jaidah, qui a fait remarquer que sur l'année entière, la hausse moyenne des revenus des pays producteurs sera de 10%.

M. Jaidah a par ailleurs averti les pays occidentaux que les pays exportateurs de pétrole pourraient être amenés à revoir leurs prix si l'inflation et le désordre monétaire subsistaient l'année prochaine.

Les pays exportateurs de pétrole ont « suivi avec grande inquiétude » la poursuite de l'inflation et la dépréciation du dollar au cours des deux dernières années, mouvements qui ont entraîné une

baisse des revenus des pays pétroliers qui sont payés en dollars, a déclaré le secrétaire général de l'OPEP.

« Mais pour soutenir la croissance future de l'économie mondiale », a poursuivi M. Jaidah, l'OPEP a décidé de ne pas augmenter le prix du pétrole tant qu'il le faudrait pour compenser les pertes que leur causent l'inflation et la chute du dollar.

Cette hausse « ne compense qu'une petite partie des pertes que nous causent l'inflation et la baisse du dollar », a déclaré de son côté le ministre du Pétrole

des Emirats arabes unis, M. Mana Said Otaiba.

« Nous avons besoin du moindre dollar pour notre développement », a ajouté le ministre pour qui la hausse décidée « ne posera aucun problème à l'économie mondiale ».

Le prix du baril de référence passera de \$12,70 à \$13,33 le 1er janvier prochain (plus de 5%), puis à \$13,84 le 1er avril (plus 3,809%), à \$14,16 le 1er juillet (plus 2,094%) et enfin à \$14,54 le 1er octobre (plus 2,691%).

La hausse décidée est bien plus forte

que celle qui avait été envisagée avant l'ouverture de la conférence par les pays modérés. Ainsi, le cheikh Ahmed Zaki Yamani, ministre du Pétrole d'Arabie saoudite, s'était prononcé pour une hausse de 5%. De leur côté, les pays « durs », comme la Libye et l'Irak, plaidaient en faveur d'un relèvement de 25% des prix du brut pour compenser leur perte de pouvoir d'achat.

Mais le communiqué de la conférence souligne que « si l'inflation et l'instabilité monétaire se poursuivent, affectant ainsi les revenus pétroliers des pays membres

et encourageant le gaspillage de cette ressource importante mais non renouvelable, la conférence jugera impératif un ajustement total aux effets de l'inflation et de la dépréciation du dollar ». Le communiqué de l'OPEP ne précise pas comment les prix du pétrole seront ajustés à l'inflation et à la baisse du dollar.

Selon certains experts arabes à la conférence d'Abou Dhabi, la valeur d'un baril de brut en termes de pouvoir d'achat a baissé de 33% au cours des deux dernières années.

Voir page 6: L'OPEP

Taiwan recevra encore des armes des USA

WASHINGTON (d'après Reuter, AFP et AP) — Les Etats-Unis continueront à fournir des armes à Taiwan en dépit de la rupture des relations avec ce pays, consécutives à la reconnaissance de la Chine populaire, a déclaré hier le secrétaire d'Etat américain Cyrus Vance.

Interviewé par la chaîne de télévision NBC, M. Vance a précisé que les Etats-Unis continueront à honorer les commandes d'armes de Taiwan pendant toute l'année 1979. Les relations diplomatiques doivent être rompues au 1er janvier prochain, mais le traité de défense mutuelle restera en vigueur 12 mois encore, puisqu'il sera dénoncé avec un préavis d'un an.

Ensuite, a ajouté M. Vance, « nous avons clairement indiqué que nous continuerions à fournir des armes défensives en quantité limitée au peuple de Taiwan ».

« Nous avons exprimé très clairement notre souci de voir le bien-être du peuple de Taiwan garanti et la transition opérée pacifiquement », a dit M. Vance.

Les Etats-Unis continueront à livrer à Formose des armes défensives et les relations culturelles, commerciales et d'autres liens entre les deux pays seront maintenus, mais sur une base officieuse, a dit M. Vance.

Le secrétaire d'Etat estime qu'une sorte d'accord implicite existe, selon lequel la Chine populaire ne cherchera pas à reprendre Taiwan par la force.

« Lorsque nous avons exprimé officiellement notre espoir que le problème de Taiwan serait résolu pacifiquement, nous n'avons pas été contredits », a déclaré M. Vance.

Voir page 6: Taiwan

Autres informations sur la normalisation Chine-USA

—page 14



A l'annonce que les Etats-Unis venaient de reconnaître officiellement la Chine communiste, l'ambassade américaine à Taipei a été assaillie par des manifestants formosens. Retenu par un policier, cet ex-militaire jure qu'il se vengera pour ce qu'il considère une trahison de la part des Etats-Unis. (Photolaser AP)

AU SOMMAIRE

■ Tremblay veut corriger l'ordre des priorités de la SGF — page 2

■ Le malaise des Amérindiens: un éditorial de Lise Bissonnette — page 4

■ Féminin pluriel: la FFQ réclame des études sur le chômage

■ Les médecins de compagnie refusent de devenir des médecins-inspecteurs — page 8

■ Le patrimoine: les Soeurs grises retourneront dans leur hôpital général — page 9

Cleveland fait banqueroute

CLEVELAND (d'après AP) — Sa ville virtuellement en banqueroute, le maire de Cleveland, M. Dennis Kucinich, a préparé hier un plan d'austérité qui prévoit notamment la mise à pied de 3,500 des 10,000 employés municipaux, y compris des policiers, des pompiers ainsi que des éboueurs.

M. Kucinich présentera ce plan aujourd'hui lors d'une rencontre avec les dirigeants des 17 syndicats municipaux, à la suite de son échec, vendredi soir, de convaincre les membres du conseil municipal d'approuver un projet qui aurait permis d'éviter la faillite. Six banques locales avaient de plus refusé de refinancer \$15,5 millions en emprunts.

Des porte-parole de ces institutions bancaires prétendent qu'elles sont toujours d'accord pour sortir la ville de son pétrin financier et discuter de solutions à long terme. Aucune d'elles n'a encore pris de procédures judiciaires pour se faire rembourser, ou encore pour saisir les actifs de la ville ou s'accaparer des taxes.

« La banque ne fera aucun geste précipité qui pourrait amener des conséquences désastreuses », a dit M. Bruce Akres, un vice-président de la Cleveland Trust, la plus grosse banque de Cleveland.

M. Roger Hipsley, directeur des communications pour la Central National Bank, a dit: « C'est toujours à



Le jeune maire de Cleveland, M. Dennis Kucinich, s'en prend au conseil municipal pour son refus d'adopter des mesures spéciales qui auraient empêché que la ville ne déclare faillite. (Photolaser AP)

Lévesque admet qu'il aurait dû se taire sur les Cossette-Trudel

M. René Lévesque a reconnu hier soir à la télévision qu'il aurait mieux fait de garder pour lui-même les opinions qu'il a exprimées la semaine dernière au sujet de l'éventuelle libération provisoire des Cossette-Trudel.

Interrogé à Radio-Canada par Mme Denise Bombardier, le premier ministre a admis que son intervention dans un domaine qui relève des tribunaux n'était pas « la trouvaille du siècle ». Devant la presse parlementaire, le chef du gouvernement avait indiqué qu'il n'était pas quant à lui favorable à une remise en liberté sous caution de M. et Mme Cossette-Trudel qui doivent répondre à des accusations d'enlèvement et de séquestration au cours de la Crise d'octobre 1970.

Au sujet du projet de loi tendant à l'expropriation de la compagnie Asbestos, le premier ministre a dit qu'il faut voir dans cette initiative législative un moyen de pression en vue d'amener la General Dynamics (qui détient la majorité des actions de la société) « à négocier raisonnablement », l'évaluation qu'elle a proposée au gouvernement étant « deux fois trop élevée ». Le propriétaire voudrait obtenir \$100 l'action tandis que le gouvernement en offre environ \$40. Elle est cotée en bourse à \$50 depuis quelques semaines.

Ce projet de loi, a encore dit M. Lévesque, n'est pas de nature à surprendre ou à effrayer les milieux financiers puisque le gouvernement avait clairement annoncé son intention au sujet de l'amiante, même avant les élections de 1976. Le pre-

mier ministre ne croit pas que les réactions dépasseront « une certaine effervescence ».

M. Lévesque se refuse à dire s'il procédera dans un proche avenir à un remaniement ministériel. Les réactions négatives qu'il avait suscitées l'an dernier son projet de remaniement, en raison surtout du re-

tard mis à l'exécuter, l'ont convaincu de se montrer plus discret à l'avenir. Toutefois, il compte y réfléchir au cours des vacances de Noël et du Nouvel An. Il profitera de ces vacances pour faire le point sur l'état de son gouvernement.

Le premier ministre ne cache pas que son régime affrontera deux épreuves cru-

ciales en 1979: les négociations dans le secteur public et la campagne préférendaire. A propos des négociations, et commentant les hypothèses pessimistes de son interlocutrice, M. Lévesque se « refuse à croire que l'ensemble du secteur public se laisserait manipuler par des

Voir page 6: Lévesque

La popularité de Trudeau dégringole de 40% à 32%

TORONTO (CP) — M. Trudeau est un meilleur premier ministre que ne le serait M. Joe Clark, le chef conservateur, mais sa marge de popularité est en train de s'effacer.

C'est ce qu'indiquent les résultats d'un sondage Gallup publiés à Toronto au cours du week-end, et selon lesquels 32% des personnes interrogées ont accordé leur voix à M. Trudeau tandis que seulement 26% des répondants optaient pour M. Clark.

Le questionnaire préparé par Gallup pour les besoins de ce sondage ne faisait pas allusion à l'appartenance à un parti politique, mais était fondé uniquement sur la popularité des chefs. En juin, un

pareil sondage avait donné 40% de popularité à M. Trudeau, 24% à M. Clark.

Le sondage a été réalisé durant la première semaine de novembre, après la conférence fédérale-provinciale sur la constitution.

Hors du Québec, 39% des personnes interrogées estiment que M. Clark serait un meilleur premier ministre que M. Trudeau. Au Québec, les sujets du sondage ont répondu dans une proportion de 52% en faveur de M. Trudeau, de 16% à M. Clark.

Un autre sondage réalisé le mois dernier, cette fois sur la popularité des partis politiques, et qui ne faisait pas état des noms des chefs, avait donné une avance

de 10% aux conservateurs, avec 45% des réponses en leur faveur. Les libéraux avaient obtenu 35% et le NPD 18%.

Encore un autre sondage Gallup, dont les résultats cette fois ont été publiés la semaine dernière, indiquaient que si l'ex-ministre des Finances, M. John Turner, prenait la tête du parti libéral pour les prochaines élections générales, les libéraux obtiendraient 44% du vote populaire, à comparer à 29% pour les conservateurs et à 15% pour le NPD.

A Ottawa, on laisse entendre d'autre part que le gouvernement de M. Trudeau intensifiera ces jours-ci sa campagne contre l'indépendance du Québec pour in-

Voir page 6: La popularité

NUMÉROS GAGNANTS PEU IMPORTE L'ORDRE						TIRAGE 837	
						dimanche 17 déc. 1978	
1	10	12	19	23	35	SÉRIE	NUMÉRO
6 SUR 6	NOMBRE DE GAGNANTS 1	PRIX \$253,655.00		NO COMPLÉMENTAIRE S'APPLIQUANT SEULEMENT AU SUR 6 +		12	93931
5 SUR 6	101	1,170.80		15		NUMÉRO COMPLET	93931
4 SUR 6	3743	87.70		VENTES TOTALES 1,368,681.00		4 CHIFFRES	3931
5 SUR 6+	4	19,709.00				3 CHIFFRES	931
Tous les billets gagnants de \$500. et \$100. de la Mini sont encaissables à toute succursale de la BCN							

33 Séries émises - 90,000 chacune
1 GAGNANT DE \$50,000.
POSSIBILITÉ DE: 32 GAGNANTS DE \$5,000.
264 GAGNANTS DE \$500.
2,673 GAGNANTS DE \$100.

Les aventures d'un Manitobain têtue

En Cour suprême pour une contravention impayée de \$5

par François Barbeau

Pour une contravention impayée de \$5 qu'il a reçue en février 1976, M. Georges Forest, de Saint-Boniface, au Manitoba, se retrouvera en février prochain devant la Cour d'appel du Manitoba, puis, quel qu'il soit le jugement rendu par ce tribunal, devant la Cour suprême du Canada.

C'est lui qui l'a voulu ainsi, parce que la contravention qu'il a méritée pour avoir stationné trop longtemps devant un parc ométré était rédigée en anglais seulement.

Vexé de ce qu'à Saint-Boniface, où dans le passé la police émettait des contraventions bilingues, jusqu'à l'amalgamation de Saint-Boniface à Winnipeg, M. Forest a décidé de pousser l'affaire plus loin.

La première étape d'une longue lutte fut donc une demande d'injonction contre la ville interdisant l'émission de toute contravention rédigée en anglais seulement.

À l'appui de sa demande, M. Forest et son avocat, Me Alain Hogue, de Saint-Boniface également, faisaient valoir que lors de la fusion avec Winnipeg, cette dernière avait promis de conserver à Saint-Boniface son caractère bilingue, et que cette promesse devait s'étendre jusqu'aux contraventions.

En juin de la même année, M. Forest était sommé de comparaître devant la cour municipale pour cette

contravention impayée. Son avocat fit valoir que la contravention n'était pas bilingue, à l'encontre de l'Acte du Manitoba de 1870, lequel prévoyait l'usage des deux langues dans la rédaction des registres, etc.

Le tribunal devait trancher la question en statuant que dans ce cas particulier, l'Acte des langues de 1890 primait et comme résultat, seul l'anglais était la langue des tribunaux. M. Forest était condamné à \$14,90 d'amende.

Cette amende ne fut jamais payée, parce que la cause fut portée en appel devant la Cour de comté de Saint-Boniface, présidée par le juge Armand Dureault. Le greffier de la Cour, M. Emile Savoie, recevait tous les documents pertinents en français tandis que la Couronne exigeait pour sa part que ces documents soient déposés en anglais.

Le juge Dureault, en décembre 1976, rendait son jugement: l'Acte des langues de 1890 était ultra vires, inconstitutionnel et demandait qu'une date soit fixée pour entendre la cause résultant de la contravention.

Un peu plus d'un mois plus tard, le procureur général de la province devait écrire à M. Forest pour lui faire savoir qu'il ne reconnaissait pas le jugement rendu par le juge Dureault mais que pour cette fois, on décidait de laisser tomber toute l'affaire, en précisant qu'il n'était pas question par contre de créer un précédent.

Insatisfait de la tournure des événements, M. Forest revenait à la charge au printemps de 1977 en se rendant chez l'imprimeur de la Reine demandant des exemplaires français de la loi sur la ville de Winnipeg, de la loi créant les cours de comté, etc.

Ces documents n'existaient évidemment pas en français et le ministre responsable de l'Imprimerie de la Reine, M. René Toupin, devait faire savoir à M. Forest qu'il pourrait les avoir en français, moyennant \$50,000 ou \$17,000 seulement s'il se contentait des sections pertinentes.

Têtue, M. Forest cherche donc à obtenir de la Cour du banc de la reine un bref de mandamus obligeant l'imprimeur de la reine à fournir ces documents en français. Sa demande est déposée en français à la Cour du banc de la reine, et acceptée ainsi, puis refusée quelques jours plus tard.

Imperturbable, M. Forest se rend devant la Cour d'appel dont le juge en chef accepte d'entendre la cause, à condition qu'elle soit présentée en anglais. Ce juge explique qu'il ne peut statuer sur la validité du français devant les tribunaux s'il n'a étudié des documents anglais pour les comprendre.

Un peu plus tard, le juge en chef Freedman de la Cour d'appel décrète que cette affaire n'est pas du ressort de la Cour d'appel mais plutôt d'une cour inférieure. Inscrivant sa dissidence, un autre juge de la Cour d'ap-

pel, le juge Morin, souligne au contraire que l'affaire doit être débattue de toute urgence en appel, qu'il en va de l'unité du Canada.

En juillet 1977, M. Forest se rend devant la Cour du banc de la reine. Le juge en chef Dewar fixe la date de l'audience à l'automne de la même année, date qui est reportée à plusieurs reprises. Enfin, en mai 1978, l'affaire est entendue et un mois plus tard, le juge Dewar rend son jugement.

Vous m'avez fait perdre mon temps, dit-il à M. Forest, en lui rappelant que le procureur général lui a indiqué en 1977 que cette affaire pouvait être entendue devant le juge Dureault de la Cour de comté.

Depuis, le dossier a été renvoyé à la Cour d'appel et après plusieurs remises, la cause sera entendue au mois de février 1979. Les deux parties ont convenu de poursuivre cette affaire devant la Cour suprême du Canada, quel que soit la décision rendue.

Jusqu'à maintenant, toutes ces péripéties ont entraîné des déboursés de plus de \$41,000 pour M. Forest. Il y a investi \$3,000 de son argent, recueilli plus de \$5,000 de tous les coins du Manitoba de gens sympathiques à sa cause, tant francophones qu'anglophones, et il a obtenu une aide du gouvernement fédéral, aide qui lui a été accordée au même titre que celle donnée à ceux qui contestent au Québec la validité de la loi 101.

Ses démarches devant les tribunaux

lui ont coûté plus que des frais d'avocat. Courtier en assurances, M. Georges Forest a perdu le tiers de sa clientèle comme résultat de sa lutte pour la reconnaissance du français devant les tribunaux.

Les francophones du Manitoba, dit-il avec amertume, n'ont pas pu profiter de l'occasion pour se liguer, pour se défendre avec un peu plus de vigueur.

L'hebdomadaire franco-manitobain «La Liberté», voué à la défense des francophones de la province, le traite en éditorial de «Don Quichotte», qualificatif qu'on reprend dans les journaux anglais, en soulignant par contre, quand il obtient l'aide du gouvernement fédéral, qu'il a su s'attaquer aux bons moulins.

Ses amis cherchent d'abord à le dissuader d'aller aussi loin, en prétextant qu'il va faire plus de tort que de bien à la communauté française de la province. Ses enfants sont rejetés par leurs camarades à l'école, mais pas pour longtemps parce que, relate M. Forest, ce sont les jeunes gens qui ont été les premiers à se ranger de mon côté, les francophones comme les anglophones.

Depuis, d'autres réconforts lui ont été apportés, par exemple par un ex-procureur de la Couronne qui avait plaidé contre lui, Me Dale Gibson, maintenant doyen de la faculté de droit de l'Université du Manitoba, qui lui a avoué il n'y a pas longtemps qu'il

avait raison de pousser l'affaire jusqu'au bout.

M. Forest est devenu une vedette malgré lui à Saint-Boniface et à Winnipeg. Je ne pouvais faire autrement, dit-il, parce que personne ne se serait occupé de cette affaire de bilinguisme si je ne m'en étais pas chargé.

La preuve, c'est que ses amis lui avaient fait savoir que le temps n'était pas encore venu de mener une telle lutte. «Attends encore une dizaine d'années», lui avait-il dit.

Malgré ces aventures, M. Forest croit fermement à l'unité canadienne. Il n'aime pas le mot bilinguisme, qu'il voudrait remplacer par «reconnaissance des deux langues officielles». De passage à Montréal ces jours-ci, il a pris la parole devant les membres du comité Action Positive, qui lui ont prêté une oreille attentive et qui l'ont assuré de leur sympathie.

M. Forest se propose même à son retour à Saint-Boniface d'envoyer une généreuse contribution à Action Positive.

Il faut prendre les moyens, dit-il, pour que le français et l'anglais soient enseignés dès le jardin d'enfant. Ce n'est qu'à ce moment qu'on aura un pays vraiment bilingue.

Depuis février 1976, M. Forest a écoupé d'autres contraventions, qu'il a payées. Un contravention impayée était suffisante pour les besoins de sa cause, explique-t-il.

Tremblay veut corriger «l'ordre des priorités» de la SGF

par Marie-Agnès Thellier

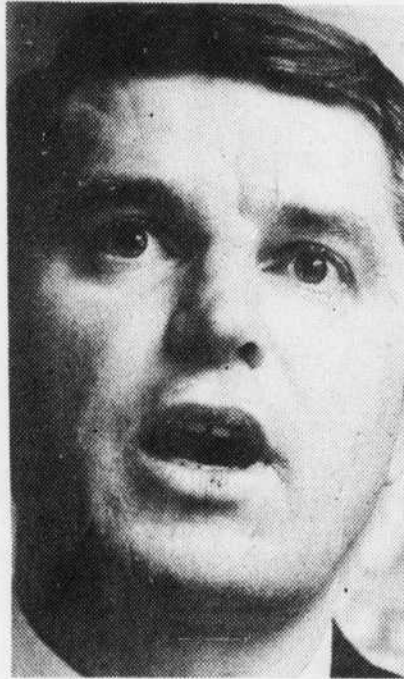
«Depuis 1962, la Société générale de financement n'a reçu que \$87 millions du gouvernement alors que l'on a donné \$1 milliard pour un stade olympique qui ne produit rien».

En demandant \$102,3 millions pour la SGF par le projet de loi 108 actuellement soumis à l'Assemblée nationale, le ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec, M. Rodrigue Tremblay, veut donc corriger un «ordre de priorités scandaleusement débalancé».

Interrogé la semaine dernière à Montréal, M. Tremblay a rappelé que la SGF a un rôle de catalyseur pour le développement industriel du Québec et que la tâche à accomplir est immense. «L'ensemble économique québécois demande \$1 milliard d'investissements par an pour rattraper l'Ontario. Rien qu'en technologie avancée, il faudra d'ici quelques années investir \$1 milliard pour réindustrialiser le Québec», a-t-il dit. «On a les capitaux. Il faut maintenant monter des projets destinés au marché nord-américain», a-t-il ajouté. Ces projets basés en particulier sur des accords technologiques doivent associer des intérêts étrangers avec des intérêts québécois et gouvernementaux.

Le ministre québécois fera en 1979 un voyage en Allemagne à l'invitation de l'ambassadeur de la République fédérale allemande afin de susciter des accords de co-participation technologique.

Quant au projet de complexe pétrochimique, on n'en est encore qu'aux négociations. «Il y a quelques mois Gulf et



M. Rodrigue Tremblay

Union Carbide ont annoncé qu'ils souhaitaient la création d'un consortium et la collaboration du gouvernement. Nous avons répondu que nous permettons à la SGF de participer pour un tiers à ce consortium», dit-il.

On sait que le projet pétrochimique vise à doter le Québec d'une capacité

équivalente à celle de Sarnia et qu'en particulier la production d'éthylène sera doublée.

Mais, jusqu'ici, cette question semble réservée à des négociations confidentielles entre les deux groupes privés et le gouvernement.

Lors de la discussion sur le projet de loi 108, il ne sera pas question de cette vocation industrielle renforcée du Québec. «Le projet de loi qui passera bientôt en deuxième lecture et sera étudié en commission parlementaire, article par article, nous demandons \$52,3 millions pour des investissements de la SGF qui devront être approuvés par le gouvernement. Nous demandons un accord de principe sur ces \$52 millions, mais pas sur le développement pétrochimique, qui lui sera une décision gouvernementale», a expliqué M. Rodrigue Tremblay.

Les trois priorités imparties maintenant à la SGF n'ont pas été discutées au cours de la commission parlementaire tenue, après la première lecture du projet 108, la semaine dernière à Québec. Pourtant «les orientations de la SGF» étaient le troisième point à l'ordre du jour, après l'étude du contrat des six bateaux gréco-panaméens de Marine Industrie et une discussion sur la reconversion industrielle de Marine, qui appartient entièrement à la société d'état SGF. «Manque de temps», estime M. Tremblay.

Il semble pourtant plus sage que les partis, gouvernemental et d'opposition, acceptent de réfléchir avant un tel changement d'orientation de la SGF plutôt que de critiquer seulement les effets né-

gatifs qu'une telle réorientation pourrait produire dans les années 80.

De 1973 à 1977, la SGF a fait un chiffre d'affaires consolidé de \$1,691 millions, qui n'a amené que \$48 millions de profits avant impôts et \$13 millions de profits après impôts, ce qui n'est pas un très bon rendement de l'avis même de son président M. Guy Coulombe. Ce dernier a cependant soutenu en commission parlementaire qu'il y aurait eu \$90 millions de profits si la filiale Marine Industrie n'avait pas dû subir des pertes sur tous ses contrats internationaux, notamment à cause de la conjoncture dans les chantiers navals du monde entier.

Parmi les trois vocations prioritaires qui pourraient être confiées à la SGF d'ici cinq ans, il y a outre le secteur forestier et le secteur pétrochimique, le secteur hydro-électrique dans lequel s'est lancée Marine Industrie et dans lequel oeuvrent

trois autres compagnies contrôlées par SGF. Le chiffre d'affaires du secteur hydro-électrique de Marine de \$26,3 millions en 1978, soit \$3,5 millions de profits. Ce secteur a des commandes assurées jusqu'en 1984.

La SGF cherche à lever les obstacles qui empêcheraient un développement des exportations de ses filiales de l'industrie hydro-électrique. Le président a annoncé en commission parlementaire que la SGF veut entamer en février des négociations avec la CGE-Alsthom afin que les licences de fabrication permettent l'exportation. Avec ou sans la division internationale de l'Hydro-Québec, Cegelec et Marine veulent pouvoir exporter, même si le financement n'est pas entièrement canadien comme c'est obligatoire actuellement.

En tout, les activités reliées à l'hydro-électricité des filiales SGF représentent

déjà 42% du chiffre d'affaires de la SGF. En plus de doubler l'activité de la division hydro-électrique de Marine, la SGF va certainement investir une vingtaine de millions supplémentaires dans Cegelec Industrie et Gegelec Entreprise puisque le partenaire à part égale, CGE, s'est dit disposé à investir \$20 à \$25 millions additionnels au Québec.

La division des wagons de Marine Industrie fera en 1978 un chiffre d'affaires de \$23 millions et un profit de \$1,1 million. Sa production est limitée à 2,000 wagons par an. Cette division pourrait d'ici cinq ans recevoir des investissements importants pour augmenter ses capacités de fabrication.

Les syndicats se sont montrés très prudents devant le plan de conversion industrielle de Marine Industrie, qui prévoit aussi «une activité navale réduite et

Voir page 6: Tremblay



UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

FORMATION PERSONNELLE ET PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL HIVER 1979

CONNAISSANCE DU QUÉBEC

- Littérature et société québécoise - 3 cr.
- Réalités sociales québécoises - 3 cr.
- Le Québec d'hier, de 1867 à 1960 - 3 cr.
- Droit québécois: histoire et sociologie - 3 cr.

COOPÉRATION

- Actualité coopérative IV - 1 cr.
- Le droit de la coopération - 3 cr.
- Les coopératives et le développement socio-culturel - 3 cr.

CULTURE ET CIVILISATION

- Culture et contre-culture - 3 cr.

ÉDUCATION

- Bibliothèque scolaires II: utilisation - 3 cr.
- L'organisation scolaire: système social - 3 cr.
- Valeurs chez les jeunes - 3 cr.

LANGUE ANGLAISE

- Pratique de l'anglais écrit - 60 h.
- *Anglais écrit I - 60h
- *Anglais écrit II - 60h
- Test de classement obligatoire pour ces deux derniers cours le 9 janvier à 19h à l'immeuble principal.

LANGUE FRANÇAISE

- Pratique du français écrit - 60h
- Le français écrit - 3 cr.
- *Grammaire et rédaction françaises - 3 cr.
- *Stylistique française - 3 cr.
- *Test d'admission pour ces deux derniers cours le 10 janvier à 19h.

LINGUISTIQUE

- Linguistique différentielle - 3 cr.
- Phonétique, phonologie - 3 cr.

LOISIR

- Dimensions fondamentales du loisir - 3 cr.
- Principes d'organisation des loisirs - 3 cr.

- Loisir et activités physiques - 3 cr.
- Loisir et techniques audio-visuelles - 3 cr.
- Rôle social du travailleur en loisir - 3 cr.
- Pédagogie du loisir - 3 cr.

MONDE DU TRAVAIL

- Principes de l'administration et de l'organisation - 3 cr.
- Administration du personnel - 3 cr.
- Droit du travail I - 3 cr.
- Psychologie du travail - 3 cr.
- Relations humaines dans l'organisation - 3 cr.

PSYCHOLOGIE

- Dynamique des relations humaines - 3 cr.
- Communication - 3 cr.
- Communication avec soi et autrui - 3 cr.
- Psychologie sociale - 3 cr.

PUBLICITÉ

- Persuasion et publicité - 3 cr.
- Introduction à la publicité - 3 cr.
- Langage visuel en publicité - 3 cr.

RELATIONS PUBLIQUES

- Instruments des relations publiques - 3 cr.
- Initiation aux relations publiques - 3 cr.

SCIENCES SOCIALES

- Économique I - 3 cr.
- Éléments de sociologie - 3 cr.
- Référence et bibliographie I: sciences sociales - 3 cr.

STATISTIQUES

- Statistique de la vie quotidienne - 15 h
- Introduction à la statistique - 3 cr.

TECHNIQUES ET MÉTHODES

- Animation des assemblées délibérantes - 3 cr.
- Entraînement au travail en équipe - 3 cr.
- Méthode de travail intellectuel - 15 h
- Méthode de recherche - 3 cr.
- Études et recherches personnelles - 3 cr.
- Techniques d'évaluation et de recherche - 3 cr.

Date limite d'inscription: le 19 décembre

Renseignements:

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
3333, chemin Queen Mary, 6e étage — Tél.: 343-6090

Schnapps eine deutsche Tradition. Prosit!

Doornkaat Schnapps allemand eau-de-vie 163-l 700 ml 8.60



Représenté au Québec par
Les Distilleries Dumont Ltée, Rougemont.

En cas de désastre comme à la chapelle du Sacré-Coeur

L'intervention d'experts pourrait limiter les dégâts



Mme Ljiljana Stanojlovic, chef du laboratoire de restauration, a remis dans un congélateur cet important document atteint par l'eau. Le froid arrête le processus de détérioration en attendant un traitement de restauration. (photo Jacques Grenier)

par Alain Duhamel

L'incendie de la chapelle Sacré-Coeur de l'église Notre-Dame de Montréal a fait ressortir la nécessité de constituer, en cas de désastre, une équipe de sauvetage des biens culturels capable d'intervenir rapidement.

Depuis plusieurs semaines déjà, un projet pour la formation d'un « Centre national d'intervention et de sauvetage en cas d'urgence » est à l'étude aux Archives nationales du Québec. Des spécialistes provenant de plusieurs institutions pourraient se constituer à la hâte en équipe et, avec l'aide des pompiers, évacuer un musée, une bibliothèque, un centre d'archives avant que les flammes et surtout l'eau n'atteignent les documents et les oeuvres d'art.

« La plupart du temps, c'est la panique qui fait que l'on détériore encore plus », affirme Mme Ljiljana Stanojlovic, responsable du laboratoire de restauration aux Archives nationales.

Depuis l'incendie de la chapelle Sacré-Coeur, Mme Stanojlovic a entrepris les restaurations de quelques documents anciens atteints par l'eau. Quelques-uns se trouvent encore dans un congélateur où, par l'action du froid, le processus de détérioration est interrompu jusqu'au traitement.

Au matin de l'incendie de la chapelle, il a fallu un certain temps avant que s'organise le sauvetage des oeuvres d'art et des archives. Les pompiers ne paraissent pas connaître la configuration des lieux; les policiers ont interdit pendant quelques heures l'accès à des spécialistes des

Archives nationales et à toute autre personne se conformant en cela à leurs instructions; seuls deux ou trois spécialistes et les Sulpiciens ont pu déjouer ce barrage et intervenir, un moment d'enlèvement de plusieurs personnes sur place au tout début à pu faire perdre un temps précieux.

Mme Stanojlovic souligne que dans les 12 heures suivant un désastre, un document atteint par l'eau est déjà attaqué par des champignons. Une intervention rapide et efficace par des personnes compétentes en préservation et en sauvetage des biens culturels peut prévenir un désastre ou tout au moins en limiter les dégâts.

« Si les mesures de prévention sont généralement connues, peut-on en dire autant des mesures de combat qu'il est urgent de mettre en oeuvre lorsque surviennent des catastrophes? Nos discussions avec plusieurs conservateurs de services d'archives, de musées et de bibliothèques confirment nos inquiétudes. Si la plupart d'entre eux connaissent bien l'existence de nos laboratoires, personne ne connaît l'existence d'un service d'assistance professionnelle en cas de désastres », écrit Mme Stanojlovic dans une communication au mois de mars dernier.

L'incendie de la chapelle Sacré-Coeur démontre que les conservateurs ne sont pas les seuls à ignorer les mesures d'intervention d'urgence: les policiers et les pompiers aussi. Il importerait donc que, désormais, en cas de catastrophe, les premiers intervenants puissent faire appel immédiatement à une équipe de spécialistes et mettre en place quelques ressources locales: un camion ou un entrepôt frigorifique, par exemple.

L'incendie a détruit la chapelle Sacré-Coeur au deux tiers environ avec toutes les oeuvres d'art situées dans la partie supérieure. Certaines sculptures situées au premier niveau ont été épargnées et la collection du musée, bien qu'endommagée, a été préservée. Les voûtes contenant les archives de la paroisse ont bien rempli leur office.

La fabrique de la paroisse Notre-Dame n'a pas encore pris de décision au sujet de l'avenir de la chapelle. « C'est notre désir de reconstruire à partir de ce qui reste »,

nous a dit le curé, M. Fernand Lecavalier, sulpicien.

Depuis plus d'une semaine, divers spécialistes en sont à l'évaluation des travaux à entreprendre. La fabrique détenait une assurance d'une valeur de \$10 millions sur ses bâtiments qui lui coûtait en primes annuelles \$30.000. Jour et nuit, selon M. Lecavalier, les sacristains et les gardiens faisaient la surveillance. C'est l'un d'eux, au moment où il préparait l'autel pour l'office du matin, après l'ouverture de l'église, qui a aperçu la fumée provenant d'un confessionnal.

Déjà, des travaux de déblaiement des ruines ont débuté. Ils seront vraisemblablement suivis de travaux de pro-tection afin que l'hiver n'endommage encore plus ce que le feu a épargné.

Dès le lendemain 8 décembre, le bureau régional du ministère des Affaires culturelles a offert officiellement au nom du ministre les services d'assistance technique et financière de la Direction générale du patrimoine et des Archives nationales. La fabrique a aussi reçu des offres d'assistance du musée des Beau-Arts et de l'Institut national de conservation, à Ottawa.

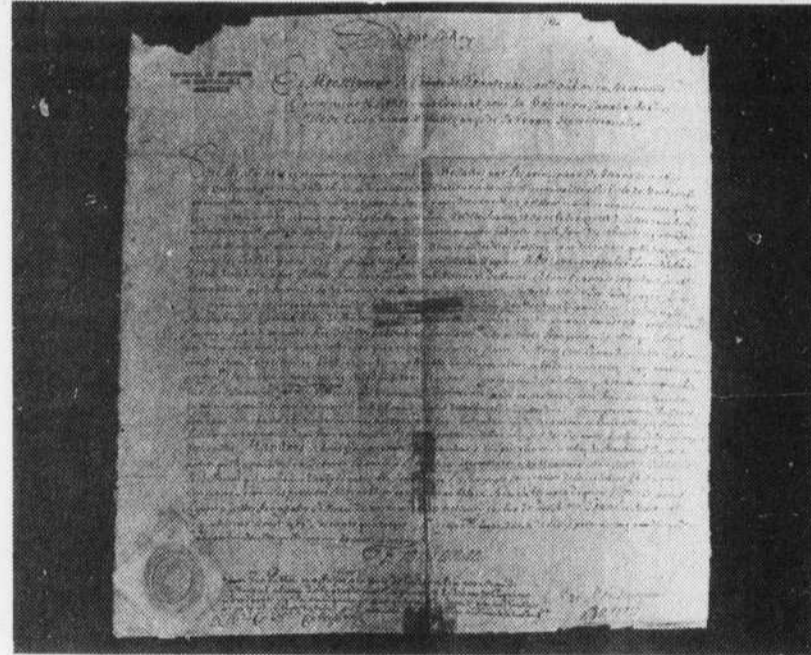
La Direction générale du patrimoine avait effectué plusieurs mois auparavant un inventaire complet de biens culturels de l'église Notre-Dame, de la chapelle Sacré-Coeur, du musée et des sacristies. La destruction de la chapelle Sacré-Coeur démontre hors de tout doute l'utilité et la nécessité de réaliser et de compléter l'inventaire des oeuvres d'art, des archives et des biens culturels. Grâce aux fiches d'inventaire et aux renseignements de la Direction générale du patrimoine, les intervenants pourront envisager la reconstruction ou la restauration en connaissance de cause.

Toutefois, la Direction générale ne se propose pas pour l'instant d'intervenir par un classement ou une reconnaissance de l'immeuble et de ses biens culturels.

« Il paraît prématuré de recommander pour l'instant l'émission d'un avis d'intention de classement sur les oeuvres d'art du musée, de la sacristie et des sculptures épargnées dans la chapelle du Sacré-Coeur, non pas tant parce qu'elles ne pourraient en faire l'objet, mais pour éviter une interprétation négative de ce geste à l'endroit de l'Institut national de Conservation », peut-on lire dans un rapport du bureau régional.

« D'ailleurs, ces oeuvres jouissent déjà d'une reconnaissance publique au plan de leur valeur patrimoniale et sont la propriété soit de la fabrique, soit des Sulpiciens qui, jusqu'à ce jour, en ont pris grand soin et favorisé leur interprétation », ajoute ce rapport.

Des débuts de Montréal jusqu'à nos jours, les Messieurs de Saint-Sulpice ont conservé en bon état une quantité importante d'archives d'une inestimable richesse. L'intérêt que leur manifestent les Montréalais et les institutions constituent en quelque sorte la reconnaissance renouvelée de leur oeuvre séculaire.



Cette ordonnance de Frontenac (4 août 1674) au sujet des violations dans les relations entre Indiens et Français à Lachine fait partie des documents du régime français en restauration aux Archives nationales. (Photo Jacques Grenier)

Biron: Le PQ a fait preuve d'incompétence

par François Barbeau

Le chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron, a tracé hier un désolant tableau des réalisations du gouvernement du Parti québécois, « un gouvernement qui a fait preuve d'une incompétence totale dans la gestion des affaires de la province ».

La télédiffusion des débats à l'Assemblée nationale, a déclaré M. Biron devant près de deux cents militants qui avaient bravé la neige d'hier matin pour le rencontrer à un déjeuner-causerie aux fèves au lard, aura permis aux Québécois de voir le vrai visage de leur gouvernement, avec ses lois socialisantes, nationalisantes et étatisantes au possible.

M. Biron a fait grand cas de l'imbricatio de Marine Industries, où une affaire de navires mis en chantier mais non vendus devrait coûter \$140 millions à la province pour souligner l'incapacité du gouvernement à bien gérer ses affaires.

Il ne s'agit pas d'un cas isolé, a soutenu M. Biron, puisque l'an dernier, les contribuables avaient du renflouer Sidbec au coût de \$125 millions, sans parler de Tricoil, que le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, disait de cette mesure en 1973 qu'elle conduirait à la détérioration des marchés.

Le leader de l'UN n'a pas été tendre à l'égard de M. Tremblay, qu'il a accusé d'être le plus incompétent de tous les membres du cabinet de M. Lévesque, et à

qui il ne peut pardonner d'avoir manqué d'égard à l'endroit de M. Maurice Bellemare.

Nous en sommes rendus au point, a déclaré M. Biron en citant des articles de journaux, que les investisseurs, au lieu d'être attirés au Québec, s'en éloignent au moment où nous en avons besoin. La politique économique du gouvernement, tellement elle est floue et incertaine, n'a rien d'attirant pour les investisseurs.

Même les cégépiens, de poursuivre le leader de l'UN, font de moins en moins confiance au PQ, qui recrutait pourtant bon nombre de ses admirateurs parmi les jeunes gens. A témoin des conversations du chef de l'UN qu'il a relatées hier et qui laissent croire que l'UN n'aurait

qu'à solliciter un peu les jeunes gens, notamment les cégépiens, pour qu'ils adhèrent au parti.

L'UN compte maintenant 36.823 membres en règle et ses finances sont meilleures qu'elles ne l'ont été ces dernières années. Au cours des deux derniers mois, dans les comités qui sont représentés par des députés unionistes à l'Assemblée nationale, la caisse du parti s'est enrichie de quelque \$150.000.

M. Biron a adressé d'amers reproches au gouvernement pour sa politique agricole, la loi de zonage qui a été déposée dernièrement et son projet de banque de sols, en affirmant qu'avec la loi 116 modifiant la loi sur la mise en marché des produits agricoles, le gouvernement avait trahi les producteurs agricoles pour plaire aux dirigeants de l'UPA. C'est un manque de respect flagrant de la liberté d'association, a soutenu M. Biron, et l'Union nationale s'opposera de toutes ses forces à la loi 116.

M. Biron a terminé sa critique du gouvernement du PQ en déclarant qu'au chapitre de la chasse et de la pêche, le « déclubage » s'était traduit par une vaste catastrophe et un gaspillage de nos ressources fauniques. C'est à se demander si le PQ cherche à offrir assez de gibier aux chasseurs d'ici le référendum. Après, « ça ne fera plus rien... »

Enfin, il a reproché aux députés du gouvernement de vouloir se voter une hausse d'émoluments de 6% par année avant même que le gouvernement n'indexe les impôts, qu'il ne règle le problème des prêts et bourses, qu'il n'abaisse le taux de chômage.

Pourquoi, demande M. Biron, le gouvernement offre-t-il une hausse de 11,5% en trois ans aux fonctionnaires alors qu'il n'hésite pas à accorder aux députés une hausse de 18% durant la même période.

Dans ses vœux de Noël, M. Biron a souhaité aux Québécois un gouvernement qui s'identifiera davantage à leurs préoccupations, « un gouvernement plus honnête et plus courageux, qui pourra aller jusqu'au bout de ses convictions ».



Le leader de l'UN n'a pas été tendre à l'égard du ministre de l'Industrie et du Commerce.

C'était fête au Cofi de Lévis

La parenté est arrivée...

par Clément Trudel

« Québécois, immigrants, faut se parler. La parenté est arrivée... chez nous. »

Par de tels slogans, on a cherché à favoriser la fraternisation entre réfugiés ou nouveaux arrivants et les autres, ceux qui sont bien ancrés dans un mode de vie prenant l'allure de vie « exotique » aux yeux de maintes étrangers, encore humides des adieux faits à une terre aimée.

Au Cofi de Lévis (Centre d'orientation et de formation pour immigrants), c'était fête hier. Vietnamiens et Hongrois ont applaudi à des « quecas » du Chili. Des Égyptiens ont expliqué aux Québécois la richesse de leur civilisation, la trame des hiéroglyphes, l'importance encore actuelle du scarabée comme symbole de résurrection.

Un jeune Chinois se prêtait volontier à la rédaction, en caractères artistiquement tracés, d'affiches où apparaissaient le nom du visiteur, les souhaits qu'il destinait à un être cher.

Le Québec s'ouvre au monde, a rappelé le ministre de l'Immigration, M. Jacques Couture, dans cette institution de Saint-Henri. Les faits ne sous-tendent pas toujours les lignes directrices du ministère. Ainsi, \$60.000 seulement des \$208.000 offerts dans le but de subventionner écoles, paroisses, syndicats désireux de créer des occasions de fraternisation avec « la parenté » ont été versés à ce jour. Un sous-ministre adjoint explique avec optimisme que le ministère québécois de l'Immigration a pris sur lui de susciter les initiatives, non plus de fournir artificiellement toutes les coordonnées aux organismes qui voudraient couvrir dans le sens d'une fraternisation.

Le Québécois, le Canadien explique ou se fait expliquer telle différence. En guise de brassard, les Chiliens arborent fièrement le drapeau de leur pays sous lequel sont inscrits deux mots: solidarité antifasciste.

L'un des kiosques les plus fréquentés parle du Vietnam d'avant 1975; quelques

« réfugiés de la mer » portent un macaron aux couleurs de la défunte République du Sud-Vietnam, guident les visiteurs dans les méandres d'une pensée asiatique qui n'aurait rien de cartésien, et martellent le thème de l'absence de liberté dans le Vietnam réuni depuis la chute de Saïgon. L'autre camp, c'est-à-dire le groupe de Vietnamiens plus enclin à vanter les mérites d'un pays en route vers le socialisme, est absent. La revue à partir de laquelle s'amorcent les discussions porte le titre: « Droits de l'homme ».

Unanimement, le médecin qui a vécu huit mois en Malaisie avant de gagner le Canada, l'ancien professeur d'histoire, l'ancien journaliste déplorent le sort réservé aux Vietnamiens, là-bas. Sous une carte du Vietnam, une légende qui se passe de commentaire: « Le paradis perdu ».

Avant l'apéritif de l'amitié, en fin d'après-midi, élèves et professeurs du Cofi donnent une création collective un sketch sur les étapes franchies par l'im-

Voir page 6: La parenté

AUJOURD'HUI

A 10 h, remise de la contribution gouvernementale à la campagne de souscription d'Oxfam, par le premier ministre Lévesque, au 1064 est, Curé-Poirier, à Longueuil.

Ce matin, manifestation par un groupe de producteurs agricoles mécontents, devant l'Assemblée nationale à Québec.

A 14 h, inauguration des Habitations d'Auteuil pour personnes âgées, par M. Yvon Lamarre, président du comité exécutif de Montréal, au 255 est, boul. Henri-Bourassa.

A 18 h 30, dîner-causerie de la Chambre de commerce de Granby, en l'hôtel Castel de l'Estrie. Invité: M. Pierre de Bane, ministre fédéral aux Approvisionnements et Services.

A 20 h, conférence sur « La prospérité à la portée de tous », par M. Marc Roberge, en la salle Hochelaga de l'hôtel Richelieu. Entrée libre.

Cliniques de collecte de sang de la Croix-Rouge: à Montréal, chez Bell Canada, 1050 Côte Beaver Hall, 8e étage, de 9 h à 14 h; à Ville d'Anjou, au 7000, boul. Louis-H. Lafontaine, de 15 h à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30; à Rosemère, au centre commercial Place Rosemère, de 14 h 30 à 20 h 30.



TÉLÉ-PRÊT

DE MONTRÉAL:

281-3333

D'AILLEURS (sans frais):

1-800-361-0660



TÉLÉ-PRÊT

C'est la nouvelle solution-prêt simple, rapide, pratique.

Un simple coup de fil et, généralement en moins de 24 heures, votre argent vous attend à la succursale de votre choix.

Télé-prêt, c'est tous prêts... tout près!

SERVICE:

Du lundi au vendredi: 9h à 21h
Le samedi: 9h à 17h

une innovation de la banque provinciale.

Québec et les Amérindiens: un malaise

Même si le triomphalisme prématuré l'avait consignée au rendez-vous, il est probable que « l'histoire » ne retiendra pas en lettre de feu la rencontre de la semaine dernière entre le gouvernement québécois et les Amérindiens du Québec.

Entre communautés si inégales politiquement, numériquement, économiquement, le scénario de la confrontation était écrit d'avance. Les autochtones ne pouvaient que formuler des revendications, et le gouvernement se préparer à y répondre.

Il est difficile pour l'instant de savoir quel type de coexistence sociale et politique les communautés autochtones du Québec souhaitent avec la majorité qui a occupé leur pays il y a plus de 300 ans.

Sauf quelques villages dissidents, les Inuit ont par exemple accepté le célèbre accord de la baie James et, par là, l'extinction de leurs droits ancestraux sur les immenses territoires concernés.

rière, ayant peine à se faire reconnaître comme groupe et interlocuteurs.

Ce n'est donc pas demain que se dégagera là une majorité pouvant définir très précisément son projet politique. Ce qui est inquiétant, c'est que le gouvernement du Québec, de son côté, semble profiter de cette désorganisation pour éviter de se commettre et de préciser ses couleurs à propos de deux questions fondamentales, les revendications territoriales qui restent tout à fait actuelles malgré l'accord de la baie James, et l'ampleur du « droit à l'autodétermination » qu'il pourrait consentir aux communautés autochtones si elles décidaient de l'exercer.

Au temps plus confortable où il se trouvait dans l'opposition, le Parti québécois avait fait une chaude lutte à une clause de l'accord de la baie James qui faisait disparaître les prétentions de tous les autochtones sur les territoires en cause, même s'ils n'étaient pas signataires. Une fois au pouvoir, il s'est converti sans s'en vanter, et a discrètement pris la relève du gouvernement précédent pour adopter les lois mettant l'accord en vigueur, sans manifester la moindre velléité de le nuancer.

En janvier dernier, après étude, la très respectable Commission des droits de la personne soulevait à nouveau le problème. Elle recommandait au gouvernement de « réviser systématiquement » les principes et les modes de ses négociations avec les autochtones, notamment au chapitre des droits territoriaux et mettait les autorités en garde contre la tentation de considérer l'accord de 1975 « comme un modèle ».

La Commission n'a pas obtenu la moindre réaction officielle à sa recommandation. Mais peut-être faut-il en trouver une, alambiquée, dans les propos de M. Eric Goudeau, directeur du Secrétariat des activités gouvernementales en milieu amérindien et inuit (SAGMAI). Celui-ci trouve que l'accord pourrait effectivement servir de « modèle » pour la « normalisation des relations entre les autochtones et la société au sein de laquelle ils vivent », et sort élégamment de la question des droits territoriaux en se lavant les mains avec la constitution canadienne: « Ce n'est pas le gouvernement d'une province qui éteint les droits des autochtones, mais le gouvernement du Canada ». Comme si le gouverne-

ment du Québec s'était fait tordre le bras.

Ces pirouettes ne trompent pas. Le gouvernement actuel est fort accommodé du fait que son prédécesseur ait eu l'odieuse de participer à l'extinction des droits des autochtones, et il n'entend guère se montrer plus généreux sur le fond. Toutes les déclarations récentes de ses représentants ne laissent espérer autre chose, pour ces communautés, qu'une sorte « d'autodétermination culturelle », accompagnée peut-être d'une forme de délégation de pouvoirs administratifs s'exerçant via des institutions plus acceptables aux autochtones. Au mieux cela ressemble à la « souveraineté culturelle » dont on se gaussait quand Robert Bourassa la proposait; au pire, cela tient du « multiculturalisme » subventionné à la façon fédérale.

Le livre blanc du Québec sur la politique culturelle, dont le parrain, M. Camille Laurin, a tiré la semaine dernière quasi au texte sa déclaration aux représentants des Amérindiens, ne dit rien de plus avec ses trois beaux principes: pas de décision unilatérale sur l'avenir de ces communautés, aide gouvernementale à leur développement, et élaboration autonome de leurs institutions et stratégies. Le livre blanc évite cependant de traiter si peu que ce soit de la conséquence possible d'une telle démarche, une forme d'accession à la souveraineté politique.

Il y a là quelque chose d'étrange chez des penseurs qui ont si souvent vanté le lien « normal et naturel » entre le politique et le culturel. Il n'est sans doute pas encore temps d'en faire grief grave à un gouvernement qui commence à peine à aborder là, et péniblement, la difficile contradiction entre son appétit de développement et le respect d'une communauté qui n'est pas une minorité comme une autre mais elle aussi une « nation ».

M. Laurin lui-même semble reconnaître toujours avec beaucoup de sincérité le droit « à la différence ». Mais la brochette de ses collègues qui se sont succédés devant les représentants amérindiens pour les prières de façon plus ou moins déguisée de se conduire en « Québécois à part entière », l'invite aussi large que le paternalisme, ou peut-être déjà fait l'économie du débat. Cela, « l'histoire » pourrait le retenir.

Lise BISSONNETTE

LE MOT DU SILENCIEUX

Le temps de flâner

par Albert Brie

Je me demande pourquoi l'Etat, qui met son grain partout, n'entreprendrait pas dans son sein plantureux une catégorie d'individus dont la mission serait de flâner. La flânerie mériterait de devenir une institution chargée de lutter contre l'oppression des objectifs à atteindre, des issues fatales (dead lines), qui ont créé ce mal épouvantable par lequel l'humanité suractivée est minée: la frénésie.

Le psychiatre serait peut-être apte à jouer le rôle de flâneur professionnel s'il se défilait de son obsession de vouloir comprendre, expliquer, excuser et laisser porter.

La flânerie dont je rêve devrait être un homme extraordinairement ordinaire, une sorte de témoin de nos gestes quotidiens, un superviseur négligent de notre emploi du temps, un policier amusé de l'ordre établi, un ange incarné quoi!

La flânerie se promènerait, chaland nonchalant, à travers les rues, les maisons, les usines, les bureaux, se présentant sans rendez-vous, s'asseyant où bon lui semble, inattentif et moqueur, pour regarder, ou plutôt offrir à la masse besogneuse et inquiète le regard lointain de celui qui n'attend pas qu'on lui rende des comptes. Il ne dirait rien à personne: nul blâme, nul encouragement. Il passerait comme un promeneur tranquille, désintéressé et libre.

Tous, tant que nous sommes, nous essayons de nous accorder de la détente par le recours à toutes sortes d'engins et de gadgets ruineux et artificiels. Nous sortons d'une fatigue pour nous en délivrer par une autre. Sans répit, nous sommes pourchassés par un devoir, une obligation trois fois sur deux imaginaire. Nous sommes si bien frappés d'un complexe de culpabilité que si nous sommes en présence d'un étranger, nous ne

trouvons rien de mieux à faire que de nous excuser de n'avoir rien à lui dire, à lui donner.

Nous avons fait de l'existence une dévorante solliciteuse, une créancière sans merci. Nous n'entendons que des « je dois », « il faut », « que faire? », « où aller? », « quoi dire? ». Nous nous sommes laissés fabriquer une mauvaise conscience ouverte à tous les scrupules. Des petits diables intraitables, comme de minuscules mouches noires, nous dardent et nous éperonnent à seule fin de nous excéder.

Faites cette expérience. Plantez-vous dans une rue débordante d'activité et observez le tumulte. D'abord, vous devez faire effort pour vous arrêter, parce que vous avez l'impression de contrevenir à la loi du mouvement torrentueux du flot aveugle. Alors, un sentiment de culpabilité cherche à vous pénétrer.

Dès que vous arrivez à vous immobiliser, regardez ces passants ameutés qui vous croisent en tout sens. Tous vous ignorent. Cela suffit pour vous sentir enveloppé de la déconsidération générale. Cette impression devient vite insupportable. Pour vous accorder, retrouver votre équilibre, vous vous ébranlez au diapason.

Si vous vous obstinez, je ne vous donne que quelques instants à résister sans peine au spectacle de ce maelstrom humain, avant de vous transformer en coureur à obstacles plein de remords et de repentance, semblable à votre frère ou à votre soeur emporté Dieu même ne sachant où.

Car vous vous êtes dit: « Qu'est-ce que je fais ici à rêvasser paisible et innocent? Je n'ai pas le droit de me payer ce luxe sans débours. Quelqu'un sûrement m'attend, à qui je ne songe pas. J'ai, enfin je dois avoir quelque travail qui m'appelle. Ne faut-il pas que je m'affaire comme les autres? J'ai cette distance à franchir, cette rue à traverser. Partons! » Votre mauvaise conscience vous a perdu en vous rendant à la légalité de vivre.

Puisque nous ne pouvons pas, laissés à nous seuls, faire place nette de ce phantasme de l'infraction perpétuelle, confions ce soin à la bienfaisance d'hommes éminemment candides, capables de croire et de faire croire à la masse laborieuse et délirante qu'il ne sert à rien, de courir, qu'il est vain de partir à point et que, tout compte fait, il est idiot de bouger. Primum vivere, deinde flanari.

IBRETOINION

Art et clinique psychiatrique

par Edmond Robillard de l'Académie canadienne-française

Plus j'y pense et plus, il m'apparaît que ce qui a manqué aux Fées ont soit est une présentation appropriée.

La pièce est un parfait modèle du type surréaliste et on a laissé le public s'y engouffrer comme pour une pièce réaliste, de type populaire, à la manière des pièces de Michel Tremblay. Le plus cocasse est que l'auteur ne semble s'être rendu compte à aucun moment qu'elle avait conçu une suite aux Oranges sans vertes et que la direction du TNM n'a rien fait pour dégager ce caractère particulier de l'oeuvre de Denise Boucher.

Pour le dire en deux mots, la pièce entre dans la ligne de Equus ou de Flight over the Cuckoo's Nest, avec cette seule différence qu'on force le public à jouer le rôle du psychiatre. Auteur et personnages se défont à qui mieux mieux, et le spectateur s'amuse ou ne s'amuse pas, selon l'interprétation qu'il donne des signes et symboles exprimés et selon la condition de son propre inconscient.

C'est André Breton qui a eu le premier l'idée de demander aux rêves

des clients d'une clinique psychiatrique des thèmes et un matériel artistique. Il avait noté que certains malades particulièrement doués (pareils à des hommes ivres) étaient capables de formuler des phrases littérairement intéressantes et d'émettre des idées assez loufoques mais assez proches du sens commun pour donner le change et retenir l'attention de ceux qui les entendent et savent les réinterpréter. Il recommanda, dès lors, aux peintres, poètes, dramaturges, l'écriture automatisée, dont toute la technique se ramenait à faire taire la raison et à s'abandonner au fil des impulsions incontrôlées montant de l'inconscient. Les résultats pouvaient être extrêmement maigres, ou occasionnellement chargés d'une rare fantaisie; on pouvait croire que tels phantasmes, aujourd'hui inintelligibles, deviendraient un jour révélateurs d'états de conscience intéressant l'humanité à venir. Tout le surréalisme est né de cette intuition.

Quand Borduas publia son Refus global, il l'inséra dans un contexte surréaliste et l'écrivit dans un état d'âme tout proche de celui de Denise Boucher. Il appelait la province à un dévouement général après trois

siècles d'aliénation cléricale. Pour ma part, je n'avais rien à l'époque contre le surréalisme en tant que technique artistique, mais j'en avais contre le surréalisme devenu philosophie de l'existence réelle. Ma génération gardait le souvenir d'un certain Hitler, qui s'était défoulé sur l'Europe, au coût de quinze millions de morts. Je ne prisais donc guère André Breton qui venait d'affirmer que « l'acte surréaliste par excellence serait de descendre dans la foule et de tirer à hauteur de ventre ». Notre siècle, ap-rès-comme avant Jonestown a assez vu de ces gestes surréalistes pour n'être pas admirateur inconditionnel de cette technique automatisée.

Après Après cinq minutes des Fées, je commençai à me dire que l'auteur avait eu tort de ne pas nous présenter ses personnages comme autant de clients d'une clinique psychiatrique. A ce compte, la Madone n'aurait pas été la Vierge Marie en personne, mais une malade qui se prend pour la Vierge Marie. Après quoi, les incongruités et jugements sommaires du personnage auraient été susceptibles d'une interprétation appropriée. Qui s'inquiète des blasphèmes d'une malade? Par ail-

leurs, ses divagations peuvent amuser, ennuyer ou frapper les spectateurs, qui en font chacun leur profit selon leur grille d'interprétation.

Mais c'est précisément à ce niveau d'intelligence de la pièce qu'on n'a pas su se brancher. Je ne doute pas que Denise Boucher tienne ses énoncés pour absolument valables, mais s'ils me sont présentés comme partie d'un exercice de dévouement, je ne puis guère en être offensé. Si, par contre, — comme on l'a fait, — on me laisse dans l'équivoque, il est normal que je sois offensé par tant de grossièreté inutile et par des énoncés qui blessent mon sentiment religieux. Ce n'est pas à celui qui insulte de déterminer jusqu'à quel point l'offenseur doit se sentir touché: c'est à lui d'en décider et de réagir. Là était la conséquence de l'équivoque que personne n'a songé à dissiper jusqu'ici.

Le Père Paul-Emile Legault a dit que les Fées étaient venues dix ans trop tôt; je croisais qu'elles sont plutôt venues dix ans trop tard, alors que le surréalisme est devenu matière à un cours d'histoire et objet d'exposition dans un musée d'art contemporain. Il fallait nous avertir avant la pièce, si on voulait nous la rendre supportable.

LETRES AU DEVOIR

Il ne s'agit pas de trouver qui est plus démun

Réponse à l'article de M. Jean Proulx, professeur, dans LE DEVOIR du 7 décembre 1978.

Comment peut-on à la fois travailler en milieu scolaire et mépriser autant les étudiants? Ceci m'apparaît contradictoire, pour le moins!

Et je dis « mépriser », lorsque vous les accusez d'une façon indirecte d'être « des enfants gâtés » et de faire des grèves injustifiées et « à l'aspect carnavalesque »...

Si je peux me permettre cette réplique Monsieur, en tant que simple étudiante je

dirais que votre article du 7 décembre dernier sur « La grève des cégépiens », ressemble étrangement à un texte moralisateur ayant pour but de faire passer les étudiants pour des personnes « à la recherche d'une identité psychologique, sociale... », plutôt qu'en lutte pour le respect de leurs droits fondamentaux. Parce que le droit à l'éducation, ce n'est pas un luxe! L'auriez-vous désappris??? En ce qui concerne le droit à la grève, ne l'auriez-vous jamais utilisé??

Un dernier point, j'admire

votre talent pour évacuer une question d'une telle importance lorsque vous ajoutez « Et pourquoi faudrait-il d'autre part, favoriser les étudiants plutôt que les chômeurs, les handicapés, les vieillards... ».

Je crois qu'il n'y a pas lieu de faire ce que je nommerais « un concours » à savoir qui sont les plus démunis, mais bien que tous finissent par s'en sortir...

Johanne GALARNEAU, étudiante à l'UQAM, Montréal-Nord, le 7 décembre 1978.

Douce folie

Est-il possible en 1978, à l'heure où la vie perd son sens dans le matérialisme, qu'un homme, croyant en Jésus-Christ, soit assez fou pour donner tout son temps au service de ce grand Amour?

C'est pourtant ce qui c'est produit le 8 décembre dernier, lorsque Jean-Pierre Messier, homme jeune et à n'en pas douter bien équilibré, fut ordonné prêtre en Jésus-Christ et ce pour l'éternité.

Beaucoup s'écrieront qu'il faut être complètement dé-

passé et pogné pour faire un tel choix; que c'est un « trip » pour déficient ou malade mentaux.

Evidemment, si on regarde ça avec les critères de bonheur de notre société soit consommer, jouir de la vie et profiter de tout ce qui passe qu'en ça passe, il faut sûrement être fou pour vouloir donner toute sa vie à servir quelqu'un qu'on aime.

Mais comme c'est une belle folie! Et plus grande elle sera,

plus elle fera peser la balance du côté de l'Amour.

En témoignant publiquement devant toute la communauté chrétienne de St-André Apôté, Jean-Pierre nous a appris qu'il existe encore un Chemin d'Espérance sur cette Terre, chemin qu'il a lui-même trouvé et dont il voudra maintenant nous faire partager toute la Beauté. Merci Jean-Pierre.

François RENE, Montréal, décembre 1978

Une génération de sursis

En réponse à la lettre de Mme Andrée Ferretti qui se permet de faire la morale à M. Jacques Dufresne, (LE DEVOIR, 12 décembre 1978) je me permets et m'engage, à mon tour de vous demander, Madame Ferretti, de quel droit vous vous permettez de parler de « l'élevation de pensée, de qualité de style et d'esprit », si vous-même n'é-

tes capables de revenir sur terre et y trouver toute la reconnaissance de notre passé (avec tout ce que cela comporte-bontés, mensonges, ordres et désordres de nos civilisations des années et siècles antérieurs). La liberté (de pensée, pour l'homme comme pour la femme) c'est sûrement la ressource de notre vie, mais c'est d'abord

reconnaître que la femme est mère avant tout. Dieu merci, il y a encore une génération qui vous en fera la morale et qui se fera protectrice de vos mères et de nos enfants à venir!

Françoise SAUCIER, Montréal, le 12 décembre 1978.

Du français traduit

J'ai eu très récemment le plaisir de visiter pour la première fois de ma vie Montréal, une ville que j'ai trouvée fort plaisante. J'ai été également très agréablement surpris par l'effort entrepris afin de doter la ville de signes en français partout, comme il se doit dans un pays francophone comme le nôtre.

Ce n'est donc pas par excès d'esprit critique que je me permets de porter votre attention sur un nombre d'inscriptions qui, bien qu'en langue

française, trahissent de façon, hélas, trop visibles leur origine anglaise. Je suppose qu'elles ont été traduites, un peu trop hâtivement, à la lettre. Cela m'a frappé bien que ma langue maternelle ne soit pas le français, et je suis certain que vous les aurez remarquées vous-mêmes, ainsi qu'un grand nombre de Québécois. Je voudrais exprimer ici mon modeste soutien afin que votre ville continue sa tâche dans la diffusion du français correcte, même dans

l'usage de tous les jours. Denis L. BAGGI, professeur au Collège Queens New York, le 10 décembre 1978

Un terme mal inspiré

Monsieur le rédacteur en chef. Veuillez trouver ci-dessous la définition du mot « incident »:

« Événement de peu d'importance qui survient au cours d'un fait principal, d'une affaire, d'une entreprise, etc... » (Petit Larousse, p. 534)

Je trouve donc le choix de ce terme particulièrement mal inspiré pour décrire le meurtre d'un avocat. (LE DEVOIR, 6 décembre, p. 1) Veuillez agréer, monsieur, mes sincères salutations. Ariette JUMELLE, Ottawa, le 8 décembre 1978

DOCUMENTS

La nouvelle politique sociale

par Monique Bégin

Ministre de la Santé nationale et du bien-être social, l'auteur répond dans cette lettre, en date du 11 décembre, aux articles publiés dans LE DEVOIR les 25 et 26 octobre sous la signature de Michel Pelletier, économiste et juriste, spécialiste des questions de politique et de sécurité sociales.

Le récent article en deux volets de M. Michel Pelletier sur la nouvelle politique sociale du gouvernement fédéral comportait un certain nombre d'affirmations trompeuses au sujet de l'introduction du nouveau Crédit d'impôt remboursable au titre des enfants et de changements connexes aux prestations fédérales pour enfants. Il me paraît donc indispensable d'apporter ici les quelques précisions suivantes.

M. Pelletier prétend que le gouvernement fédéral a fait montre « d'un grand talent de prestidigitateur » pour cacher le fait que les familles à revenu moyen souffriraient de ces initiatives. En réalité, l'un des principes directeurs de l'élaboration de ce nouveau système a justement été celui-ci: veiller à ce que les familles à faible revenu et à revenu moyen soient celles qui profitent le plus de ces changements. Ainsi, sur les 3,6 millions de familles canadiennes qui comptent des enfants, quelque 2,5 millions d'entre elles bénéficieront du nouveau Crédit d'impôt au titre des enfants. En outre, même en tenant compte de la réduction des allocations familiales et des autres changements fiscaux, environ 1,9 million de familles toucheront, l'an prochain, des prestations plus élevées que celles qui sont prévues par le système actuel.

M. Pelletier soutient aussi que ces changements créent l'illusion d'une grande réforme alors qu'ils ne revêtent, en somme, qu'une importance minime. La vérité est que ces changements amèneront plutôt la création d'un programme fédéral d'avantages-enfants éminemment plus juste et efficace. Contrairement au système actuel, le nouveau programme d'avantages-enfants sera, en effet, plus généreux pour les familles défavorisées que pour les familles aisées. De plus, il favorisera les familles à revenu modique ou moyen qui ont besoin d'aide; par exemple, l'aide apportée par le gouvernement fédéral aux familles dont le revenu se situe au-dessous des seuils de faible revenu sera augmentée de plus de \$100 millions.

Enfin, M. Pelletier se trompe lorsqu'il laisse entendre que les familles

du Québec seront défavorisées par ces changements. Au contraire, ceux-ci auront pour net résultat d'accroître notre assistance à ces familles. Comme dans les autres provinces, l'aide apportée aux familles québécoises qui en ont besoin sera accrue: celles dont le revenu se situe au-dessous des seuils de faible revenu recevront une aide supplémentaire d'environ \$29 millions. Par ailleurs, plus de 75 pour cent des familles québécoises qui ont des enfants bénéficieront du nouveau Crédit d'impôt au titre des enfants. Les changements auront donc pour résultat net d'augmenter de plus de \$8 millions l'aide du gouvernement fédéral aux familles québécoises. (compte tenu des réductions des all. fam.)

J'espère que ces quelques précisions apaiseront les craintes que l'article de M. Pelletier a pu susciter chez vos lecteurs.

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville Lasalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. ABONNEMENT: Edition quotidienne, \$60 par année; six mois, \$33; trois mois, \$21. A l'étranger, \$65 par année; six mois, \$36; trois mois, \$24. Editions du samedi, \$19 par année. Edition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1,50 par semaine. Tarif de rabonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 085. Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec. TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Démocratie et information

par Denise Bombardier

Journaliste et animatrice à Radio-Canada, auteur d'un ouvrage sur l'information publié chez Laffont en 1975, «La voix de la France», Denise Bombardier est membre du Conseil de presse du Québec. LE DEVOIR publie ce texte avec l'aimable autorisation de la revue «Critère» où il a d'abord paru.

Certaines réalités sont inséparables, voire indivisibles. Ainsi est-il impensable d'aborder la grave et difficile question de la démocratie et de l'information sans l'associer à la liberté de presse et à la qualité de la culture politique d'une société. En d'autres mots, il faut reconnaître que l'information — celle qui est autre chose que de la propagande — implique pluralisme et liberté de presse et qu'à cet égard, elle n'existe, en pratique, que dans les sociétés dites libérales. Dans ce domaine de la liberté de presse, seuls la pratique et le vécu de cette liberté témoignent de sa réalité.

On pourrait, bien sûr, se pencher sur l'incapacité des systèmes dits socialistes à assurer la libre circulation de l'information. On pourrait tomber dans le piège des adversaires de cette liberté qui réussissent à convaincre les plus naïfs ou les plus complaisants qu'une distinction doit être faite entre liberté formelle et liberté réelle. On pourrait enfin affirmer que la liberté de presse est inexistant à la mesure de la puissance de l'argent son omniprésente et être amené à conclure, comme l'a fait devant moi, un jour, un communiste français, que la Pravda est plus libre que le New York Times! Dialectique, voilà pourquoi votre fille est muette...

Nous nous pencherons plutôt sur l'information véhiculée dans nos démocraties libérales en posant cette prémisse: moins une société crée d'entraves à l'accès du public à l'information, plus la culture démocratique y est élevée; et ces entraves peuvent être d'ordre juridique, politique, économique, syndical et structurel.

Le niveau juridique

En matière de presse, les lois risquent d'être des armes à deux tranchants. Elles sont indispensables, nécessaires pour assurer le droit du public à l'information, mais le seul ou ces mêmes lois deviennent un obstacle à ce droit peut être rapidement et subtilement franchi. Le contrôle des ondes publiques ainsi que la réglementation en matière de presse écrite existent dans tous les pays occidentaux et personne ne chicanera sur leur nécessité. L'important est de savoir «jusqu'ou ne pas aller trop loin». Ainsi, plusieurs pays ont légiféré sur la concentration des entreprises de presse; car, on le sait et nous y reviendrons plus avant, cette concentration met en échec la liberté de la presse. Mais encore faut-il être attentif pour que cette législation ne soit, en aucun cas, une porte ouverte à l'Etat pour intervenir à l'intérieur des entreprises; on crée alors des maux pires que ceux qu'on souhaite faire disparaître.

La même situation se présente lorsqu'il s'agit du contrôle des ondes publiques. Au Canada, la Commission de la Radio et de la Télévision (CRTC) a réglementé de plus en plus sévèrement certaines pratiques de diffusion. Qu'il suffise de rappeler que les chaînes de radio et de télévision doivent assurer un contenu canadien représentant 60% au minimum de leurs programmes. Elles sont tenues de présenter également un nombre d'heures d'émissions d'information, cette dernière étant reconnue comme un droit. Dans certains pays occidentaux, la publicité est bannie des émissions pour enfants, lors-

qu'elle n'est pas complètement interdite. Cette répression — c'est de cela qu'il s'agit — se fait alors au nom d'un choix qu'une société peut assurément se donner. Les Suédois ont choisi cette voie, ce qui n'empêche pas leur télévision d'exprimer une pluralité d'opinions et de comportements que leur envient plusieurs démocrates. A vrai dire, au nom d'un bien supérieur, par exemple celui de considérer la télévision avant tout comme un instrument d'éducation populaire, une collectivité peut décider à travers ses représentants de se donner une législation qui freine la liberté de presse. Entre l'absence d'intervention et le contrôle étatique, une société démocratique doit procéder avec prudence et discernement à la mise en place de sa législation. Il ne s'agit donc pas d'écarter l'Etat de ce domaine, mais plutôt d'éviter que ses interventions n'en viennent à éroder la réalité démocratique. La pratique nous éclaire sur la tentation du Pouvoir de se rapprocher du contenu véhiculé à travers les médias. La presse jaune, la basse presse comme on l'appelle en France, n'est-elle pas la presse qui paie pour l'existence parallèle d'une presse de qualité. Interdire la première — et selon quels critères? — c'est interdire ou mettre en danger la seconde. Car de la même façon que la répression policière n'élimine pas la criminalité, la législation n'assure pas automatiquement la liberté d'information.

En démocratie, ce sont les nuances qui déterminent l'essentiel. L'instrument législatif souhaité jusqu'à un certain point — comment aussi déterminer exactement lequel? — peut se transformer ou être perverti, devant en fait une entrave réelle à l'accès du public à l'information. Ainsi faut-il sans doute donner raison à ceux qui affirment qu'en matière de presse moins on légifère, plus la liberté est assurée.

L'univers politique

Les entraves politiques sont, sans conteste, les plus apparentes et elles ne sont pas sans rapport avec les entraves juridiques, puisque les politiciens se servent de la loi comme instrument d'application de leurs politiques. Mais en dehors de tout cadre juridique, le type de relations qu'établissent avec la presse les hommes politiques favorise ou défavorise la libre circulation de l'information.

Dans nos sociétés, les rapports presse-politique se vivent sur un mode ambigu ou ambivalent. Le mépris et/ou la crainte animent à la fois les responsables politiques et les journalistes; c'est pourquoi leur cohabitation est difficile et la relation manipulateur-manipulé existe dans les deux sens. A vrai dire, cette situation n'est pas le champ exclusif de la politique «politicienne», elle se retrouve dans toutes les structures de pouvoir. Présidents de groupes de pression, d'entreprises, d'institutions scolaires, tous se comportent face aux représentants de la presse comme si ces derniers risquaient de les déposséder. Cette méfiance, on s'en doute, n'est pas sans conséquences sur la qualité de l'information. Il y a, entre la Presse et les Pouvoirs, un rapport de force indéniable qui modifie et trop de fois, hélas, entrave la circulation de l'information. Seule une culture démocratique vivante peut contrer ces difficiles relations. Elle commande aux uns comme aux autres une conscience aigüe du bien public, seule capable d'atténuer cette dimension psychosociologique des rapports presse-pouvoirs. Un climat de confiance peut également être favorisé par la rigueur professionnelle des journalistes. A cet égard, la compétence des journalistes dans un pays est intimement liée à la qualité de la démocratie. Par contre, cette dernière est en danger lorsque l'univers journalistique manque à la fois de sens critique, de mesure et d'envergure.

Comment expliquer qu'après des siècles, avec les éclairages de la science, on en soit encore à l'image du messageur

assassiné pour avoir apporté une mauvaise nouvelle? Cette conception primaire du journaliste, faisant du porteur de la responsabilité du message véhiculé, nous renvoie à des interrogations plus philosophiques que politiques. D'autre part, l'acceptation d'une perception de la réalité différente de la sienne — il faut avoir été cité par la presse ne serait-ce qu'une fois dans sa vie pour savoir ce dont il s'agit — suppose une maturité à la fois personnelle et collective qui n'est pas courante. Le prix de la démocratie oblige à accepter que la transmission d'un message, d'une information en modifie le contenu, mais aussi que le communicateur fasse l'effort nécessaire pour respecter le plus fidèlement possible la réalité de son sujet. Comme quoi l'information est loin de ne dépendre que des structures de la société qui la contient.

L'ordre économique

Ces dernières constituent néanmoins des entraves sérieuses. Lorsqu'elles sont de nature économique, elles faussent les règles du jeu plus ou moins totalement. Ainsi en est-il de la concentration de la presse, qui déséquilibre la règle du pluralisme, caractéristique de la démocratie. En effet, la concentration des entreprises de presse aux mains d'un même groupe, voire d'un même individu, crée de fait une limitation non seulement dans l'éventail des opinions exprimées mais également dans la diversité des pratiques journalistiques; cette dernière étant le garant d'une saine stimulation et d'une compétition normale qui enrichissent l'ensemble des médias dans une société. En un sens, la concentration de la presse est aussi pernicieuse à la démocratie qu'une limitation quelconque du nombre ou du type de partis politiques.

A cause de la complexité technologique qui ne permet, en pratique, qu'aux plus puissants, c'est-à-dire aux plus riches, de se maintenir et de faire des profits — libre entreprise oblige! — il est de plus en plus difficile, non seulement de mettre sur pied de nouveaux médias, en particulier un journal, mais aussi d'assurer la survie des médias autonomes. A ce jour, l'expérience coopérative n'a réussi que dans de rares cas et il semble irréaliste de tenter d'appliquer ces structures à l'ensemble des médias. Cela s'explique, en bonne partie, par la culture politique dans laquelle baigne l'Occident tout entier. Les valeurs qui sous-tendent les structures coopératives dans le secteur de la presse sont trop souvent étrangères à nos moeurs. Pour nous en convaincre, qu'il suffise de regarder le fonctionnement des relations patronales-ouvrières, même dans les entreprises publiques, secteur où la compréhension des finalités devrait tempérer les stratégies d'affrontement. L'impossibilité de généraliser les structures coopératives nous oblige donc à limiter les forces de concentration de la presse par une législation adéquate. C'est une des seules justifications à l'intervention étatique devenue dès lors nécessaire et souhaitable.

Par contre, la concentration n'a pas que des effets négatifs, il faut bien le reconnaître. Elle permet, en pratique, dans une société comme la nôtre, d'assurer une qualité d'information supérieure. Faut-il s'en étonner lorsque l'on sait que seules les entreprises financièrement à l'aise s'offrent des correspondants dans les capitales et à l'étranger, des journalistes spécialisés dans les enquêtes — cela suppose d'immobiliser un journaliste plusieurs semaines sur un même sujet —, des collaborateurs de prestige, etc. D'autre part, la concentration, au Québec par exemple, permet à un plus large public d'avoir accès à l'information de qualité. Qu'on songe à la piètre performance des journaux locaux, démunis à tous égards, qui seraient les seuls accessibles à la population si les grands journaux comme la Presse et le Soleil n'étaient pas présents. Comment en arriver, dans l'idéal, à assurer la survie et le dynamisme de journaux régionaux capables de concurrencer et de compléter les grands journaux et cela sans que l'Etat devienne le pourvoyeur des premiers? Une petite société comme la nôtre, compte tenu du passé de sa presse, ne peut raisonnablement que limiter les effets de la concentration et en utiliser au maximum les avantages. Penser voir fleurir au Québec une presse régionale variée et indépendante dénote à tout le moins une ignorance des tendances que d'autres considèrent comme la règle du jeu.

Le monde syndical

Il existe un autre type de concentration dont on préfère taire le nom dans certains milieux: il s'agit de la concentration syndicale, qui n'est pas sans rapport avec la concentration des entreprises de presse. Elle risque, à son tour, d'entraver la libre circulation de l'information dans la mesure où les responsables syndicaux se comportent face aux journalistes de la même façon que les représentants des autres pouvoirs. La pratique nous apprend qu'il n'en est pas autrement et que de plus les responsables syndicaux ont trop souvent tendance à prendre les journalistes pour acquis, ces derniers ayant plutôt la réputation d'être ce qu'il convient d'appeler «de gauche». Je parle ici du Québec, car il est entendu que la pratique journalistique européenne permet de connaître les opinions des journalistes selon la tendance du journal auquel ils appartiennent.

Par ailleurs, le syndicalisme, lorsqu'il est appliqué à un métier comme celui de journaliste, a trop souvent tendance à le bureaucratiser, empêchant ainsi la pratique dynamique de ce dernier. Le syndicalisme dans la presse ne se justifie que si les préoccupations professionnelles retiennent tout autant son intérêt que les préoccupations monétaires. Or l'expérience a montré qu'en ce qui touche les fonctions de création, tout encadrement rigide et toute tentative de nivellement ont un effet stérilisant néfaste. Il existe dans l'exercice de ce métier une zone floue, indéfinissable, celle-là même où se définit ce qu'il faut bien appeler le talent. Vouloir empêcher l'émergence de cette

qualité au nom d'une morale ouvrière démagogique et d'une philosophie collectiviste masquant trop souvent un corporatisme des plus rétrogrades, c'est vouloir nier la dynamique même du métier. Peut-il en être autrement lorsque l'ancien est devenu en pratique le seul critère de promotion, lorsque le nombre de collaborateurs extérieurs est de plus en plus limité et lorsque les heures de travail deviennent d'une rigidité semblable à ce que l'on retrouve dans l'industrie? Ces «acquis» syndicaux obtenus souvent après des mois de grèves et inspirés des conditions de travail prévalant dans le secteur industriel sont-ils signe de progrès? Permettent-ils de mieux exercer le métier? Favorisent-ils le pluralisme d'opinions? Assurent-ils une meilleure qualité de l'information? Est-ce ainsi qu'on améliore les conditions de travail? Nombreux sont les sceptiques!

Et que dire de cet autre aspect du syndicalisme qu'il ne faut désigner que d'un nom: néo-cléricalisme; ce dernier imposant son «crois ou meurs», laissant planer une forme de terrorisme intellectuel parmi les syndiqués «moins engagés», ceux qui critiquent les méthodes, dénoncent les luttes idéologiques stériles ou prennent tout simplement une distance critique. Dans la mesure où une partie de la compétence journalistique repose sur les qualités de sensibilité et d'émotion de celui qui l'exerce, le climat défini par l'administration et le syndicat devient déterminant dans le contenu produit. En d'autres termes, la qualité de l'information n'est pas indépendante du contexte dans lequel elle est véhiculée et produite, car ce métier suppose une connivence entre ses artisans, connivence impossible si les rapports entre ces derniers n'en sont que d'affrontements, voire de «lutte de classes». Toute tentative de définir les fonctions au sein d'une entreprise de presse exclusivement sur ce mode ne peut que mettre en danger la liberté d'information. Le syndicalisme, à ses débuts, est venu assurer cette liberté dans des entreprises où les journalistes devaient s'en remettre aux pots-de-vin pour boucler les fins de mois, tellement les conditions salariales étaient pitoyables. Il a permis également de soustraire la classe journalistique aux décisions arbitraires et arbitraires de patrons trop souvent obéissants devant le pouvoir politique. Qui eut cru qu'un jour il faudrait dénoncer ces excès, voire ces perversions, et mettre en garde contre les conséquences néfastes qu'il aurait sur l'information et la démocratie!

Le domaine structures

Ce sont des journalistes américains qui ont débarqué de l'avion présidentiel égyptien à Jérusalem en ce grand moment de l'histoire du XXe siècle, ayant recueilli lors de la traversée entre l'Égypte et Israël les impressions premières d'Anouar el Sadate; non pas parce qu'ils sont les meilleurs comme l'ont cru certains, mais parce qu'ils sont américains, c'est-à-dire les plus puissants. Les entraves structurelles à la démocratie existent. Un journaliste québécois réussira peut-être à obtenir une entrevue avec le premier ministre suédois, mais sera toujours un Américain qui aura priorité et lorsque la situation est intéressante, l'exclusivité. C'est ainsi que les petits pays sont informés à travers les yeux des autres — ceux des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Allemagne et de l'URSS. L'imperialisme culturel, c'est bien de cela qu'il s'agit, modifie le libre accès à l'information. Pour être bien informé, un petit pays ou un pays moins riche doit acheter ses informations et les recevoir du bon vouloir des grandes puissances. Pour le Tiers-Monde, la situation est tout simplement catastrophique. Ce genre de problèmes ne suscite l'intérêt malheureusement que des spécialistes, comme si une telle dépendance culturelle et idéologique n'avait aucune incidence sur la qualité de notre information et, en définitive, sur la qualité de notre démocratie.

Enfin, on ne peut conclure cet article sans aborder un autre type d'entrave structurelle, à savoir le médium même qui véhicule l'information. En Occident, la grande majorité du public utilise avant tout, voire exclusivement, la télévision pour s'informer. S'impose alors une question légitime. La télévision informe-t-elle vraiment? Dans la mesure où la connaissance — l'information n'est rien d'autre qu'un ensemble de connaissances — ne se tramet que dans un processus actif où l'effort intellectuel est un des éléments essentiels, la télévision, médium du fagace, de la simplification et du spectacle, est-elle en mesure de jouer ce rôle d'informateur? La connaissance s'acquiert-elle en dehors de l'activité réflexive et dans cette perspective l'image peut-elle remplacer l'écrit? Les enquêtes sont unanimes à démontrer que plus une personne est instruite, plus elle fait appel à la presse écrite pour s'informer. A l'inverse, moins une personne est informée, plus elle a tendance à n'utiliser que la télévision. Autrement dit, la télévision informe d'abord les gens les moins informés et ces derniers considèrent que le médium est avant tout un moyen de divertissement; de plus, ils expriment peu d'intérêt pour les émissions d'information. La télévision n'a-t-elle pas progressivement remplacé le droit du public à l'information, un des fondements de nos démocraties, par le droit du public au divertissement, transformant ainsi l'échelle de valeurs de l'Occident? Le débat est ouvert et le phénomène que constitue la télévision pose de graves et décisives interrogations à tous les démocrates.

La censure, sous toutes ses formes, est la plus grande des vulgarités. Elle insulte l'intelligence, attaque la dignité et méprise la sensibilité. Nos sociétés libérales ont inscrit ce droit à l'information dans leurs lois fondamentales. Elles se sont également donné des structures qui altèrent et freinent ce droit, comme il vient d'être démontré. Il est certes plus facile de s'insurger contre ces structures que de se battre pour la reconnaissance de ce droit. Car, faut-il le répéter, il n'existe rien de tel que les libertés formelles et les libertés réelles. La liberté est indivisible et elle seule, en assurant le droit du public à l'information permet de qualifier les sociétés de démocratiques.

LIBRE OPINION

Que dira l'histoire du régime cambodgien?

par Dimitri Kitsikis

L'auteur enseigne l'histoire de la Chine et des relations internationales à l'Université d'Ottawa.

LE DEVOIR, dans son numéro du lundi 27 novembre 1978, a publié sur le Cambodge, un article de Chrey Sokha Phuong que le journal présente comme un des rares sinon le seul texte qu'il ait reçu à la défense du nouveau régime cambodgien. Tout en félicitant LE DEVOIR de l'avoir publié, je m'étonne qu'il ait cru bon d'ajouter que le lecteur «informé» réagirait à ce texte défavorablement.

Pour ma part, sans approuver les attaques personnelles de l'auteur contre Jean Lacouture et la grande famille des journalistes qui essayent, de leur mieux, de faire leur métier, j'aimerais faire remarquer que passer son temps à approuver ou à condamner un régime, en comptant le nombre de ses victimes, n'est pas sérieux. A ce compte, il faudrait condamner pratiquement tous les pays de la planète, car à partir de combien de centaines, de milliers ou de millions de victimes, le crime politique devient-il inacceptable?

Il me paraît plus intéressant de poser le problème du Cambodge sur la base de la lutte mondiale la façon dont l'Occident essaye de digérer dans son écorce ventre l'ensemble des habitants de notre planète, détruisant en même temps toutes les croyances, tous les particularismes, au seul profit de l'économisme le plus étroit. La lutte contre l'occidentalisation qui se poursuit depuis près de trois siècles jusqu'au sein même de l'Occident, présente souvent des réactions outrées, dues au désespoir de ceux qu'éfraye la manie uniformisatrice du monstre occidental. En ce sens, l'expérience cambodgienne rappelle étrangement celle des Taïping en Chine, au siècle dernier, c'est-à-dire d'un pays qui fait partie de la même aire culturelle que le Cambodge.

Toute l'histoire de la Chine avait été marquée par l'opposition ville-campagne. Les innombrables révoltes paysannes forcèrent la classe dirigeante à entourer les villes de murailles pour les protéger. Les invasions étrangères étaient relativement rares et ce n'était pas contre ces invasions que les murailles des villes avaient été dressées. La théorie maoïste de l'encercllement des villes par les campagnes, pour mener à bien la révolution sociale, était dans la tradition chinoise.

La révolution taïping (1850-1865), la plus grande révolution paysanne de l'histoire du monde, avait pour chef Hong Hsiu-chuan, un maître d'école. Il se convertit d'abord au christianisme, puis créa une nouvelle religion, la religion taïping, et un Etat théocratique de monarchie absolue, fondé sur le principe de la stricte égalité de tous les citoyens, hommes et femmes. A la tête de cet Etat se trouvait un directeur suprême de sept «frères», cooptés. Le premier frère était Jésus-Christ qui avait choisi pour second Hong Hsiu-chuan, qui a son tour s'était adjoint les cinq autres. L'Etat possédait sa doctrine officielle, unecinquantaine de textes écrits par Hong. On y trouvait l'affirmation que le chef de l'Etat, Hong, était autrefois monté au ciel, où il avait rencontré son père, Dieu, et son frère, Jésus-Christ. Il en était redescendu, apportant comme Moïse la loi divine. Dans ces textes, le mot égalité est partout: égalité entre

les hommes, les sexes, les nations, les riches et les pauvres. L'un de ceux-ci intitulé, «Ode de la doctrine du salut du monde», dit que Dieu a envoyé sur terre le frère céleste de Jésus, Hong Hsiu-chuan, avec des pouvoirs surnaturels, pour sauver le monde.

L'Etat taïping, dont la capitale fut Nankin de 1853 à 1864, qui s'étendit sur la Chine centrale et du sud, et dont les troupes s'avancèrent jusqu'à Pékin, établit l'égalité absolue de l'homme et de la femme. La loi interdisait les pieds bandés des femmes, l'abandon des petites filles, la vente des petites servantes, les mariages forcés, la dot, la polygamie, le divorce (une protection contre l'arbitraire du mari). Elle punissait de mort l'adultère et la prostitution. Elle interdisait les boissons alcoolisées, le tabac, l'opium, les jeux de hasard et les pratiques de sorcellerie. Tout le monde devait s'appeler «frère» et «sœur». La loi taïping établissait également l'égalité de l'homme et de la femme dans toutes les fonctions et toutes les activités. En conséquence, les femmes devenaient soldats et officiers, se présentaient aux examens pour occuper les plus hautes fonctions de l'Etat. Elles participaient à toutes les heures besognes des champs et des travaux publics (refection des routes, creusement de canaux etc.). Elles recevaient de la terre à cultiver, selon les dispositions de la loi agraire, tout autant que l'homme.

La religion taïping avait énoncé dix commandements. Un des textes taïping dit: «Aucun péché n'est imparablement puni sauf la violation du 7e commandement (condamnant l'adultère), car il s'agit-là d'un péché de l'espèce la plus effroyable». L'Etat établissait une séparation complète des hommes et des femmes, des maris et des épouses, des frères et des sœurs, des garçons et des filles, regroupés en camps distincts, ceci jusqu'à la victoire finale, pour donner au combattant taïping une efficacité maximale. Les relations sexuelles entre époux furent interdites et sévèrement réprimées. Des époux furent exécutés pour avoir eu des rapports avec leur femme ou leur mari. Devant le mécontentement général, en 1855, cette interdiction fut levée, mais uniquement pour les couples mariés. Les autorités ordonnèrent que tout le monde se mariât. L'Etat exigeait des couples mariés de 14 à 49 ans et procéda aux mariages par tirage au sort. Tous les couples mariés n'avaient le droit d'avoir des rapports sexuels qu'une fois, à la fin de chaque mois. Toute infraction pour les autres jours du mois était punie de mort. Le résultat fut que plusieurs milliers de femmes qui ne voulaient pas être mariées de force, se pendirent, se jetèrent dans des puits, se coupèrent la gorge ou s'empoisonnèrent.

Devant ces excès, on pourrait essayer d'excuser les Taïping, en disant qu'ils étaient d'une moralité certes exagérée, mais que leur dureté était nécessaire pour obtenir la victoire finale de la révolution. A condition, toutefois, que la loi s'appliquât à tout le monde, selon le principe taïping de l'égalité. Or, dès le départ, l'Etat ne respecta pas cette égalité, non seulement dans la pratique, mais également en théorie. Lois et livres saints proclamaient à la fois l'égalité et l'inégalité. Quant à la pratique, l'Etat taïping était un Etat hiérarchisé où l'inégalité était partout. Un seul exemple frappant: monogamie pour le peuple, polygamie pour les dirigeants. Hong disait qu'il avait droit d'avoir plusieurs femmes, que cela était conforme aux Ecritures taïping. Dès 1851, Hong avait 15 femmes; très vite ce nombre monta à 88 et, en 1855, son ha-

Voir page 6: Histoire

Encore les fées...

par André Naud

L'auteur est professeur à la faculté de théologie de l'Université de Montréal.

Je ne voudrais pas que se terminent nos beaux échanges autour des Fées sans attirer l'attention de tous les écrivains et «écrivaines» du Québec sur l'excellente recette de succès littéraire proposée par l'auteuresse «des Fées» dans l'anthologie qui précède son ouvrage.

Dans un élan juste assez lyrique et plein de douceur, l'auteuresse exprime ce qui suit: «Je puis bien vous le dire, je crois que je jouis. C'est une chance extraordinaire de connaître ainsi la censure officielle. Ça permet de porter le débat sur la place publique. J'en connais tant des hommes, et tant et tant de femmes dont

la censure a été le silence sur leurs oeuvres. Censure plus opprimante et plus morbide que toutes les paroles. A tous ceux-là je dis: «prenez la parole, dénoncez, il vaut mieux, cent fois mieux être paranoïaque que masochiste».

Les deux derniers mots de ce courageux passage laissent perplexes et sans doute que nos excellents critiques de théâtre voudront, au cours des ans, nous les expliquer à fond. Le message essentiel, du moins, est clair: arrangez-vous pour crier comme des enchaînés(es) déchaînés(es) et vos belles petites oeuvres seront inscrites, pour ici et pour maintenant, et peut-être même pour ailleurs et pour toujours, dans le grand livre de l'histoire de la littérature. Si nos écrivains et nos «écrivaines» savaient donc utiliser à fond, beaucoup plus que maintenant, cette excellente recette que nous livre Denise, avec preuves éclatantes à l'appui! Notre très importante, très intéressante et très particulière québecitude française et notre francité québécoise pourraient alors atteindre leur plein développement et obtiendraient sans doute un grand rayonnement.

Je profite également de cette intervention pour exposer au grand public une injustice qui m'atteint. En censurant la pièce de Denise Boucher, on a censuré du même coup l'article que j'écrivis au DEVOIR en réponse à celui de l'ancien honorable ministre de la culture, Jean-Paul L'Allier. Je voudrais donc demander à ceux qui porteront jugement d'épargner mon article et de me permettre de le reproduire chaque fois que Monsieur l'ancien ministre voudra produire le sien. J'aimerais apporter une petite correction, pourtant mineure. J'avais écrit que la pièce de Denise Boucher est une «non-valeur littéraire et culturelle». L'expression était gauche, j'en conviens. Pour les éditions qui seront étudiées dans les cégeps, dans les cours de poésie, de théâtre ou même de philosophie, j'aimerais qu'on puisse lire: «une non-valeur», tout simplement. De cette manière, il y aura encore moins de mots et beaucoup plus d'idées.

Rivière polluée, eau potable en DANGER!

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES TECHNIQUES DE L'EAU

Louis Bruens

Investir dans les œuvres d'art

Des conseils pratiques, des tableaux comparatifs et une grille originale d'évaluation permettent de comprendre ce domaine bien particulier et fascinant du marché de l'art. 170 pages. Format 7" sur 9". Reproductions et illustrations techniques sur papier glacé. \$19.70

En vente dans les bonnes librairies à Montréal.

Commande téléphonique avec ChargeX ou Master Charge seulement.

849-8065

SPECIAL:

LE MINI-SOMMET CULTUREL DE QUÉBEC

SONEcran

... ET VIVE LES "INDUSTRIES CULTURELLES"!

"PAS QUESTION DE DIRIGISME CULTUREL" — LEVESQUE

Un compte-rendu complet du mini-sommet, avec: ...les interventions de René Lévesque et de Jacques Parizeau; le bilan de la conférence par les ministres Laurin, Vaugeois et O'Neill; un dossier spécial sur le cinéma; un résumé des commentaires de la presse; ...

SONEcran, C.P. 309, STATION "OUTREMONT", MONTREAL (514) 272 1058

Format tabloid, 20 pages, \$1.00

Vive tension Algérie-Maroc

ALGER (d'après Reuter et AFP) — La tension entre l'Algérie et le Maroc est brusquement remontée au cours du week-end, et les responsables politiques algériens font face à leur première crise depuis l'hospitalisation du président Houari Boumediène.

Dans le coma depuis un mois, le président algérien souffre d'hémorragie interne depuis deux jours et son état inspire les plus vives inquiétudes, a-t-on appris hier soir de source informée à Alger.

Le conseil de la révolution, qui assume la direction du pays à titre intérimaire, a accusé samedi soir le Maroc d'avoir porté gravement « atteinte à la sécurité nationale » en larguant le dimanche 10 décembre une importante quantité d'armes près de la côte algérienne, en pleine Kabylie.

Les Kabyles, population d'origine berbère qui peuplait le Maghreb avant la conquête arabe, ont toujours constitué une ethnie distincte de la majorité arabe, et même dans l'Algérie indépendante, ces différences ont posé des problèmes aux autorités d'Alger. Aucune information sérieuse n'était, cependant, parvenue ces derniers temps sur l'existence d'une dissidence organisée, qui aurait pu utiliser les armes en question.

Le Maroc a démenti « de la manière la plus catégorique » ces accusations, et a estimé que le but des déclarations algériennes est de « détourner l'opinion publique algérienne des véritables problèmes que connaît le régime, et de tenter de la mobiliser contre un danger extérieur imaginaire ».

Cet incident a provoqué samedi une réunion extraordinaire du Conseil de la révolution et du gouvernement algérien. Selon les Algériens, le lot d'armes largué par un appareil militaire marocain, pouvait équiper environ trois cents hommes.

Moscou dénonce ouvertement la dissidence de Bucarest

MOSCOU (d'après AFP et Reuter) — Pour la première fois la Pravda a fait état samedi des divergences entre la Roumanie et les autres pays du Pacte de Varsovie, alors que jusqu'à présent Moscou s'était contenté de critiques allusives à l'égard de Bucarest.

Dans un long article non signé (ce qui peut être considéré comme l'équivalent d'une déclaration officielle), l'organe du PC soviétique indique que « Les camarades roumains ont adopté une position particulière » lors de la dernière réunion du Pacte de Varsovie les 22 et 23 novembre dernier à Moscou.

Cette « position particulière » — en fait le refus du secrétaire général du PC roumain, M. Nicolae Ceausescu, d'accroître les dépenses militaires de son pays pour des raisons économiques internes — est réfutée par le journal à l'aide des critiques que M. Leonid Brejnev et les moyens d'informations soviétiques ont déjà adressées au même destinataire mais en évitant toujours de le nommer.

A ces critiques s'ajoute cette fois celle concernant la

publicité que la Roumanie a donnée à ses divergences. « Les camarades roumains, écrit la Pravda, ont fait connaître par la presse quelques-uns de leurs arguments, ce qui a servi de prétexte à des spéculations et à des insinuations de la part des propagandistes bourgeois et chinois vis-à-vis de la communauté socialiste ».

De son côté, M. Ceausescu a réaffirmé, samedi, sa volonté d'agir dans le sens d'une politique de désarmement et de détente mais aussi sa détermination à respecter les engagements pris par son pays dans le cadre du Pacte de Varsovie. « Nous considérons qu'il ne faut pas suivre la voie de l'intensification de la course aux armements, a déclaré le président roumain au cours d'une interview à la chaîne française de télévision « TF1 », mais au contraire mettre tout en oeuvre pour faire cesser la croissance des dépenses militaires, pour passer à un désarmement réel, nucléaire en premier lieu.

Par ailleurs, le secrétaire général du PC roumain a rappelé sa ferme intention de respecter les engagements mili-

taires et défensifs pris par son pays dans le cadre du Pacte de Varsovie.

« La Roumanie est fermement décidée à respecter les engagements qu'elle a assumés, a-t-il précisé, bien que nous soyons convaincus que le danger d'une attaque n'existe pas. D'ailleurs, selon les récentes déclarations des pays du traité de Varsovie à Moscou, nous devons tout faire pour la suppression simultanée des deux pactes militaires, ce qui serait un pas important vers le désarmement la paix et la sécurité en Europe et dans le monde ».

D'autre part, la Roumanie s'est opposée à l'adoption d'une phrase condamnant la

« ligne anti-soviétique » de la Chine, dans la déclaration publiée à l'issue du récent sommet du Pacte de Varsovie, a révélé le ministre hongrois des Affaires étrangères, M. Frigyes Puja, dont les propos ont été rapportés samedi par l'agence MTI.

M. Puja a déclaré que les Roumains avaient une opinion différente et qu'il n'aurait pas été possible de parvenir à une position commune sur ce sujet.

L'agence MTI ajoute que des désaccords du même ordre sont apparus à propos du Proche-Orient, la Roumanie refusant de considérer les négociations israélo-égyptiennes comme une menace pour la paix.

Iran: nouvelle grève générale

TEHERAN (d'après Reuter et AFP) — Déjà sévèrement touché par les arrêts de travail dans la fonction publique et l'industrie pétrolière, l'Iran vit aujourd'hui une nouvelle journée de grève générale et de deuil à la mémoire des victimes des récentes manifestations anti-gouvernementales.

La plupart des boutiques du bazar de Téhéran sont restées fermées hier et dans la majorité des ministères les fonctionnaires se sont rendus à leur bureau, mais n'y faisant rigoureusement rien.

« La banque centrale, on enregistre cependant, hier, un mouvement partiel vers la reprise du travail. Selon des responsables de haut rang, « le personnel a travaillé normalement sauf durant deux heures, hier matin, pendant lesquelles il a participé à une réunion politique. »

De source proche de l'industrie pétrolière, on indique qu'il existe, aussi, dans ce secteur une tendance à la cessation de la grève. La production de brut atteint maintenant 2,4 millions de barils par jour, au lieu des 6 millions en période normale, soit le chiffre le plus élevé depuis un semaine.

Une commission d'enquête de « l'Association des juristes iraniens » est rentrée hier de la ville de Najafabad (60 mille habitants près d'Ispahan, au centre du pays). Un membre de cette commission a affirmé que « plus de 30 personnes ont été tuées par l'armée depuis mardi » dans cette ville. Pour

sa part l'opposition avance le bilan de 57 morts depuis mardi à Najafabad.

Le scrutin belge n'a rien réglé

BRUXELLES — Les élections législatives d'hier en Belgique — les troisièmes en cinq ans — n'ont rien réglé.

M. Paul Vanden Boeynants, premier ministre Belge sortant, a résumé hier soir l'opinion générale: « Cette consultation électorale a été inutile. La stabilité du corps électoral belge a été étonnante. Mais rien n'a été réglé et tout risque d'être plus difficile en ce qui concerne les questions linguistiques et la transformation de la Belgique en Etat fédéral. »

Le grand vainqueur des élections semble devoir être le Parti libéral flamand, qui fit toute sa campagne électorale contre la politique fiscale du gouvernement. Mais ce parti, qui comptait moins de 500.000 voix aux élections de l'an der-

nier, ne progresserait que de 4%, alors qu'il avait subi une perte de 10% en 1977.

La grosse surprise est le statu quo, ou le très faible progrès, enregistré par le Parti social chrétien flamand (CVP) de l'ancien premier ministre Léon Tindemans, généralement tenu pour responsable de la crise et des élections anticipées. Le CV était donné comme vainqueur certain avant la consultation.

Autres associés au gouvernement, les socialistes semblent perdre non seulement en Flandre, mais aussi en Wallonie où ils sont les plus forts.

Le grand perdant est le Parti nationaliste flamand Volksunie, qui paie chèrement sa première participation au

pouvoir. Le Front démocratique francophone de Bruxelles, également au gouvernement pour la première fois, ne semble pas en avoir retiré profit non plus.

Par contre, presque toute l'opposition enregistrée des progrès, communistes en tête. Mais ceux-ci n'ont que deux députés et les autres, des féministes aux écologistes en passant par les trotskystes et

maoïstes, n'ont aucun espoir d'entrer au Parlement.

Un autre « parti », celui des abstentionnistes, fait de gros progrès et atteint 10 pour cent des voix.

Quelque 6.400.000 électeurs étaient appelés à voter. Le vote est obligatoire en Belgique. Un sondage avait même indiqué que près de la moitié des électeurs n'iraient pas voter si le vote était libre.

Vance: l'impasse est due à Israël

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — Le secrétaire d'Etat américain Cyrus Vance a de nouveau rejeté sur Israël la responsabilité de l'impasse des négociations de paix au Proche-Orient et a qualifié de « raisonnable » l'attitude égyptienne, dans une déclaration faite hier à la chaîne de télévision NBC.

M. Vance, rentré à Washington vendredi après sa dernière mission de conciliation au Proche-Orient, parlait le jour même où, selon les accords de Camp David, le traité de paix israélo-égyptien, négociable en trois mois, aurait dû être paraphé.

Il a déclaré qu'il était « triste et déçu » de voir que les dernières propositions qu'il avait apportées à Jérusalem avaient été rejetées.

Il n'a pas caché que les Etats-Unis avaient approuvé les propositions égyptiennes et a soutenu qu'un médiateur avait le droit de dire ce qui lui paraissait raisonnable.

Par ailleurs, il s'est borné à affirmer que les négociations sur le traité de paix continueraient, mais n'a voulu préciser ni quand, ni comment.

Le secrétaire d'Etat a indiqué que la conclusion du traité israélo-égyptien achoppait sur quatre propositions égyptiennes, deux demandes de clarification qui pourraient être résolues d'un commun accord assez aisément et deux problèmes « difficiles ».

Le premier est la demande égyptienne de lier l'échange des ambassadeurs entre les deux pays à l'évacuation du Sinaï et le second, de loin le plus ardu, selon M. Vance, est le désir égyptien de préciser une « date limite » pour des élec-

tions en Cisjordanie et à Gaza. « L'intransigeance d'Israël et son refus de comprendre les engagements de l'Égypte envers le monde arabe » ont empêché qu'un accord de paix soit signé à la date prévue, soit dimanche 17 décembre, a déclaré pour sa part M. Pierre Boutros-Ghali, ministre d'Etat égyptien aux Affaires étrangères.

Dans un communiqué publié hier, il a précisé toutefois que l'incapacité de respecter la date fixée à Camp David ne signifie pas la fin des négociations et que « les deux parties doivent maintenant se mettre d'accord pour leur poursuite », phrase interprétée dans les milieux diplomatiques comme un appel déguisé à Israël pour fixer une nouvelle échéance.

Soulèvement au Vietnam ?

BANGKOK (AFP) — Cinq provinces des hauts plateaux du Vietnam (Dar Lac, Pleiku, Ban Methuot et Quans Duc) sont en rébellion armée contre l'autorité centrale de Hanoi, affirme samedi la « Voix du Cambodge ».

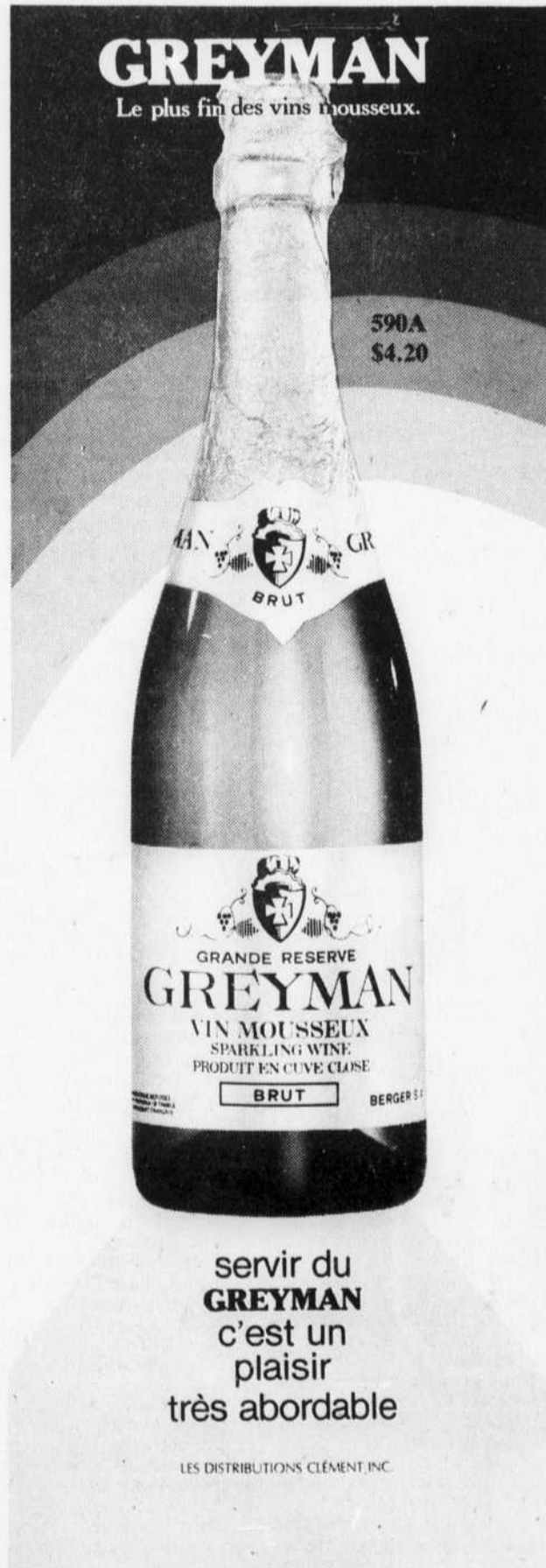
Selon le radio, une unité de l'armée vietnamienne a eu 20 tués, au cours des premières embuscades tendues par les montagnards.

La « Voix du Cambodge » affirme que les montagnards, groupés au sein du « Fulro » (Front uni pour la libération des races opprimées), ont pris les armes, et organisent grèves et marches contre l'administration vietnamienne. Ils auraient coupé des routes dans la région de Ban Methuot (380 km au nord-ouest de Ho-Chi-Minh-Ville), indique la radio cambodgienne qui précise que Ban Methuot contrôle la route qui descend vers la province cambodgienne de Monduliri où s'affrontent Vietnamiens et Cambodgiens.

Selon un Khmer krom (Cambodgien né au Vietnam) interrogé par la « Voix du Cambodge », les Cambodgiens au Vietnam sont victimes de brimades insupportables, taxes, menaces et sévices.

On compte quelque 600.000 Khmers krom au Sud du Vietnam et les minorités ethniques des plateaux sont estimées à plus de 800.000 personnes.

COMPTABLES AGRÉÉS	
BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS Comptables agréés ALAIN BELZILE C.A. ROBERT ST-JEAN C.A. GILLES SPERANO C.A. JACQUES BRANCHAUD C.A. 2345 est, Bélanger Montréal 729-5226	LUCIEN DAHMÉ, C.A. Comptables agréés 276 ouest, rue St-Jacques Suite 110 845-4194
PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER Comptables Agréés Jean Provost, C.A. Jacques Larose, C.A. Henri Lavoie, C.A. Raymond Poirier, C.A. 6000 est, Métropolitain 254-7559	
SAMSON, BELAIR & ASSOCIÉS Comptables agréés MONTREAL—QUEBEC—RIMOUSKI—SHERBROOKE—TROIS-RIVIERES OTTAWA—SEPT-ILES—COATICOOK—MATANE	



GREYMAN
Le plus fin des vins mousseux.

590A \$4.20

GRANDE RESERVE
GREYMAN
VIN MOUSSEUX
SPARKLING WINE
PRODUIT EN CUVE CLOSE
BRUT

servir du **GREYMAN**
c'est un plaisir très abordable

LES DISTRIBUTIONS CLÉMENT INC.

ARCHITECTES
DAVID, BOULVA CLEVE
 ARCHITECTES
 1253 ave McGill College
 Suite 800
 MONTRÉAL - 866-8621

les architectes
LONGPRÉ MARCHAND
 Montréal - 842-1401

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS
MADELINE ARBOUR BERNARD MORISSET
 DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
 DESIGNERS D'INTERIEURS
 878-3846
 266 est, St-Paul, Vieux Montréal

NETTOYEUR P.M.
 Service d'une heure au comptoir
 Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322



Château de Gourgazaud
Entre-Deux-Mers
Passe tout grain

Une certaine noblesse...

IMPORTATIONS DUBEC INC.
414 51 019

Château de Gourgazaud
626 F (Ropteau)
D'appellation V.D.Q.S., ce vin à prix modique est classé de qualité supérieure. Son arôme est délicat et sa rondeur satisfera le connaisseur.

Entre-Deux-Mers
409 C (Barrière)
Brillant, frais et très fruité, ce Bordeaux blanc se révèle le grand favori des Québécois. Son goût est très sec et il doit se boire jeune.

Passe tout grain
427 G (Ropteau)
Parfumé, velouté et fruité, telles sont les caractéristiques de ce magnifique Bourgogne qui accompagnera agréablement bien un gibier à plume.

Les étudiantes en secrétariat du Collège LaSalle
«PLUS QUE FEMME»
«PRÊTES POUR LES QUATRE SAISONS»



Les défilés de mode présentés au Campus Centre-Ville - Montréal et au Campus Sylvia Gill - Pointe-Claire représentaient les objectifs de développement personnel dans le programme de secrétariat du Collège LaSalle. Les étudiantes démontrèrent leur confiance en elle-même et leur connaissance de la mode dans leur choix de vêtements de la garde-robe d'une jeune femme d'affaires dans sa vie professionnelle et sociale. Dans les semaines précédentes, les étudiantes rencontrèrent des diplômées du Collège LaSalle et plusieurs employeurs. Ces rencontres furent suivies d'ateliers où il y eut des fructueux échanges sur les besoins du monde des affaires et la préparation nécessaire pour y réussir.

La FFQ réclame des études sur le chômage des femmes

Après avoir étudié les divers amendements proposés à la législation sur l'assurance-chômage (projet de loi C-14), amendements qu'elle juge injustes particulièrement pour les jeunes et pour les femmes dans leur ensemble, la Fédération des femmes du Québec réclame que le gouvernement fédéral entreprenne des études sur le chômage des femmes et sur l'impact des mesures gouvernementales face au chômage des femmes.



Renée Rowan

Dans un mémoire soumis récemment au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, M. Bud Cullen, la FFQ met en évidence quelques-uns des problèmes occasionnés par les modifications envisagées et fait plusieurs recommandations.

L'article 2 du bill « permet à la Commission de l'assurance-chômage de faire des règlements prescrivant qu'il faut avoir travaillé au moins 20 heures dans une semaine ou avoir reçu un salaire égal ou supérieur à 30% du maximum de la rémunération hebdomadaire assurable dans une semaine pour que celle-ci soit assurable ».

De l'avis des auteurs du mémoire de la FFQ, Lucienne Aubert, vice-présidente aux

statuts et règlements, et Nicole Boily, coordonnatrice, cette modification vise directement les travailleurs à temps partiel qui sont majoritairement des femmes: tous les horaires de travail par semaine (calculé sur une base de huit heures par jour) soustrairaient les travailleuses à la protection de l'assurance-chômage. Notons en effet que pour les femmes, les emplois à temps partiel constituent une façon privilégiée de réintégrer progressivement le marché du travail.

En conséquence, la FFQ recommande d'améliorer la protection des travailleurs à temps partiel face au chômage.

Les modifications proposées à l'article 4 du projet de loi auraient pour but, selon les notes explicatives apparaissant au projet de loi, d'accroître les

exigences relatives à l'admissibilité des personnes qui deviennent ou redeviennent membres de la population active.

Cet article, notent les auteurs du mémoire, est susceptible de pénaliser les femmes, particulièrement celles qui, après avoir élevé leur famille, tentent de s'insérer sur le marché du travail. Ces femmes rencontrent plusieurs difficultés, dues bien sûr, à la conjoncture actuelle de l'emploi, mais dues aussi à des discriminations relatives à l'âge au sexe et à la non-reconnaissance de l'expérience acquise dans le milieu familial. Au lieu de rendre les conditions plus difficiles pour cette catégorie de main-d'œuvre, il faudrait plutôt, de l'avis de la FFQ, l'aider davantage.

Quant à l'article 5 du bill, il fixe à 60% et non plus à 66-

2/3% de la rémunération hebdomadaire assurable moyenne au cours des semaines de référence le taux des prestations hebdomadaires qui peuvent être servies à un prestataire pour une semaine de chômage.

Cette diminution du niveau des prestations affectera directement les chômeuses, particulièrement celles qui occupent des emplois peu rémunérés, comme les employées recevant des pourboires (serveuses d'hôtel et de restaurants).

La FFQ met en évidence le fait que cette diminution touchera également les prestations de maternité, comme l'assurait formellement M. Bud Cullen dans une lettre qu'il adressait à la Fédération le 27 octobre.

La maternité et le chômage, réaffirme la FFQ, sont deux phénomènes qui ne devraient pas être liés comme ils le sont maintenant. En attendant l'instauration d'un vrai régime de prestations de maternité, la Fédération recommande que les prestations de maternité fasse l'objet de conditions autres que celles des prestations de chômage.

Ces conditions portant sur les prestations de maternité devraient notamment

soustraire la bénéficiaire des effets de l'article 14 qui prévoit le remboursement de parties ou de la totalité des prestations reçues pendant l'année quand le revenu du bénéficiaire dépasse une fois et demie le maximum de la rémunération annuelle assurable.

Les auteurs du mémoire se demandent si le gouvernement fédéral a réellement étudié l'impact sur la population féminine des mesures envisagées.

En plus des modifications prévues à la loi, des modifications substantielles aux règlements de l'assurance-chômage sont déjà en vigueur depuis le mois d'octobre. Dans le cas de la formation professionnelle, la baisse du taux de base de l'allocation pour les femmes mariées passe de \$45 à \$10 par semaine et le taux de l'allocation régulière, de \$79 à \$60.

« Nous spécifions bien « femme mariée », souligne Nicole Boily, bien qu'il s'agisse en fait du conjoint chômeur d'une personne qui travaille. Cependant, dans le cas d'une chômeuse, on suppose que le mari la « fait vivre » alors que l'on ne fera qu'exceptionnellement le même raisonnement pour l'homme. Il semble que de nombreuses femmes aient

dû abandonner leur formation justement à cause de la baisse de ces allocations de formation professionnelle. Il serait intéressant d'en connaître le nombre.

La FFQ se demande enfin pourquoi les femmes ne constituent plus un groupe-cible pour les programmes de création d'emploi alors que le chômage des femmes continue d'être plus élevé que celui des jeunes, lesquels continuent de faire l'objet de programmes de création d'emploi.

Le CSF lance un ultimatum au gouvernement — La nouvelle présidente du Conseil du statut de la femme, Mme Claire Bonenfant, donnera demain après-midi, à Québec, sa première conférence de presse. Deux points à l'ordre du jour: les offres salariales aux fonctionnaires du Québec qui sont discriminatoires envers les femmes et un ultimatum lancé au gouvernement par le Conseil pour assurer le suivi de la politique d'ensemble sur la condition féminine.

Soulignons que le mémoire technique remis par le ministre responsable du Conseil du statut de la femme, Mme Lise Payette, mémoire qui devait être déposé à la mi-novembre et qui a été reporté aux premiers jours de décembre, n'a pas encore été dévoilé.

Il semble qu'en dépit de tous les efforts de Mme Payette et de son adjointe sur ce dossier, Mme Lea Cousineau, pour obtenir que tous les ministères impliqués fassent connaître leurs intentions concernant leur engagement pour l'année qui vient, n'aient pas encore fait « leurs devoirs ».

Se compromettre publiquement n'est pas facile, semble-t-il, surtout quand il s'agit d'investir des sommes d'argent pour améliorer la situation des femmes. Celles-ci, d'ailleurs, attendent encore qu'on leur donne des explications sur le \$5.8 millions prévus dans le dernier budget pour le congé de maternité et dont on n'a pas encore dit ce qu'on en fera. Se prépare-t-on une fois de plus à nous faire avaler une autre couleuvre?

Un homme nous écrit... « Si la condition féminine commence à prendre sa place au Québec, dit-il, il nous reste encore beaucoup de chemin à faire. Et parfois, il s'agit de vieilles routines que les femmes cultivent elles-mêmes. Il s'agit, encore une fois, du nom de la femme. Selon notre correspondant, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIQ) a conservé la coutume victorienne d'imposer aux infirmières le nom de leur mari, malgré les protestations des personnes concernées.

« Ma femme, écrit M. Laporte (les noms ont été changés pour préserver l'identité de l'infirmière qui pourrait encourir les furies de l'administration de l'OIQ) a fait toutes ses études, obtenu son DEC en techniques infirmières, formulé ses demandes d'emploi sous son nom de fille — son nom, quoi! — comme elle en a parfaitement le droit ».

Il y a quelque temps, à la suite d'un appel téléphonique « vinaigré » d'une certaine Mlle C. de l'OIQ, Marie Latulipe, en dépit de sa requête, a reçu sa licence et son diplôme au nom de son mari: « Une femme, au Québec, dit Mlle C., porte le nom de son mari, à moins qu'elle ne soit veuve (sic) ou divorcée (resic) ».

« Les hôpitaux qui ont reçu des demandes d'emploi de Marie Latulipe se demandent qui est cette Marie Laporte (nom qui apparaît sur son diplôme), infirmière au Québec. Moi, qui n'ai eu aucune part aux efforts de Marie pour obtenir son diplôme, je vois apparaître triomphalement mon nom en tête du parchemin qui couronne des années de travail ». Tout cela à cause des idées arrêtées d'une employée qui ne veut pas entendre raison, conclut notre correspondant.

Autre bel exemple de discrimination et d'abus, ajoutons-nous.

La santé au travail

Les médecins de compagnie refusent de devenir des médecins-inspecteurs

par Gilles Provost

Comme le patronat, les médecins du travail attachés à l'industrie estiment qu'ils ne peuvent jouer un rôle efficace en faveur des travailleurs sans demeurer des « cadres » bien intégrés à la structure de décision des entreprises où ils travaillent.

C'est pourquoi l'Association de médecine industrielle du Québec (AMIQ) s'oppose fermement à la « nationalisation » de la médecine du travail et soutient que ses 225 membres préféreraient démissionner en bloc plutôt que de se soumettre à la réforme proposée dans le Livre blanc sur la santé au travail.

Dans un mémoire qu'elle soumettait récemment au gouvernement, l'AMIQ soutient qu'il revient à la direction des entreprises de fournir à leurs travailleurs des services de santé adéquats. Le gouvernement, dit-elle, devrait se contenter d'édicter des normes minimales et de jouer un

rôle de suppléance là où la taille réduite des entreprises les empêche d'agir efficacement en faveur de la santé.

Aux yeux de l'AMIQ, l'indépendance des médecins de compagnie ne constitue pas un problème réel parce qu'il est facile de faire accepter par les conseils d'administration des entreprises l'autonomie complète de leurs services médicaux. « Par mesure de sécurité supplémentaire, dit-elle, les corporations professionnelles devraient établir un contrôle sur les contrats d'engagement de leurs membres par les entreprises ».

Actuellement, les médecins d'entreprises se décrivent comme « des administrateurs voués complètement à l'amélioration de la santé et de la sécurité des travailleurs ». Souvent, disent-ils, nous sommes les avocats des travailleurs et l'interprète de leurs problèmes médicaux et psycho-sociologiques auprès de la direction. Enfin, dit l'AMIQ, le médecin du travail

est « le motivateur en matière de santé, entraînant à sa suite administrés et administrateurs à la recherche d'un milieu de travail sain... »

« Si nous ne pouvons plus garder nos liens organiques avec les autres services de la compagnie, comme le propose le Livre blanc, disent aussi les médecins, les problèmes personnels des employés (problèmes de santé affectant leur travail, problèmes de relations humaines ou problèmes de comportement) seront alors réglés en dehors du service de santé par d'autres services de l'entreprise qui, eux, sont moins orientés vers la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs qu'à la défense des intérêts des entreprises. »

Malgré tout, il semble bien que les médecins de compagnie voient aussi à la défense des intérêts de l'employeur car, disent-ils dans leur mémoire, « l'entreprise qui accorde des

benefices de protection du revenu en cas de maladie ou de pension prématurée pour cause d'incapacité voudra établir un système de contrôle afin d'éviter les abus dans l'utilisation de ces bénéfices. »

Si les médecins du travail relèvent alors de l'Etat, l'entreprise « n'aura d'autre alternative que d'engager ses propres médecins-contrôleurs ou experts ou ses propres contrôleurs non-médecins. »

De tels médecins-conseils sont prévus dans le Livre blanc mais l'AMIQ déplore que leur pouvoirs et prérogatives ne soient pas clairement explicités. Ce médecin-conseil, demande-t-on, aura-t-il accès aux dossiers médicaux et autres informations concernant la santé et la sécurité des travailleurs « afin de remplir son rôle de conseiller éclairé vis-à-vis de l'entreprise? »

Ces médecins du travail (dont seulement 75 à plein temps) s'objectent aussi à la réforme de leur travail telle que proposée dans le Livre blanc et soutiennent que ce n'est pas le rôle du législateur de définir ce qu'est la médecine du travail.

Le Livre blanc soutient qu'il n'est pas question de limiter les services de santé au travail ou de des fonctions cliniques et à une approche strictement individuelle des problèmes comme cela se fait souvent. Ces services, écrit-on, doivent être également conçus, et même prioritairement, selon une approche de santé publique. Il faut établir des bilans de santé collectifs (épidémiologiques) qui pourront donner un sens aux examens individuels des travailleurs. De plus, ils seront indispensables à l'identification des facteurs de risque propres à certains travaux. »

« Nous sommes des praticiens orientés surtout vers la clinique et les problèmes quotidiens, répond au DEVOIR le président de l'AMIQ, M. Jean-Paul Couture. Nous sommes

plus enclins à régler les problèmes individuels de nos patients, à dépister et à traiter des cas concrets. »

« Nous ne voulons pas devenir des médecins-inspecteurs ou de simples fonctionnaires qui n'auront qu'à obéir aux ordres et à faire un travail défini par d'autres. Nous préférons démissionner en bloc plutôt que de nous soumettre, » a dit le Dr. Couture.

« Nous ne sommes pas davantage intéressés à nous intégrer aux départements de santé communautaire qui ne s'intéressent qu'à la dimension collective de la santé, a poursuivi le Dr. Couture. Ce sont simplement des structures administratives fort mal intégrées aux hôpitaux et qui n'ont aucune préoccupation pour le traitement des individus malades. »

C'est pourquoi l'AMIQ voudrait que les médecins de compagnie, tout en restant à l'emploi de l'entreprise, soient aussi intégrés automatiquement à l'hôpital local, par exemple dans un service ou un département clinique (et on insiste sur ce mot) de médecine du travail. Non seulement cela sortirait-il les médecins du travail de leur isolement actuel mais cela leur donnerait un accès automatique à toutes les ressources spécialisées des hôpitaux.

« Présentement, dit le Dr. Couture, les entreprises sont obligées de faire affaire avec des laboratoires privés à leurs frais pour offrir des services essentiels à leurs employés... »

Mouvement de protestation du secteur public en C.-B.

par Daniel Raunet

correspondance particulière

VANCOUVER — La fédération des travailleurs de la Colombie-Britannique, centrale qui regroupe 250.000 syndiqués, a décidé d'organiser une série de manifestations dans les principales villes de la province, à raison d'une par semaine pendant huit semaines, pour protester contre l'inclusion de l'éducation et des municipalités dans les services essentiels soumis à une limitation du droit de grève. Au cours de cette campagne, qui a pour but de dénoncer « les attaques du gouvernement provincial contre les travailleurs », la Fédération à l'intention d'appeler la population à voter néo-démocrate aux prochaines élections.

Les manifestations, qui seront essentiellement composées d'employés du secteur public, pourront, selon le président de la Fédération Jim Kinnaird, être accompagnées de débrayages. Ce mouvement a pour cause l'adoption, le 9

décembre, de la loi par l'Assemblée législative rappelée d'urgence pour imposer le retour au travail de 250 employés de soutien des écoles de la région des Kootenay-Ouest, paralysés pendant plus de six semaines par un conflit contractuel. L'article onze de la nouvelle loi permet au gouvernement provincial de proclamer services essentiels les collèges, les universités, les commissions scolaires, les municipalités et les districts régionaux et de mettre fin à tout conflit de travail dans ces secteurs par simple décret. La loi des services essentiels n'englobait jusqu'à présent que certains fonctionnaires provinciaux, les pompiers, la police et les hôpitaux.

Selon M. Kinnaird, les commissions scolaires et le Syndicat canadien de la fonction publique de la région des Kootenay-Ouest étaient prêts à signer une entente la veille de l'introduction de la loi d'urgence, et ce serait à la suite de

pressions politiques de la part du gouvernement que les employeurs auraient fait volte-face.

Pour le président de la Fédération des travailleurs de la Colombie-Britannique, il s'agit-là d'un acte de mauvaise foi et son organisation a décidé de porter plainte auprès de la commission provinciale des relations du travail. La centrale syndicale a de plus l'intention de se joindre au CTC et de déposer une plainte auprès de l'Organisation internationale du travail pour violation de l'article 87 de sa charte concernant le liberté du droit de grève.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

LANGUES ÉTRANGÈRES

- ALLEMAND
4 niveaux de cours de 3 crédits chacun.
- ESPAGNOL
4 niveaux de cours de 3 crédits chacun.
- ITALIEN
3 niveaux de cours de 3 crédits chacun.

Dates: Lundi-mercredi, du 10 janvier au 11 avril
Horaires: 19 h à 22 h
Frais: \$150
Lieu: Pavillon Mgr Gauthier

Inscription: jusqu'au 10 janvier à 17 heures.

Renseignements:
FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
3333, chemin Queen Mary, 6e étage
Tél.: 343-6090

BOMBAY

Un vrai Gin...

Sec et différent son parfum naturel et sa saveur subtile rehaussent le bon goût de tous vos cocktails

199A — \$7.70 — 700 ml
199B — \$11.65 — 1.14 l
Dry Gin Bombay

LES DISTRIBUTIONS CLEMENT INC., Montréal, P.Q. 526-0404

Gâteaux aux fruits de la Pâtisserie Eaton

La Pâtisserie Eaton vous propose ces succulents gâteaux aux fruits... une tradition à déguster!

Gâteau de 2 lb à pâte pâle ou foncée. **5.99**

Gâteau de 2.5 lb avec glaçage aux amandes. **6.99**

Dans une boîte de métal - pâte pâle ou foncée, 3 lb. **10.49**

Eaton Centre-ville (Boutique du gourmet, rez-de-chaussée et à ou par Anjou, Pointe-Claire, Cavendish, Laval, Sherbrooke, Ottawa, Ste-Foy. (481) Venez ou téléphonez 842-9331, poste 361. Utilisez votre carte-comptable.

EATON
La boîte à cadeaux

L'industrie de la publicité québécoise est à un point tournant de son évolution. Elle doit se regrouper, se structurer, écouter, se faire entendre et prendre ses responsabilités.

LE PUBLICITÉ-CLUB DE MONTRÉAL

Le Publicité Club de Montréal Inc. 1010, rue Ste Catherine ouest, bureau 659 H3B 1G7 Montréal, Qué. (514) 875 2505

BRUNET

DE CÔTE-DES-NEIGES EST LE NOM QUI DOMINE DANS LA CRÉATION DES MONUMENTS

AUCUN AGENT

ÉCONOMISEZ LA COMMISSION AVANT D'ACHETER CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE MAISON DU QUÉBEC

Inscriptions
Réparations et nettoyage

J. BRUNET Ltée
4824 Chemin Côte des Neiges
Tél.: 738-8686
Fondée en 1877

CENTRALE D'ARTISANAT DU QUÉBEC

QUALITÉ SUPÉRIEURE AUTHENTICITÉ QUÉBÉCOISE

GARANTIES

nos boutiques:
1450 Saint-Denis,
Montréal 849-9415
Complexe Desjardins,
Montréal 843-8253
Place L.aurier,
Québec 651-6408

Les Soeurs grises retournent à la Pointe-à-Callières

LE PATRIMOINE

Alain Duhamel



La communauté des Soeurs grises entreprendra la restauration de son hôpital général de l'arrondissement historique de Montréal afin d'y loger éventuellement ses bureaux et des oeuvres.

Le projet de la communauté religieuse, beaucoup plus modeste que celui qu'elle se proposait de réaliser il y a quelques années, s'appuie sur la restauration des structures existantes dans le quadrilatère formé par les rues D'Youville, Normand, Saint-Pierre et la Place D'Youville.

L'hôpital général des Soeurs grises, avec son aile construite vers 1692, demeure l'un des monuments historiques les plus anciens de Montréal avec le vieux séminaire (1683) et les tours du fort des Messieurs de Saint-Sulpice (1685).

La Bienheureuse Marie-Marguerite Du Frost de Lajemmerais, veuve D'Youville,

avait repris en 1747 l'oeuvre des Frères Charon dont la « Maison de la charité » se trouvait en piètre état. Devenu hôpital général, le bâtiment devait demeurer la propriété des Soeurs grises jusqu'à nos jours.

Un incendie a ravagé l'hôpital en 1765. Les religieuses ont immédiatement entrepris sa reconstruction au même endroit et, jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle, l'ont agrandi par des ailes et une chapelle en conservant une architecture du XVII^{ème} siècle.

Lorsque la communauté quitta la Pointe-à-Callières, pour s'installer dans son couvent de la rue Dorchester, l'hôpital fut démolí dans toute sa partie est pour laisser place à la rue Saint-Pierre et à des entrepôts dont l'architecture victorienne demeure l'une des plus remarquables de l'arrondissement.

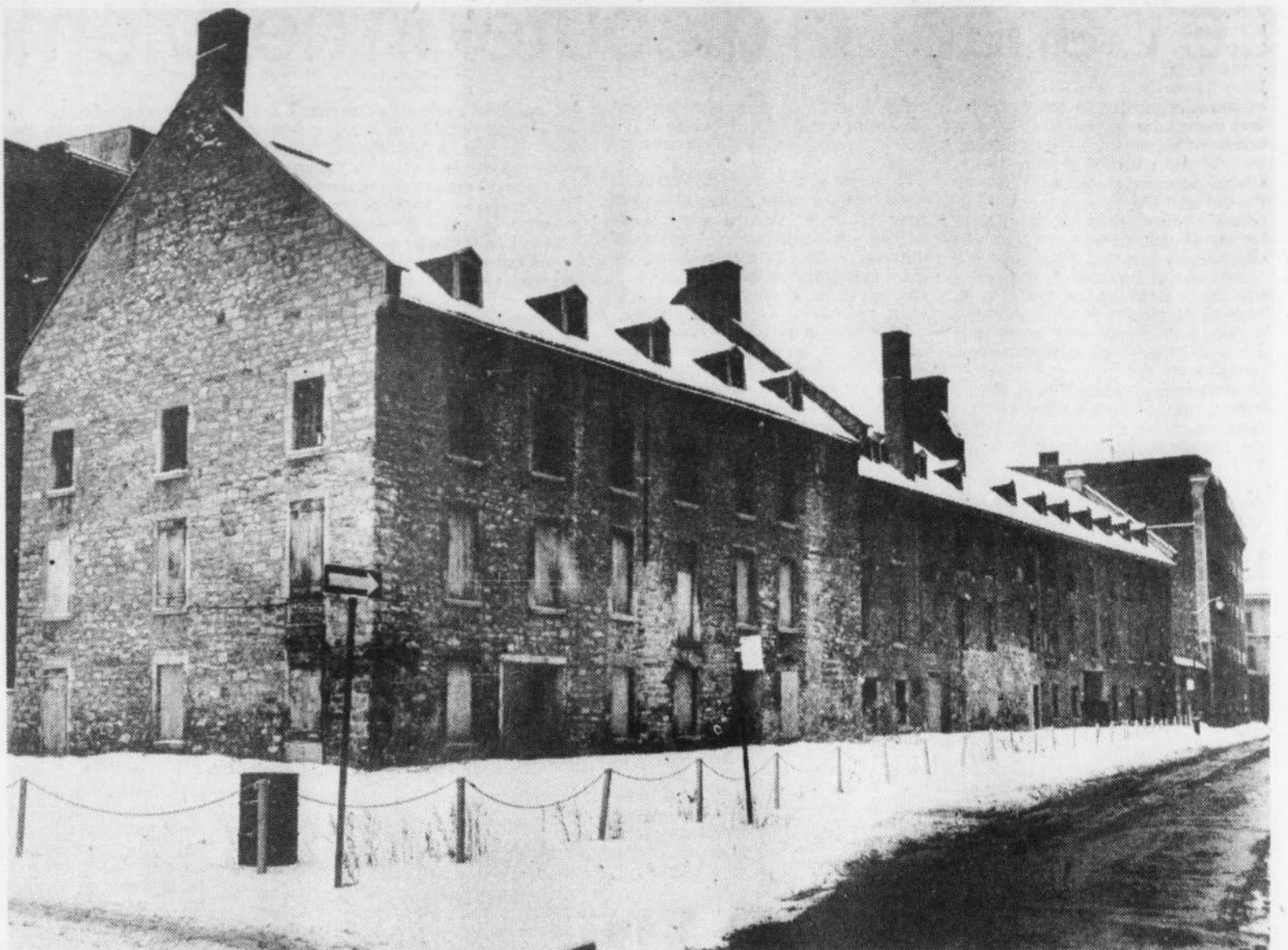
C'est précisément le voisinage d'une architecture victorienne, témoin de la ville portuaire et industrielle, et de l'architecture d'inspiration française, témoin des premières institutions de Ville-Marie, qui a alimenté une guerre d'écoles, il y a quelques années, lorsque la communauté se proposait de reconstituer en entier l'hôpital général en démolissant les immeubles du dernier tiers du XIX^{ème} siècle.

Pour réaliser leur projet original, les religieuses avaient mis en vente le couvent de la rue Dorchester. Une société suisse se proposait de le raser pour y construire des tours. Une campagne d'opinion publique en faveur du classement du couvent de la rue Dorchester devait interrompre les projets des Soeurs grises. Depuis, la communauté a décidé de conserver son couvent, de restaurer les structures existantes de son hôpital général et de se départir aux mains de la Société centrale d'hypothèque et de logement de la plupart des entrepôts qu'elle possédait encore à la Pointe-à-Callières.

L'hôpital général tel qu'il existe aujourd'hui comprend l'aile d'origine construite en 1692 et refaite en 1765, deux ailes construites entre 1847 et 1851 et le mur ouest de la chapelle.

Le projet de restauration conservera les façades victorienne de la rue Saint-Pierre et de la place D'Youville. Par l'intérieur, les religieuses se dégageront un espace de jardin.

Plus conforme aux objectifs que traçait la Commission des biens culturels en 1975 et le Service d'urbanisme de la ville de Montréal, le projet des Soeurs Grises a franchi récemment l'étape de l'examen par la Commission Jacques-Viger. Des travaux préparatoires de curatage et de déblaiement



L'hôpital général que les Soeurs grises veulent restaurer et habiter.

(Photo Jacques Grenier)

ont déjà été entrepris.

Le retour des Soeurs grises à la Pointe-à-Callières survient au moment où le gouvernement fédéral entreprend la revalorisation du vieux port de Montréal et se propose d'effectuer ses premières interventions dans le voisinage immédiat de l'hôpital général.

Dans ce contexte, la rue Saint-Pierre, dont l'avenir ne paraît pas encore défini avec certitude, se situe au centre d'un secteur qui reprendra vie. En surface, elle pourrait devenir un espace réservé aux piétons ou un parc de verdure. En sous-sol, si le voisinage d'une ancienne rivière ne rend pas impossible, elle deviendrait un stationnement.

Tous ces projets, qui bousculeront à nouveau le sol des premiers lieux d'établissement à Montréal, ne paraissent guère prévoir le risque de mettre à jour des vestiges archéologiques pour lesquels il faudra songer à une mise en valeur. N'y aurait-il pas lieu, alors que les projets en sont encore à l'étape de la planification, de mesurer la probabilité de trouver des vestiges archéologiques et de mettre en disponibilité des équipes spécialisées dans des interventions rapides et efficaces en cours de chantier?

Paspébiac — Trainant sur un quelconque pupitre de la Direction générale du patrimoine, le dossier de classement des bâtiments anciens du banc de Paspébiac a laissé passer des échéances sans que le ministère des Affaires cul-

turelles et le ministère de l'Industrie et du Commerce n'aient résolu leur différend.

Dans une lettre qu'il faisait parvenir récemment au premier ministre du Québec, M. René Lévesque, le Comité pour la sauvegarde des bâtiments historiques de Paspébiac, s'inquiète de la lenteur avec laquelle le dossier est traité. « Nous savons que cet avis d'intention n'a pas été renouvelé, remettant en danger la survie des bâtiments historiques », note le Comité.

A la suite d'une rencontre réunissant en août des fonctionnaires, du MIC, du MAC et des personnes de Paspébiac, la Direction générale avait résolu de passer à la procédure définitive de classement des bâtiments afin de s'assurer que les projets du MIC, propriétaire du banc, ne compromettent pas la survie et la mise en valeur des bâtiments touchés par un avis d'intention de classer.

Le Comité de sauvegarde estime que la mise en valeur des bâtiments historiques et les projets du MIC demeurent parfaitement compatibles pourvu que la volonté d'y parvenir se manifeste dans les deux ministères.

« Nous ne voulons plus que le développement se fasse pardessus la tête des gens. Le MIC a suffisamment d'espace sur le banc de Paspébiac pour construire ses usines (celles-ci sont pour le moment fictives). Nous sommes convaincus qu'un centre d'interprétation de l'histoire de la pêche en Gaspésie se marie très bien à un projet de parc industriel de

pêche à Paspébiac », souligne le comité dans sa lettre au premier ministre.

Les protestants — La Société historique de Québec vient de publier le 31^{ème} numéro de ses cahiers consacré à la présence des protestants en Nouvelle-France. Il s'agit d'une étude réalisée par M. Marc-André Bédard qui vient apporter quelques nuances à l'histoire de la colonie considérée comme une chassée par le catholicisme. On peut se procurer *Les protestants en Nouvelle-France* en écrivant à la Société historique de Québec, CP. 460, H.V., Québec pour la somme de \$6.

UN NOUVEAU Bordeaux rouge au Québec

Le ST-ESTEPHE "De Luze" S.A.O. No 392 \$5.80

qui reste dans la bonne tradition du

CHATEAU de MALLERET "1974" Cru bourgeois supérieur Haut-Medoc S.A.O. No 387-1 \$4.85

REPRESENTES PAR

FLORVIN LTÉE
(514) 687-2251

DÉCÈS

BOILEAU Damien. — A Outremont, le 14 décembre 1978 à l'âge de 91 ans, est décédé, M. Damien Boileau, époux de Marie-Anne Cardinal. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Aurèle (époux de Hermine Théorét), Bernard (époux de Henriette Dionne), Jacques, avocat (époux de Andrée Drouin), Jean-Louis (époux de Rita St-Onge), Diane (épouse de Jacques Noisoux, notaire), Paul-André, médecin (époux de Madeleine Lanthier), Suzanne (épouse de André Desrochers) ainsi que plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants. Les funérailles auront lieu lundi le 18 décembre. Le convoi funéraire partira des Salons Alfred Dallaire Inc. & J.S. Vallée Ltée No 1111 rue Laurier ouest, Outremont à 1 heure 45, pour se rendre à l'église St-Viateur d'Outremont où le service sera célébré à 2:00 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESMARIS, Mme Rodolphe. — A Iberville, le 16 décembre 1978 à l'âge de 70 ans, est décédée, Dame veuve Rodolphe Desmaris née Fabiola Lamothe. Elle laisse dans le deuil ses 5 enfants: Lyse, épouse de feu Paul Rathé, Pierre, époux de Colette Fontaine, Jean-Félix, époux de Edith Pilote, Achille, époux de Son Eun et Nicole, épouse de Bertrand Parent, ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu lundi, le 18 courant, à l'église de Mont St-Gregoire où le service sera célébré à 2:00 heures p.m. et de là au cimetière paroissial lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

POULET, Lucien H. — A Montréal, le 16 décembre 1978 à l'âge de 71 ans, est décédé, M. Lucien H. Poulet, époux de Cécile Trempe. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Lucie (épouse de François Parquin), Denis, Suzanne (épouse de André Lavioie) et sa petite fille Genevieve. Les funérailles auront lieu mardi, le 19 décembre. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourgie Ltée, No 1415 est rue Fleury, pour se rendre à l'église St-Charles Garnier où le service sera célébré à 10:00 heures, et de là au cimetière de l'Est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Des dons à la Société canadienne du Cancer seraient appréciés.

«Québec 1984», le rendez-vous des grands voiliers

QUEBEC (PC) — Le 45^{ème} anniversaire de la découverte de la Nouvelle-France par Jacques Cartier, en 1534, pourrait être souligné par des manifestations nautiques et culturelles d'envergure internationale.

Le projet « Québec 1984 » vise à catapulter la ville de Québec au rang de capitale mondiale de la voile, pour quelques semaines tout au moins.

Les initiateurs du projet, MM. André Langlois, de Québec, et Gaston Truchon, de Montréal, sont deux mordus de la voile, et ont fait depuis quelques mois déjà des démarches intensives auprès des divers gouvernements ainsi que de nombreuses personnalités et organismes.

Conformément à l'entente sur le développement touristique conclue le 6 avril, les deux gouvernements étudient la possibilité de financer une étude technique du projet.

Cette étude viserait à définir un programme dont la vocation serait à la fois historique, culturelle et touristique, à évaluer les coûts de réalisation du projet, à fixer un calendrier de travail et à estimer

les retombées économiques possibles.

Pour le Québec, c'est le sous-ministre du Tourisme, M. Michel Roy, qui assurera la coordination entre les différents ministères concernés (Tourisme, Affaires intergouvernementales, Industrie et Commerce, Affaires culturelles, Haut-Commissariat à la jeunesse et aux sports).

C'est la Chambre de commerce de Québec qui patronnera en quelque sorte le projet.

Le clou de la Fête doit être une grande course à travers l'Atlantique qui commémorerait le voyage effectué par Jacques Cartier en 1534, et dont le trajet projeté serait: Saint-Malo (France) — Gaspé, première étape, et Gaspé-Québec, deuxième étape.

Le projet « Québec 1984 » prévoit aussi faire de Québec le rendez-vous des grands voiliers-écoles.

Mais la fête de 1984 ne serait pas que marine. De grandes manifestations culturelles sont prévues à Saint Malo, Gaspé et Québec.

FIDES

GRANDE VENTE semi-annuelle

jusqu'au 29 décembre

VENEZ ACHETER DÈS MAINTENANT VOS CADEAUX DES FÊTES!

RÉDUCTION IMPORTANTE

Sur tous les livres de la librairie plus de 100.000 volumes en étalage!

RÉDUCTION DE 10% À 50%

Plus un grand choix de volumes à prix très spéciaux

HEURES D'AFFAIRES de 9 heures à 17 heures

* Près du métro: sortie Champ-de-Mars
* Stationnement gratuit à l'arrière de l'édifice

LIBRAIRIE FIDES
235 est, boul. Dorchester
Montréal H2X 1N9
(514) 861-9621

Tous les cognacs ne sont pas nés égaux.



EATON

Votre service d'emplettes de Noël personnalisé

Vous qui êtes très pris par vos affaires, n'avez-vous jamais rêvé de voir quelqu'un se charger de vos achats des Fêtes: cadeaux de directeurs de compagnie, d'associés ou même vos présents personnels! Apportez-nous votre liste et les renseignements nécessaires, nous nous occuperons de tout. Vous pourrez si vous le désirez accompagner notre acheteuse experte dans le magasin ou simplement revenir le lendemain chercher vos cadeaux magnifiquement emballés. Le service et l'emballage vous sont offerts, sans frais supplémentaires; profitez-en, c'est notre façon de vous souhaiter «Joyeux Noël». Venez nous rencontrer chez Eaton Centre-ville, 6^e étage, près des ascenseurs ou téléphonez à 842-9331 poste 320 ou 413.

Samedi soir contre les Kings à Los Angeles

Le Canadien dispute un neuvième match sans défaite

Battu 6-3 à son dernier match plus tôt cette saison à Los Angeles, le Canadien a redoublé d'efforts, samedi, pour remporter une victoire facile de 5-2 contre les Kings et ainsi jouer un neuvième match d'affilée sans revers.

perdu au cours de ses 13 dernières rencontres devant le filet du Tricolore. Il a gagné onze fois et annulé à deux reprises.

but, ce qui lui a valu de se hisser seul en tête chez les pointeurs de la Ligue nationale, un point devant Marcel Dionne.

Si le Canadien a clairement manifesté son intention de l'emporter dès les premières minutes de jeu, il faut dire cependant que l'équipe a été fortement aidée, surtout au deuxième vingt, par la mollesse des Kings qui ont en quelque sorte lancé la serviette après que le Tricolore eut pris une confortable avance de 3-0.

Jouant sans grande motivation et se contentant de jeu mécanique, sans tour d'éclat, les Kings ont somme toute concédé la victoire après la première période, et il y a tout lieu de croire qu'ils auraient été blanchis n'eût été du désir de vaincre des ex-Canadiens Murray Wilson et Glen Goudup.

moienne de 2.78 avant le match contre le Canadien, et occupait le cinquième rang chez les gardiens de la Nationale.

Les Capitals surprennent les Leafs

Les Bruins battent les Rangers 4-1

(D'après AP) — Rick Middleton a marqué deux buts et récolté une assistance contre ses anciens coéquipiers pour procurer aux Bruins de Boston une victoire de 4-1 contre les Rangers, hier à New York.

aux Bruins une avance de 3-1. Pat Hickey avait annulé le premier but de Middleton en déjouant le gardien John Petrie d'un lancer du revers, en deuxième, quelques minutes avant que Mike Walton ne marque le but qui devait s'avérer celui de la victoire en comptant au cours d'un avantage numérique.

lorsque Bernie Federko a déjoué la recrue Peter Peeters. Les Flyers ont maintenant remporté 13 de leurs 15 derniers affrontements contre les Blues.

Legendre et Marois enlèvent les honneurs d'un «happening»

par Pierre Leroux
En enlevant la palme des épreuves de simple du tournoi provincial présenté au centre sportif Carrefour Laval, Nicole Marois et Richard Legendre ont du même coup remporté les honneurs de la première compétition d'envergure à être présentée en décembre dans les annales du tennis québécois.

montée pour remporter le premier set (7-5). Des lors, tout semblait s'effondrer autour d'Hélène qui n'a pu faire mieux qu'arracher deux jeux à la championne lors de la manche finale.

Les nostalgiques pourront d'ailleurs se consoler puisque Denis Lamoureux et Roger Raymond deux professionnels québécois ont uni leurs efforts pour saluer Le tandem Legendre-Gosselin en trois manches de (1-6) (6-4) et (6-3) au cours d'un match qui a beaucoup plu aux amateurs.

SOMMAIRES

Table of hockey results for Saturday, including Canadiens 5, Kings 2, Bruins 4, Rangers 1, Capitals 7, Leafs 6.

Table of hockey results for Sabres 6, Canucks 3, Islanders 3, Red Wings 0, Flyers 4, Blues 1.

Table of hockey results for Whalers 4, Nordiques 4, Jets 6, Stingers 3.

Table of hockey results for Canadiens 5, Kings 2, Bruins 4, Rangers 1, Capitals 7, Leafs 6.

Table of hockey results for Sabres 6, Canucks 3, Islanders 3, Red Wings 0, Flyers 4, Blues 1.

Table of hockey results for Whalers 4, Nordiques 4, Jets 6, Stingers 3.

Ken Read termine troisième

Victoire scandinave en descente

VAL GARDENA, Italie (Reuter) — Le Norvégien Erik Haker est devenu le premier skieur scandinave à remporter une descente en coupe du monde en gagnant nettement hier à Val Gardena avec plus d'une seconde d'avance sur le Suisse Peter Mueller et avec plus de deux secondes de priorité sur Ken Read de Calgary.

monde depuis un slalom spécial à Fulpmes en 1975. «J'ai toujours rêvé de remporter une descente. C'est la plus grande victoire de ma carrière, a-t-il ajouté, rayonnant.

En raison du faible enneigement, la descente avait été transérée de Cortina d'Ampezzo à Val Gardena. La veille, une autre descente de coupe du monde avait été gagnée par l'Autrichien Josef Walcher, devant le Suisse Peter Mueller. Hier, Mueller, 21 ans, a répété son exploit et s'est dit certain de gagner «un jour prochain».

Quant à Ken Read, vainqueur de la première descente de la saison, dimanche dernier à Schladming, il a fini troisième après avoir, a-t-il dit, commis une grave erreur dans le premier virage. «Finir troisième après une telle faute, c'est vraiment bien, mais je dois apprendre à mieux me concentrer en début de course».

Haker, qui vit dans le nord de la Norvège, était à l'origine un spécialiste de slalom géant. C'est dans cette discipline qu'il marqua ses premiers points en coupe du monde, lors des championnats du monde, à Val Gardena, en 1970. Ses meilleures places en descente avaient été deuxième en mars 1975 derrière Klammer, également à Val Gardena, troisième en décembre 1976, toujours dans la station italienne, et deuxième, la même année, à Kitzbühel.

D'autre part à Val d'Isère, l'Autrichienne Anne Marie Moser, qui court après une sixième victoire en coupe du monde, a pris la tête du classement de l'épreuve en remportant brillamment la descente féminine du Critérium de la première neige, hier.

Ligue Nationale

Table of NHL league standings for the weekend of Dec 16-17.

Association Mondiale

Table of international hockey league standings for the weekend of Dec 16-17.

Ligue Majeure du Québec

Table of QMJHL league standings for the weekend of Dec 16-17.

Au tournoi des Izvestia

La LNH s'incline devant les Tchèques

MOSCOU (CP) — L'équipe nationale de la Tchécoslovaquie a facilement disposé de la formation de la Ligue nationale de hockey en l'emportant 4-1 au tournoi des Izvestia, hier à Moscou.

LIGUE NATIONALE

Table of NHL league standings for the weekend of Dec 16-17.

LIGUE NATIONALE

Table of NHL league standings for the weekend of Dec 16-17.

Les Eagles accèdent aux séries pour la première fois en 18 ans

(D'après AF) — Les Eagles de Philadelphie ont obtenu un laissez-passer pour les éliminatoires de la Ligue nationale pour la première fois depuis 1960 en battant les Giants de New York 20-3, hier, quelques heures avant que Green Bay et Minnesota ne perdent contre Los Angeles et Oakland respectivement.

Philadelphie se joint ainsi aux Falcons d'Atlanta, qui avaient mérité une participation la veille suite à la défaite des Redskins de Washington contre les Bears de Chicago.

Les Packers ont perdu toute chance d'obtenir un laissez-passer en s'inclinant 31-14 contre les Rams pendant que les Vikings subissaient un revers de 27-20 contre les Raiders d'Oakland. Minnesota termine cependant premier de sa section, ayant battu et annulé les deux matchs contre Green Bay cette saison.

En l'emportant, Los Angeles s'est assuré le droit de disputer le match de finale de la division à domicile, que ce soit contre Dallas, déjà gagnant dans l'est, ou Minnesota.

Entre-temps, les Eagles se rendront à Atlanta pour y affronter les Falcons, samedi. Le gagnant jouera ensuite contre les Rams, au Coleseum.

Eagles 20, Giants 3
A Philadelphie, Wilbert Montgomery a compté deux touchés sur des courses au sol au premier quart d'une partie au cours de laquelle il a gagné plus de 100 verges pour une sixième fois cette année alors que les Eagles ont facilement battu les Giants 20-3, au Veteran Stadium.

Montgomery a d'abord marqué sur une course de deux verges pour couronner une poussée de 71 verges, dès le début du match, avant de compter cette fois d'une distance de sept verges, procurant ainsi à son équipe une confortable avance de 13-0 dans les neuf premières minutes de jeu.

Cowboys 30, Jets 7
A New York, Tony Dorsett a totalisé des gains au sol de 121 verges en plus de compter deux touchés, dont l'un d'une distance de 54 verges, pour mener les Cowboys à une victoire décisive de 30-7 contre les Jets. Dorsett, qui avait compté de la ligne de sept verges, au premier quart, a recouvré un échappé de son coéquipier Billy Joe Dupres, qui venait de capter une passe de 21 verges, au troisième quart, pour ensuite courir la distance qui le séparait de la zone des buts.

Bengals 48, Browns 16
A Cincinnati, le quart Ken Anderson a dirigé l'attaque explosive des Bengals en

lançant deux passes de touché en plus de marquer lui-même une fois pour mener son équipe à une victoire convaincante de 48-16 contre les Browns de Cleveland.

Le centre arrière Pete Johnson a également contribué à la déroute de Browns en obtenant des gains de 160 verges au sol, un nouveau record d'équipe. En l'emportant, les Bengals ont ainsi inscrit une troisième victoire d'affilée, eux qui n'avaient gagné qu'une seule partie dans les leurs 13 premières rencontres.

Saints 17, Buccaneers 10
A Tampa Bay, Archie Manning a complété 25 des 36 passes qu'il a tentées, dont une de touché d'une verge à Henry Childs, au milieu du dernier quart, et les Saints ont battu les Buccaneers 17-10. Manning, choisi au sein de l'équipe d'étoile de la Conférence nationale, a lancé quatre passes pour des gains de 64 verges dans la poussée décisive complétée par Childs pour ainsi totaliser des gains de 250 verges par la voie des airs contre les Buccaneers.

Lions 33, Forty Niners 14
A Pontiac, au Michigan, le demi Dexter Bussey a compté deux touchés pendant que Benny Ricardo réussissait quatre placements alors que les Lions de Détroit ont eu raison des Forty Niners de San Francisco 33-14. Bussey a marqué ses deux touchés dans un deuxième quart de 17 points, tandis que Ricardo a botté des placements de 19, 40, 31 et 22 verges. Les Forty Niners, qui terminent ainsi l'année avec une fiche de deux victoires et 14 revers, la pire dans la LNF, ont perdu quatre des 10 échappés qu'ils ont commis durant la rencontre.

Rams 31, Packers 14
A Los Angeles, Pat Haden, a couru 24 verges pour préparer un touché en plus de lancer une passe de 21 verges pour un majeur à Willie Miller alors que les Rams ont mis fin aux espoirs des Packers en les terrassant 31-14, au Coleseum de Los Angeles. Le demi Cullen Bryant a accumulé des gains au sol de 121 verges, y allant de deux courses de touchés de une et cinq verges contre les Packers qui ont concédé une avance de 14-0 aux Rams tôt dans le match.

Raiders 27, Vikings 20
A Oakland, les Raiders ont profité de deux échappés de Chuck Foreman pour marquer deux touchés en 17 secondes au premier quart et ainsi battre les Vikings

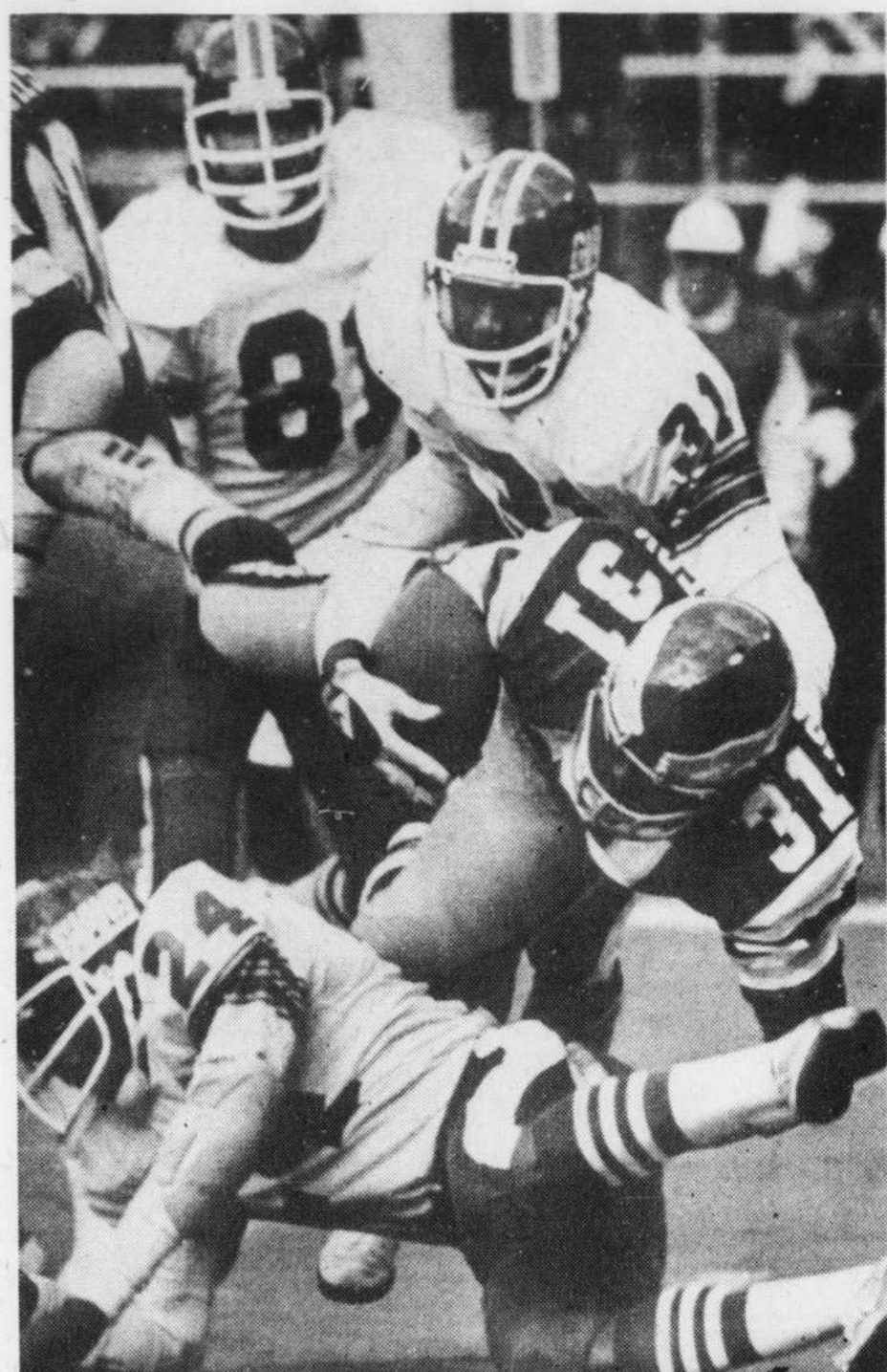
27-20. Les Raiders menaient 21-0 lorsque Fran Tarkenton a finalement complété la première des trois passes de touchés au cours du match. Le vétéran quart a cependant été intercepté à cinq reprises, une dernière fois à la ligne de 15 des Raiders alors qu'il ne restait que 1:50 à jouer. Les Packers ayant également perdu, les Vikings remportent le championnat de la section centrale pour la sixième fois d'affilée.

Cards 42, Falcons 21
A Saint-Louis, les Cardinals n'ont eu aucune difficulté à battre Atlanta 42-21, profitant de trois passes de touché de Jim Hart pour battre les Falcons déjà assurés d'une place dans les éliminatoires. Hart a totalisé des gains de 333 verges dans les airs en plus de marquer lui-même deux touchés sur des courses. Il s'agissait de la sixième victoire des Cards en huit parties.

Bills 21, Colts 14
Le demi Terry Miller a marqué sur une course de 60 verges dans un match qui lui a permis de devenir le 10ème joueur de la Nationale à courir pour 1,000 verges et plus à sa première saison alors que les Bills l'ont emporté 21-14 contre les Colts. Au total, Miller a gagné 123 verges pour terminer l'année avec 1,060 verges devant une foule évaluée à 25,415 personnes, la plus petite assistance à un match des Colts depuis 1954.

Bears 14, Redskins 10
A Washington, samedi, les Bears de Chicago ont causé une forte surprise en éliminant les Redskins de la course aux éliminatoires en vertu d'une victoire de 14-10. Walter Payton a couru 44 verges pour un premier majeur, au premier quart, avant que Steve Schubert ne retourne un botté de dégagement sur une distance de 73 verges, au troisième quart, contre des Redskins dont l'attaque n'a réussi qu'un seul touché, une passe de Billi Kilmer à Gene Fugett, au dernier quart.

Steelers 21, Broncos 17
A Denver, Terry Bradshaw s'est moqué de la formidable défensive des Broncos en lançant deux passes de touché, en première demie, et les Steelers ont ainsi remporté leur première victoire contre les Broncos, à Denver, 21-17. John Stallworth a complété une passe de 25 verges dans la zone des buts dès le début du match pour inviter Jim Smith à en faire autant d'une distance de 10 verges. La première demie a été totalement dominée par les Steelers qui menaient 21-0 après les premières 30 minutes de jeu.



Le demi Wilbert Montgomery (no 31), auteur de deux touchés dont celui-ci, a été l'un des grands artisans de la victoire des Eagles de Philadelphie sur les Giants de New York, hier. Les Eagles ont ainsi accédé aux éliminatoires de la LNF pour la première fois depuis 1960. (Photolaser AP)

Ron Lyle acquitté de meurtre

GOLDEN, Colorado (AFP) — Le boxeur poids lourd américain Ron Lyle a été acquitté du meurtre de son ancien soigneur Vernon Clark, par un jury de douze membres, samedi, à Golden, dans le Colorado.

Lyle, 36 ans, ancien numéro trois mondial, avait abattu Clark, 39 ans, d'une balle dans la tête, le 31 décembre 1977 dans sa maison de Lakewood, près de Denver (Colorado). A la suite d'un procès qui a duré onze jours, il a été cependant prouvé que Clark avait menacé de tirer sur le boxeur. Ce dernier avait réussi à la désarmer et, dans la bagarre, Lyle avait dirigé l'arme sur le soigneur.

Accusé d'homicide involontaire, Lyle a été déclaré « innocent » par le tribunal qui a estimé que le boxeur était dans un cas de légitime défense.

Après l'annonce du verdict, Lyle, un ancien adversaire de Mohamed Ali, a indiqué qu'il reprendrait sous peu sa carrière de boxeur.

Le Japon s'impose en natation

BANGKOK (Reuter) — Le Japon a gagné dix nouvelles médailles d'or hier aux Jeux asiatiques portant sa moisson à 61 contre 40 à la Chine.

Enlevant 25 des 29 médailles d'or mises en jeu en natation, les Nippons ont imposé leur écrasante supériorité dans la piscine. Mais ils ont également bien réussi en athlétisme, décrochant quatre médailles d'or hier, neuvième journée des jeux. Le marathon est revenu au Japonais Mine-teru Sakamoto en deux heures 15 minutes 29,7 secondes. En revanche, le titre d'homme le plus rapide des jeux a été attribué au Thaïlandais Jaersuraparp Suchart qui a gagné le 100 mètres en 10,44 secondes, sur une piste en cendrée. Enfin, la Nord-coréenne Dim Ok Sun, après avoir enlevé le 1500 mètres la veille, a récidivé en gagnant les 3000 mètres, devenant ainsi la première athlète à enlever deux médailles d'or en athlétisme.

Evert vainc Navratilova

TOKYO (AFP) — Le tournoi international quadrangulaire féminin de tennis de Tokyo s'est achevé hier par la victoire de l'Américaine Chris Evert qui a triomphé en finale de la Tchèque Martina Navratilova en deux manches de 7-5 et 6-2. Evert a empoché le premier prix de \$100,000

contre \$50,000 à Navratilova. La troisième place est revenue à la Britannique Virginia Wade qui a battu l'Australienne Evonne Goolagong par 7-6 et 6-4.

de 13 saisons au circuit de golf de la PGA, a combattu des vents violents et un recul de cinq coups pour finalement remporter l'omnium d'Amérique du sud et centrale, hier, à San Jose. Ziegler a terminé l'épreuve à 286, soit deux coups devant Joe Inam et Wren Lum.

SAN JOSE, Costa Rica (AP) — Larry Ziegler, un vétéran

Carrières et Professions

Un organisme important dans la région de Montréal est à la recherche d'un:

PSYCHOLOGUE INDUSTRIEL

Fonction: Sous l'autorité du directeur du service des ressources humaines, il est responsable de l'élaboration, du développement et de la mise en application de programme de formation, de perfectionnement et d'évaluation des employés de la compagnie. Le candidat choisi aura pour tâche plus particulière la sélection des cadres et la mise en marche de cours ou de séminaires de formation, de perfectionnement et d'évaluation des employés de la compagnie. Le candidat choisi aura pour tâche plus particulière la sélection des cadres et la mise en marche de cours ou de séminaires de formation, avec l'aide de spécialistes dont il aura la responsabilité de l'entraînement. Il sera appelé aussi à coordonner la mise en application de différents programmes de formation.

Exigences: Le candidat devra posséder un diplôme de maîtrise en psychologie industrielle et devra être membre en règle de la C.P.P.Q.

Rémunération: Salaire de début pouvant atteindre \$23,000, selon l'expérience.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae à:

CASE POSTALE 1334
Place d'Armes
Montréal
H2Y 1L0

Découvrez le goût d'un vrai scotch

A l'encontre de beaucoup de whiskies écossais à la mode, le scotch Long John ne s'est pas donné un goût plus léger pour étendre son marché.

Le Long John n'a donc pas le même goût que les autres scotches. Il a le goût d'un vrai scotch.

Si vous n'en avez pas goûté récemment (ou jamais), pourquoi ne pas vous offrir la surprise d'un véritable whisky écossais.

La prochaine fois, essayez donc un Long John. Le whisky écossais au vrai goût de whisky écossais.

Représentants promotionnels — Les Distilleries St-Jeans du Canada Ltée



AFRIQUE DU NORD
COMPAGNIE NATIONALE ALGÉRIENNE DE NAVIGATION
LIGNE RÉGULIÈRE VERS L'AFRIQUE DU NORD
ESCALES: Algérie, Alger, Oran, Annaba et Skikda
Tunisie, Tunis, Sfax et Sousse.

MONTREAL	BIRAN	BABOR
CHARLOTTETOWN	14 déc.	29 déc.
SAINT JOHN		10 jan.

Escapes dans d'autres ports sur demande suffisante.
AGENT AU CANADA

march shipping limited

MONTREAL	SAINT JOHN	TORONTO
(514) 842-8841	(506) 693-1227	(416) 366-2586

LE BRIDGE

Il était tout cuit par Charles-A. Durand

Donneur: Sud
Vulnérables: Nord-Sud

NORD
♦ V 9
♦ D 8 2
♦ R V 7 6
♦ V 10 8 3

QUEST
♦ 10 8 6 4
♦ R V 7
♦ 9 8 5 2
♦ A 7

EST
♦ R 7 5
♦ 9 6 5 4 3
♦ 10 4
♦ R 4 2

SUD
♦ A D 3 2
♦ A 10
♦ A D 3
♦ D 9 6 5

Les enchères:
Sud Nord Est
1 SA passe 3 SA fin

L'entame: le 4 de pique par Ouest.

Il était tout cuit son contrat et il le plaça, hélas, dans la marmite de la défaite. Des milliers de contrats de 3 sans-atout, qui souvent semblent être difficiles à réaliser se gagnent et se conquièrent par une manipulation brillante des cartes. Par ailleurs, 2 mains bien établies, lot du déclarant, se gaspillent et croulent par un autre genre de manipulation: la manipulation simpliste.

Dans la donne ci-dessus, le déclarant était-il si fatigué qu'il ne put concevoir le devenir de ses cartes ou fut-il leurre par quelques belles levées gagnantes qu'il se hâta de réaliser ou encore joua-t-il sans plan ou conception de la marche de son jeu? Tant en est, qu'il subit la défaite d'une levée.

Sud ouvre les enchères de 1 sans atout; c'est une déclaration bien classique et bien permise, même si son jeu contient un doubleton en coeur. Son partenaire Nord déclare 3

sans-atout; il n'avait que 8 points en hautes cartes; mais ses 2 longues suites en mineurs valaient bien le coup. L'entame du joueur Ouest se fit du 4 de pique, Ouest n'avait donc que 4 cartes dans cette couleur: Nord joua le Valet, Est le Roi et Sud y plaça l'As. Quatre levées de carreau apparurent aux yeux du déclarant comme les trésors précieux que l'on admire dans les « Curio » installés au coin des pièces de luxe. Il les encaissa vivement et sur la quatrième levée, le Roi du mort, Sud écarta de sa main un trèfle; insignifiant, croyait-il!

Du mort, il fit jouer le Valet de trèfle qui passa au Roi du défenseur Ouest, lequel comme carte de retour joua le 10 de pique. Est joua le 5 et Sud laissa la main à Ouest qui joua de nouveau 1 pique; Sud fit écarter 1 trèfle du mort. Son destin était dès lors marqué; il prit la main avec la Dame de pique et joua 1 trèfle. Est prit la levée avec son Roi et retourna un coeur; le Roi en Ouest fit la levée et le 6 de pique provoqua la chute du contrat.

Le lecteur devrait être laissé avec la suite de ce jeu afin qu'il découvre par lui-même comment le conduire à bon port. Ces gens qui jouent 4 à 5 fois par semaine devraient découvrir dès le jeu de la première carte, 7 levées immédiates dont 2 piques, 4 carreaux et 1 coeur. Les deux levées manquantes devaient absolument s'obtenir dès le jeu de la deuxième carte, par l'établissement de la longue en trèfle. Ainsi 2 piques seraient passées aux défenseurs ainsi que l'As et le Roi de trèfle. Et le contrat se serait accompli très facilement, sans que le déclarant eût à s'étouffer en présentant si tôt avec ostentation le château fort de ses carreaux.

Pourquoi ne pas offrir un cadeau qui fait plaisir à longueur d'année?

AVEC SES 300 NUMÉROS

LE DEVOIR

est le cadeau par excellence

Il suffit de remplir et de poster le coupon ci-dessous avant le 20 décembre. Sur réception, nous ferons parvenir au destinataire une carte de souhaits en votre nom lui annonçant la bonne nouvelle.

LE DEVOIR - C.P. 6033, MONTRÉAL P.Q. H3C 3C9

TARIFS D'ABONNEMENT

3 MOIS = *21.00

6 MOIS = *33.00

12 MOIS = *60.00

A l'étranger le tarif aérien est en sus.

L'abonnement est offert par:
Nom:
Adresse:
..... code postal

L'abonnement est offert à:
Nom:
Adresse:
..... code postal

Sympathique Angèle...

par Nathalie Petrowski

Elle est plutôt bizarre, pour ne pas dire parfaitement incorrigible. Elle se présente seule sur scène, sans musiciens, sans décor, avec un mini follow spot blanc. Pas de piano à queue Steinway mais un petit piano électrique qui prend si peu de place; la modestie de l'aménagement en est presque gênant. Avec son grand sourire railleur, son rire de hyène et sa bonne humeur qui frise l'hystérie, elle chante sa liberté, sa folie, sa féminité, son féminisme et sa fantaisie.

Dans la salle, tous les petits enfants (et laissez-moi vous dire qu'ils sont nombreux), tous les grands enfants qui auraient envie tout à coup d'être petits, se laissent bercer par les comptines, les ritournelles, se laissent envahir par un irrésistible désir de régression infantile.

Angèle Arsenault est douce, confortable, elle est la mère nature de la chanson. Ronde comme une pomme, saine comme une « bar de savon », elle vous attire dans son univers maternel, vous dorlote et vous charme, puis au tournant vous tire par les oreilles. Un rappel à l'ordre, celui du gros



Angèle Arsenault, une mère nature de la chanson.

bon sens campagnard, celui du « laisse-toi aller à être toi-même ». Elle fait la folle, la sottise, la naïve, la tannante comme il n'est plus

permis de le faire sur scène, pile sur les préjugés, la bienséance et ne prends pas de détour pour dire ce qu'elle a à dire.

Et tranquillement vous vous laissez prendre au jeu, vous oubliez de soulever et de dire qu'au prix où sont les billets, elle pourrait au moins faire quelques stepettes de danse. Vous oubliez de critiquer, de trouver sa musique répétitive et enfantine, de trouver certaines chansons trop faciles et trop superficielles. Elle vous désarme pas par ce qu'elle dit mais par ce qu'elle est: quelqu'un qui croit tellement fort en ce qu'elle fait, qu'elle pourrait vous convaincre de n'importe quoi. Une volonté tenace, intense de faire ce qui lui plaît sans pour autant écraser les autres ou chercher à les manipuler. Elle vous demande si vous voulez embarquer avec elle: à vous de choisir.

Elle est sympathique à souhait mais sans être démagogue ou forcer la main. Elle donne tout ce qu'elle a, tout ce qu'elle sait. Certains apprennent avec elle, d'autres se laissent aller à écouter ce qu'ils savent déjà. C'est séduisant, savoureux, c'est tout propre et tout blanc et même si ce soir-là vous portez du noir, attendez-vous à en ressortir un peu plus blanc.

Émile Legault

Accoucheur de notre théâtre

par Andrien Grusin

Anne Caron, **Le père Émile Legault et le théâtre au Québec**, Fides, Études littéraires, 1978, 185 pages.

Dès ses années de collège, Émile Legault tâta le théâtre avec Les Laurentiens. Devenu père de Sainte-Croix, il assumera la responsabilité de la troupe du collège, celle-là même où il avait joué quelques années avant. De lui, Compagnons, le saut est immédiat. À l'époque, la ferveur tenait lieu de technique et la devise du groupe animé par le père Legault était celle des Compagnons de Notre-Dame d'Henri Ghéon: « Pour la foi par l'Art dramatique / Pour l'Arts dramatique en esprit de Foi. » Cela se passait en 1937.

Le père Legault voulait créer un répertoire mystico-poétique stylisé, capable de plaire à un public ordinaire. De 1937 à 1952, Les Compagnons monteront cent sept spectacles. Trente et un seront de la plume d'Henri Ghéon, quelques-uns repris plusieurs fois. L'auteur français et catholique influença beaucoup le père Legault. Par son entremise, l'animateur des Compagnons découvrit Coppeau et Chancelier, avec lesquels il prendra sa formation. Pendant quinze ans, Les Compagnons tenteront, avec succès, de fabriquer un théâtre de

qualité, se tailleront un public nombreux et regèreront l'art dramatique d'ici. Leur importance est capitale et leurs descendants ne se comptent plus: le TNM et le Théâtre-Club en sont les principaux.

Pendant quinze ans, Les Compagnons présenteront des spectacles oscillant entre un théâtre chrétien à caractère plus ou moins évangéliste et un théâtre de répertoire (de Sophocle à Claudel) assez traditionnel. Pendant quinze ans le père Legault prépara le terrain pour un dramaturge québécois.

Anne Caron tend à faire du père Legault « l'accoucheur du théâtre québécois »; c'est là these avancées à travers son étude. Certes l'animateur et metteur en scène se préoccupe de l'oeuvre autochtone même s'il n'en monta guère lui-même. Sans contester il la souhaita... Mais il croyait qu'il suffisait de former une équipe capable de jouer proprement pour amener des gens à se décider à écrire pour la scène. Selon son expression même: « Le Répertoire naîtra par un effet de suggestion ». Autant dire par l'effet du Saint-Esprit!

Attitude étrange (explicable sans doute à l'époque) que celle de croire que l'écrivain national ne pouvait venir que de l'extérieur, qu'un groupe de théâtre n'avait pas à en sus-



Le père Émile Legault.

venir d'autres, qu'eux-mêmes n'avaient pas à le commander, à le susciter, à l'alimenter. Comme s'ils n'en étaient pas les premiers responsables?

Survolant le théâtre des années quarante, Jean Hamelin eut une formule heureuse: « Si, avec Les Compagnons, puis avec L'Équipe, un style d'interprétation authentiquement canadien, se forgeait lui-même sa propre route, est né au théâtre et à su lui donner une marque de commerce distinctive, la dramaturgie canadienne, par contrecoup, reste encore à naître. » Le renouveau du théâtre au Canada français, Ed. du Jour, 1962.

Fait indubitable, le père Legault a regénéré l'art dramatique ici, mais il l'a fait avec le théâtre d'ailleurs. Quel paradoxe? Son apport fut néanmoins précieux, incalculable même... Et le livre d'Anne Caron nous apporte des renseignements des plus intéressants sur lui.

citer autrement, qu'il n'existait aucunement (que faisant) des cent cinquante pièces de soixante-quinze auteurs préoccupés du sentiment national du XIX^e siècle?», qu'en attendant seul le répertoire universel existait vraiment. Les Compagnons furent un véhicule à l'inéluctable « culture universelle » et au « répertoire » pour reprendre les termes de Michel Bélaïd dans *Un nouveau théâtre québécois*.

Si aujourd'hui, plusieurs directeurs de compagnies de théâtre se plaignent de l'absence et de la pauvreté de nos dramaturges et de notre théâtre, c'est peut-être en grande partie parce que à l'image du père Legault dont ils sont pour la plupart les disciples — ils ont toujours cru que le théâtre québécois leur

LA BOITE À CHOCOLATS

marche. Pour de plus amples renseignements: 873-2878.

Une médaille d'honneur a été décernée au cinéaste Marc Hébert par la Fédération québécoise de la Montagne, récemment, pour sa contribution à la diffusion de cette activité de plein-air. La cérémonie a eu lieu après la présentation en avant-première du

nouveau film de montage de Marc Hébert, *Le Pilier de Cristal* à l'occasion du congrès du dixième anniversaire de cet organisme à Vaudeville.

L'Orchestre symphonique de Montréal confirme que le *Messie* de Handel sera présenté comme prévu mardi et mercredi 19 et 20 décembre à 20 h 30 dans le décor grandiose de l'église Notre-Dame. L'OSM accompagné des choeurs de l'OSM sera dirigé par une des seules femmes chef-d'orchestre au monde, Sarah Caldwell. Les solistes seront Michèle Boucher soprano, Judith Forst

contralto, Paul Trépanier ténor et Simon Estes basse. Les billets pour le concert sont en vente aux guichets de la Place-des-Arts, et le soir du concert, à l'église Notre-Dame.

D'autre part, l'OSM profitera de sa présence à l'église Notre-Dame pour offrir aux travailleurs des environs un concert gratuit qui sera présenté mercredi 20 décembre à 12 h 30. Dirigé par son chef-assistant Uri Mayer, l'OSM présentera un programme d'environ une heure de musique et de chants de Noël. Au programme, des oeuvres, de Bach, Elgar, Mozart et Tchaikovsky.

TÉLÉVISION

CBFT
8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement: "Conditionnement physique général", "La grossesse et la condition physique"
9.15 Les Graines
9.30 Passe-partout
10.00 Une fenêtre dans ma tête
10.15 Virginie
Magazine express:
"Décoration d'intérieur" avec Madeleine Arbour. "La chaîne haute fidélité" avec Pierre Charest, électronique.
"Les trouvailles de Clémence"
11.30 Harold Lloyd
12.00 Vers l'avenir
12.30 Les coqueluches
13.30 Le téléjournal
13.35 Femme d'aujourd'hui
"Le salon des métiers d'art" — "Comment chauffer sa maison au soleil"
14.30 D'amour et d'amour fraîche
De Jouquer l'Invité: Mmes G. Villeneuve et G. Desmeules et MM. J. Girard et C. Filion
15.30 Au jardin de Pierrot
15.45 Les Chibouas
16.00 Bobino
17.00 Le Gutenberg
18.00 L'heure de pointe
Les arts visuels avec J.L. Robillard et les disques, avec Benoît L. Herbière
18.00 Ce soir
Nouvelles du sport
19.00 Les cirques du monde
20.00 Terre humaine
Téléroman de Mia Ridder-Morriset
21.00 Papa, cher papa
21.30 Télé-sélection
"Angousses: camouflagé" (Britannique)
Drame réalisé par D. Vance, avec A. Cronin
22.30 Téléjournal
23.30 Nouvelles du sport
23.50 Aux frontières du connu
Un pays, un front, une manière
"La pêche"
24.30 Les brigades du tigre
Drame policier réalisé par Victor Vicas
1.20 Le téléjournal

RADIO-QUÉBEC
18.30 Les olympiens: "Les sports équestres: le concours complet"
19.30 La famille Adams
20.00 Le monde en guerre "En rouie". Dans cet épisode, les États-Unis entrent en guerre sur les ordres du président Roosevelt.
21.00 Les débats de l'assemblée nationale

CBMT
9.30 A thought for today
9.45 CBC Good Morning
9.55 The Friendly Giant
10.30 The Goodies
11.00 Sesame Street
12.01 Coronation Street
12.30 Search for Tomorrow
13.00 The Dick Van Dyke Show
13.04 The Bob McLean Show
14.00 The edge of night
14.30 Canadian authors
15.00 Take 30
15.30 Celebrity coup
16.00 Charlie Chaplin
16.30 For kids only — catch up
17.00 The Goodies
17.30 All in the family
18.00 The City at Six
18.30 The Mary Tyler Moore Show
19.00 The Tonight Show
20.00 A Charlie Brown Christmas
20.30 SuperSpecial: "Once upon an evening with Shari Lewis"
21.30 Newsnight
22.00 Newsmagazine
22.30 Man alive
23.00 The National
23.30 The City Tonight
24.30 Canada after dark
24.45 Lord Peter Wimsey

CFTM
7.45 Horaire CFTM-TV
7.50 Un emploi vous attend
7.55 Les sports au 10
8.00 Les p'tits bonshommes
8.15 Fanfan Dédé
8.30 Les p'tits bonshommes
8.40 A la bonne heure
9.40 Bonjour madame
"La consommation" avec Mme Niquette Delage. "Arts et métiers" avec Mme Lise Tibault.
11.15 Saturnin le petit canard
11.30 Les p'tits bonshommes
11.45 Les Satellites
12.00 Les p'tits bonshommes
12.15 Mid-nouvelles
12.30 A vous de jouer
13.00 Personnalité
13.30 Cine-Quiz
"Maruzella" (Italie 1956) Drame réalisé par L. Capuano, avec M. Allasio, M. Serali
15.30 Services à la communauté
16.00 Le monde de monsieur Tranquille
16.30 Les tannants
17.30 Parle, parle, jase, jase
18.30 Le dix vous informe
19.00 Dominique
19.30 Le clan Beaulieu
20.00 L'homme de \$6,000,000
21.00 Ciné-choix
"Révillon en famille" (Américain 1972) Drame réalisé par J.L. Moxey, avec S. Field, F. Haworth, J. Harris, E. Parker

SUR SCÈNE

AUDITORIUM MAXWELL CUMMINGS, Musée des Beaux-Arts (285-1800) — Le Théâtre de l'Avant-Pays présente: "Une histoire de marionnettes" du mar. au ven. 10 h 00 et 13 h 00
CAFE DE LA PLACE, Place des Arts — "Mrs. Bertoli Brecht", spectacle musical et dramatique d'après Bertoli Brecht. Tous les soirs 20 h 30, 21 h 30. Relâche dimanche
CAFE DU PORT, 306 Berri (845-8765) — Relâche
CENTAUR, 453 St-François-Xavier (288-1229) — Relâche
CENTRE D'ESSAI CONVENTUM, 1237 Sanguinet (284-9332) — L'ensemble Sanguinet, 20 h 30
EL CASINO, 316 ouest, Ste-Catherine (866-8228) — Southside Johnny and the Ashby Jukes, 21 h 30 et 23 h 30
LA CHACUNNE, 338 est, Ontario (843-8620) — Relâche
LA GRANDE PASSE, 411 est, Ontario (844-6284) — Relâche
PATRIOTE, 1474 est, Ste-Catherine (523-1131) — "Tatouage" spectacle à sketches comiques, du mercredi au samedi, 21 h 00. Sam. 20 h 00
PATRIOTE EN HAUT, — "Pour vos parents et amis", création collective mise en scène par Yvan Ponton. Du mercredi au dimanche 20 h 00
PLAYBOY DOWN, 1000 ouest, Ste-Jacques (866-4848) — "L'été des Magas" tous les soirs en français 21 h 30 et en anglais 20 h 15. Mar.-jeu. 12 h 15. Mer. ven. 14 h 15. Sam. 14 h 15, 16 h 30 et 18 h 00, 19 h 30. Relâche lundi
SALLE DE CONCERT POLLACK, 585 ouest, Sherbrooke (392-8224) — Relâche
SALLE WILFRID PELLETIER, Place des Arts (842-2112) — Relâche
THEATRE D'AUDOUERD'HUI, 1297 Papineau (523-1211) — Relâche
THEATRE DENISE PELLETIER, 4353 est, Ste-Catherine (253-8974) — Salle Denise Pelletier
THEATRE DENISE PELLETIER, Salle Fred Barry — "Le Théâtre sans fil présente: "Contes de la tente des vapeurs". Tous les soirs 20 h 30. Relâche dimanche et lundi
THEATRE EXPERIMENTAL - DE MONTREAL, 220 est, Notre-Dame (878-1386) — "La ligne nationale d'improvisation", collectif. Lun. 21 h 00. Ven. 24 h 00
THEATRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Relâche
THEATRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-0563) — "Le dindon" de Georges Feydeau. Sam. 20 h 00. Sam. 17 h 00, 21 h 00. Dim. 19 h 00. Relâche lundi
THEATRE PORT-ROYAL, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Sam. dim.
THEATRE DE QUATSOUS, 100 Avenue des Pins (845-7278) — "La cruche" de Guy Fossy. Tous les soirs 20 h 00. Relâche lundi
THEATRE DE QUATSOUS, 404 Saouls — "Les Bédouins" de Jacques Prevert. Lun. 21 h 00. Jeu. ven. 21 h 30
THEATRE DU RIDEAU-VERT, 664 St-Denis (844-1793) — Relâche
UNIVERSITE DE MONTREAL, Faculté de musique, 2375 Côte Ste-Catherine — Salle 1020. Relâche
GRAND THEATRE, 269 est, St-Cyrille (844-1793) — "Le mystère du triangle des Bermudes". 21 h 00. Dim. 19 h 30. Lun. mar. 19 h 30. Relâche lundi
CENTRE NATIONAL DES ARTS, Ottawa (413-996-5051) — Opera — Les grandes voix de l'Opéra de Paris. Sam. dim. 14 h 30, 19 h 30. Lun. mar. 19 h 30
CENTRE NATIONAL DES ARTS, Théâtre — "Mémoires" de John Murrell, 20 h 00. Matinée sam. 14 h 00. Relâche dimanche

CINÉMA

ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "Rolie Daxon night nurse" 13 h 20, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20
ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (931-3313) — "Paradise Alley" 19 h 15, 21 h 15
AVENTURE, 1284 Avenue Green Westmount (337-2747) — "Who is killing the great chefs of Europe" 19 h 00, 21 h 00
BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "A coming of angels" 12 h 30, 14 h 30, 17 h 40, 20 h 30 "Odyssey" 13 h 20, 16 h 10, 19 h 00, 21 h 50
BERLI, 1290 St-Denis (288-2115) — "Operation dragon" 14 h 40, 16 h 10, 21 h 45
BIJOU, 5030 Papineau (526-9131) — "Georgina la nonne perverse" 12 h 30, 19 h 35, "Voyez plaisir mesdames" 14 h 10, 19 h 35, "Le rallye des joyeuses" 15 h 50, 21 h 15
BONAVENTURE I, Place Bonaventure (861-7725) — "Wild geese" 18 h 15, 20 h 45
BONAVENTURE II, Champ St-Jacques (211-0000) — "The Goodies"
BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 boul. Taschereau (465-5906) "Operation dragon" 18 h 00, 21 h 50
BROSSARD II, "The main de fer" 19 h 55
OMEGA II, "Sontate d'automne" 19 h 30, 21 h 30
BROSSARD III, "Les plances avant, les filles après" 19 h 20, "Les dents de la mer" (2e partie) 21 h 20
CARREFOUR, 318 ouest, Ste-Catherine (866-8057) — "L'empire du grain" 17 h 30, 21 h 30
CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "Les dents de la mer" (2e partie) 14 h 05, 17 h 55, 21 h 45, "Les plances avant, les filles après" 12 h 25, 16 h 10, 20 h 00
CHAMPLAIN II, "Nos plus belles années" 13 h 35, 17 h 25, 21 h 15 et "Le cercle noir" 15 h 40, 19 h 25
CHATEAU I, 8556 St-Denis (271-1103) — "Mystère du triangle des Bermudes" 14 h 10, 17 h 45, 21 h 15 et "Dimanche de la violence" 12 h 30, 16 h 00, 19 h 30
CHATEAU II, "Fool play" 18 h 50, 17 h 00, 21 h 20
CHATEAU III, "Fool play" 18 h 50, 21 h 20
"Les cultes" 15 h 30, 19 h 50 "Des secrétaires" 14 h 05, 18 h 25
CINEMA DE PARIS, 896 Ste-Catherine O. (861-2966) — "Gonesh in concert" 12 h 00, 15 h 15, 17 h 35, 20 h 00, 22 h 15 "Roi-Roger et Paces" 14 h 00, 16 h 20, 18 h 40, 21 h 00
CINEMA DE QUARTIER, 1237 Sanguinet (284-9332) — Relâche
CINEMA 7E ART, 2160 est, Bélanger (72-0302) — "1900" 18 h 30
CINEMATHEQUE QUEBECOISE, 1700 St-Denis (844-8734) — Relâche
LACTE I, 3575 Avenue de Parc (844-2829) — "Death on the Nile" 18 h 30, 21 h 00
LACTE II, "Le rendez-vous du Pink Panther" 19 h 25, 21 h 20
LACTE III, "Fool Play" 18 h 50, 21 h 00
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. de Massonville (878-4349) — "Alfredo, Alfredo" (de Pietro Germi) 1972; 20 h 00
CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7765) — "Oliver's story" 19 h 00, 21 h 00
COMPLEXE DESJARDINS IV, "Nouveau monde" Desjardins (288-3141) — "Pourquoi pas?" 12 h 30, 14 h 20, 16 h 10, 18 h 00, 19 h 30, 21 h 00
COMPLEXE DESJARDINS II, "La belle commédienne" 12 h 30, 14 h 15, 16 h 05, 17 h 55, 19 h 45, 21 h 25
COMPLEXE DESJARDINS III, "Une femme libre" 12 h 15, 14 h 30, 16 h 45, 19 h 00, 21 h 15
COMPLEXE DESJARDINS I, "Compagnie Desjardins" 13 h 00, 14 h 40, 16 h 20, 18 h 00, 19 h 40, 21 h 20
COTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (775-5238) — "Rolie Daxon night nurse" 17 h 10, 19 h 00, 21 h 00
COTE-DES-NEIGES, "Big Fix" 17 h 10, 19 h 30, 21 h 10
CREMAZIE, 8610 St-Denis (308-4210) — "Jemima" de la série "Les plances avant, les filles après" 19 h 20, 21 h 20
DAUPHIN I, 2386 est, Deauville (721-6000) — "Sontate d'automne" 19 h 30, 21 h 30
DAUPHIN II, "Cher Théo" et "L'âge de la machine" 20 h 00, 21 h 30
DORVAL I, 260 Dorval 631-8506 — "Where does it hurt" 19 h 00, 21 h 00
DORVAL II, "Maggie" 19 h 00, 21 h 00
DORVAL III, "Comes a horseman" 19 h 00, 21 h 00
DECARIE SQUARE I, Centre Décarie Square, 6853 (Clarendon) (341-3190) — "Midnight Express" 19 h 15, 21 h 30
DECARIE SQUARE II, — "Wild geese" 18 h 45, 21 h 10
ELYSEE I, St-Milton (842-6053) — "Iphigénie" 19 h 15, 21 h 30
ELYSEE II, — "Robert et Robert" 19 h 15, 21 h 30
GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park (691-6128) — "Le mystère du triangle des Bermudes" 20 h 55, "Les impitoyables" 19 h 05
GREENFIELD II, "Quelle chaleur" 19 h 00 et "Lulu" 20 h 10
GREENFIELD III, "Who is killing the great chefs of Europe" 19 h 00, 21 h 00
GUN, 1435 Guy (931-2912) — "A coming of angels" 12 h 00, 14 h 40, 17 h 20, 20 h 05 et "The big snatch" 13 h 10, 15 h 35, 18 h 35, 21 h 20
JEAN-TALON, 4255 est, Jean-Talon (725-7000) — "Le dernier romantique" 18 h 30, 22 h 00
LAVALE I, 1600 Le Carrefour, Chomedey (688-7776) — "Le mystère du triangle des Bermudes" 21 h 20, "Dimanche de la violence" 19 h 25
LAVALE II, "Qui vient être une femme" 13 h 30
LAVALE III, "L'empire du grain" 19 h 30
LAVALE IV, "Servante et maîtresse" 18 h 15 et "Réveries erotiques" 20 h 00
LAVALE V, "Logique violence" 18 h 25 et "Les mots de la violence" 20 h 05

THÉÂTRE PEPPERONI
COMEDIA DELL'ARTE
1257 SANGUINET, réservations: 284-0352
du 20 décembre au 7 janvier, à 20-30 h, relâche les 24, 25 et 1er.

L'ÂGE DE LA MACHINNE DE GILLES CARLE
GAGNANT DE 6 GRANDS PRIX AU FESTIVAL CANADIEN
CHER THÉO DE JEAN BEAUDIN
RÉALISATEUR DE J. A. MARTIN, PHOTOGRAPHE PRIMÉ À CANNES
RÉUNIS DANS UN PROGRAMME CONJOINT METTANT NOTAMMENT EN VEDETTE WILLIE LAMOTHE
Office national du film du Canada / National Film Board of Canada
le DAUPHIN / Salle M. Levesque / Sem.: 8.00 - 9.30 / Sam.-Dim.: 1.15 - 3.00 - 4.45 / 6.15 - 8.00 - 9.30

Ballets Canadiens
Casse-noisette
Nault/Tchaikovsky
Billets: \$11, \$9, \$7, \$5
22, 23, 26, 27, 28, 29
30 décembre, 20 h 30
24 et 26 décembre, 14 h 30
Etudiants et Troisième âge (65 ans et plus): Parterre, Corbeille \$5.50
Les détenteurs de billets d'étudiants et du Troisième âge devront s'identifier lors des spectacles.
Charges-Visa, Master Charge 487-2200 (lundi au vendredi)
SALLE WILFRID-PELLETIER PLACE DES ARTS
Il faut quelque un de vos rêves (spécial pour tous) très spéciale!

Oliver's Story
POUR TOUS
LOEWS 5
954 STE-CATHERINE O. 861-7437 / PEEL
CLAREMONT / FAIRVIEW 2
5038 SHERBROOKE O. 486-7395 / TRANS CAN 5-33 / 657-8095
LOEWS: 12.30, 2.20, 4.10, 6.00, 7.50, 9.40, CLAREMONT & FAIRVIEW: SAMAINNE 7.00 & 9.00

SONATE D'AUTOMNE
INGMAR BERGMAN / LIV ULLMANN / INGRID BERGMAN
le DAUPHIN 1 / BROSSARD 2 / SEM.: 7.30 - 9.30 / SAM.-DIM.: 1.30 - 3.30 / 5.30 - 7.30 - 9.30

IPHIGÉNIE
IRENE PAPAS / MICHAEL CACOVANNIS
ROBERT et ROBERT
CHARLES DENNER / JACQUES VILLERIE / JEAN-CLAUDE BRIALY

LE FILM DU SIECLE!
1900
DOMINIQUE SANDA / ROBERT DE NIRO
Un film de BERNARDO BERTOLUCCI
Semaine 6.35 / Cinéma 7 / 922 0302 / 3180 rue BELANGER

JULIA
"Le plus beau film de Fred Zinneman."
JANE FONDA / VANESSA REDGRAVE / JASON ROBARDS / HAL HOLBROOK
12:45 - 2:50 - 4:55 / 7:05 - 9:10 / st-denis 3 / 1590 RUE ST-DENIS / 845-3222

Fernand aime Louis, Fernand aime Alexa
Alexa aime Fernand, Alexa aime Louis
Louis aime Alexa, Louis aime Fernand
pourquoi pas!
SAMIE FREY • CHRISTINE MURILLO • MARIO GONZALEZ • NICOLE JAMET
desjardins 1 / 288 3141 / 12:30 - 2:20 - 4:10 / 6:00 - 7:50 - 9:40

Une comédie drôlement sympathique la Belle Emmerdeuse
ROGER COGRO / ELISABETH HUPPERT
desjardins 2 / le paradis 2 / Plus 2e film au PARADIS 2 / BASILAIRE 1 / 288 3141 / 875 RUE HOCHELAGA 354 370

JILL CLAYBURGH
PRIX D'INTERPRÉTATION FEMININE
CANNES 78
desjardins 3 / 788 3111 / 12:15 - 2:30 / 4:45 - 7:00 - 9:15

neuf mois
V.O. S.T.F.
desjardins 4 / BASILAIRE 1 / 288 3141 / 1:00 - 2:40 - 4:20 / 6:00 - 7:40 - 9:20

Normalisation Chine-USA

Des félicitations aux récriminations

(D'après AFP, Reuter et AP) — L'annonce de l'établissement de relations diplomatiques complètes entre les États-Unis et la Chine a suscité à travers le monde des réactions généralement favorables, sauf à Taiwan, où la déception a été très vive, à Moscou, où le mécontentement s'est cependant exprimé jusqu'ici en termes relativement prudents, et dans les milieux conservateurs américains, qui dénoncent la « trahison » des USA à l'égard de Taiwan.

— que signale d'ailleurs l'Agence Chine Nouvelle — où des manifestations anti-américaines ont eu lieu samedi et hier, au cours desquelles un jeune Américain a été blessé.

Dimanche, les journaux de Taiwan étaient submergés par des publicités payantes, exprimant leur soutien au gouvernement de M. Chiang. Mécontentement également des Formosans, immigrés aux États-Unis, qui estiment que les États-Unis ont trahi les promesses faites il y a 30 ans à Taiwan.

Le président de Taiwan Chiang Ching Kuo a réaffirmé samedi sa détermination de ne « pas négocier avec les chinois communistes » après l'annonce de l'établissement des relations diplomatiques entre la Chine et les États-Unis.

Dans un discours télévisé à la nation, le président a déclaré « je fais appel à vous tous pour que vous soyez en alerte contre toute tentative de conspiration visant à introduire la subversion à Taiwan ». Il a également appelé à l'unité et au soutien du gouvernement pour « assurer le bien-être social, la sécurité et l'avenir du pays ».



Selon certaines rumeurs, M. Leonard Woodcock pourrait devenir le premier ambassadeur des États-Unis en Chine. (Photolaser AP)

serait une démarche hasardeuse qui pourrait s'avérer dangereuse pour le monde entier et pour ceux qui l'ont entreprise mais, écrit le journal. « Pour certaines honnêtes gens, la cupidité a remplacé le bon sens ».

Déclarant que chaque partenaire de l'alliance triangulaire essayait d'utiliser les autres pour servir ses propres intérêts à court terme, le journal considère que le jeu le plus dangereux était celui qui jouaient « certains milieux des États-Unis » qui essayaient d'utiliser la Chine comme moyen de pression contre l'Union soviétique.

Le journal fait état d'informations publiées aux États-Unis selon lesquelles M. Zbigniew Brzezinski, conseiller du président Carter en matière de défense nationale, avait salué le conflit khméro-vietnamien comme un affrontement par personnes interposées entre Moscou et Pékin.

« Les trois quarts du territoire de l'Union soviétique se trouvent en Asie, tout naturellement, notre peuple s'intéresse au renforcement de la paix dans la région », écrit le journal.

Pour l'ancien président des États-Unis, M. Gerald Ford, ainsi que pour le secrétaire général des Nations unies, M. Kurt Waldheim, la normalisation Chine-USA « est à la fois positif et important ».

Le gouvernement d'Allemagne fédérale considère qu'il s'agit « d'un pas important sur la voie de la normalisation des relations internationales ».



L'annonce de l'établissement de relations diplomatiques avec les États-Unis a été accueillie avec enthousiasme à Pékin. Dans les rues de Pékin, des haut-parleurs diffusaient la nouvelle, affichée également sur les murs, à côté des dadzibaos. Ci-dessus, des Pékinois s'arrachent les exemplaires du «Quotidien du Peuple» qui avaient imprimé la nouvelle en lettres rouges. Un million d'exemplaires supplémentaires avaient été tirés pour l'occasion.

La chronologie des pourparlers

PEKIN (d'après AFP) — Grand absent de la conférence de presse historique du président Hua Kuo-Feng samedi, le vice-premier ministre Teng Hsiao-Ping a été le maître d'œuvre de la normalisation sino-américaine dans une négociation « au finish ».



M. Chiang Ching Kuo, président du Taiwan. (Photolaser AP)

Son rôle majeur a été révélé hier à Pékin par le chef du bureau de liaison américain, M. Leonard Woodcock, dans une conférence de presse en présence des journalistes étrangers et des grands « témoins » de la presse chinoise.

Le 13 décembre a vu le « tournant » des négociations, au cours d'une rencontre entre M. Teng Hsiao-Ping et M. Woodcock. Trois rencontres ultérieures ont permis de fixer les derniers détails, a encore précisé M. Woodcock.

Voici les étapes principales de ces négociations-marathon, rapportées par M. Woodcock:

- août 1977: la visite du secrétaire d'Etat Cyrus Vance à Pékin, venu « recréer l'atmosphère des années 1972-73 » entre la Chine et les États-Unis, « a été un succès », a déclaré M. Woodcock, qui a ensuite rappelé la déception américaine devant les déclarations ultérieures de M. Teng Hsiao-Ping, jugeant cette visite « comme un recul ».
- Le chef du bureau de liaison américain a ajouté que M. Teng Hsiao-Ping avait fait ces déclarations à la suite de spéculations sur une « souplesse » des positions chinoises.

- 28 septembre 1977, aux Nations unies: le ministre chinois des Affaires étrangères, M. Huang Hua, et M. Vance tombent d'accord pour que les négociations se tiennent à Pékin.
- mai 1978: la visite du conseiller du président Carter à la sécurité nationale, M. Zbigniew Brzezinski, marque une « impulsion substantielle » vers la normalisation. Des « efforts plus sérieux » sont entrepris à la mi-juillet.
- 19 septembre 1978: le président Carter « énonce clairement » les conditions américaines au chef du bureau de liaison chinois à Washington, M. Chai Tse-Min.
- 3 octobre 1978: nouvelle rencontre Vance/Huang Hua aux Nations unies, à la suite de quoi M. Carter, Vance, Brzezinski et Woodcock décident de proposer la date du 1er janvier 1979 pour la normalisation. « Comme cette date se rapprochait, les deux côtés ont redoublé leurs efforts », a ajouté M. Woodcock.

- Vinrent ensuite, du 13 au 15 décembre, les quatre rencontres avec M. Teng Hsiao-Ping et la conclusion des négociations. M. Woodcock, a-t-on appris d'autre part, a travaillé toute la nuit du vendredi au samedi avant l'annonce officielle de la normalisation.
- Les États-Unis ont informé leurs alliés et l'Union

soviétique durant les 24 heures ayant précédé l'annonce de la nouvelle, a encore indiqué le chef du bureau de liaison américain.

La « diplomatie du ping pong » avait annoncé au monde, en avril 1971, que Washington et Pékin s'engageaient dans la voie de la détente et entendaient mettre fin à l'hostilité qui régnait depuis 1949 entre les deux pays. Voici les principales étapes du rapprochement:

- 13/14 avril 1971: levée partielle de l'embargo commercial par le président Richard Nixon et séjour en Chine d'une équipe de pongistes américains.
- 9 juillet 1971: voyage secret à Pékin de Henry Kissinger, alors conseiller de M. Nixon.
- 21-28 février 1972: R. Nixon en Chine où il rencontre le président Mao et signe le « communiqué de Changhaï ». Les États-Unis reconnaissent que Taiwan fait partie de la Chine.
- 19 juin 1972: visite de Kissinger en Chine.
- 15 février 1973: nouveau séjour de Kissinger à Pékin.
- 22 février 1973: décision de créer des « bureaux de liaison » dans les capitales des deux pays.
- 25 novembre 1974: Kissinger prépare à Pékin une visite du président Ford.
- 15 décembre 1975: le président Ford en Chine. Aucun accord ni communiqué commun. On se borne à réaffirmer le communiqué de Changhaï.
- 20-28 février 1976: visite de l'ancien président Richard Nixon.
- 6 octobre 1976: débat télévisé Ford-Carter en vue des élections présidentielles, où chaque candidat s'engage à rechercher une normalisation des relations, tout en affirmant le soutien américain à Taiwan.
- 22 mai 1977: le président Carter affirme que « la Chine est la clé de la paix mondiale ».
- 30 juin 1977: Carter exprime dans une conférence de presse l'espoir de parvenir à un accord avec la République populaire de Chine et à des relations diplomatiques complètes.
- 22-25 août 1977: visite du secrétaire d'Etat Cyrus Vance.

Satisfaction à Pékin, le « Quotidien du Peuple » écrit que la normalisation avec les États-Unis a rendu la situation de la Chine « plus favorable ». L'éditorialiste souligne notamment que l'hégémonisme « grand et petit, global ou régional » produira « une influence salutaire sur le développement de la situation mondiale ».

« L'Etoile rouge », quotidien de l'armée soviétique, a dénoncé violemment hier l'idée de la création d'un bloc politico-militaire américano-sino-japonais, pour laquelle « de la publicité » serait « faite ouvertement aux États-Unis ».

Au lendemain de l'annonce de l'établissement de relations diplomatiques complètes entre Pékin et Washington, « L'Etoile rouge » écrit notamment: « on prévoit d'organiser ce « triangle » sur la base des traités nippo-américains « de sécurité », du traité de paix et d'amitié sino-japonais et du traité projeté avec la même fausse étiquette entre la Chine et les États-Unis ».

Comparant les partisans américains d'une telle « triple alliance » avec Hitler qui s'était déclaré « prêt à s'allier avec le diable », le journal

Le début d'une nouvelle ère en Chine

PEKIN (AFP) — La normalisation des relations sino-américaines, événement historique qui aura attendu 29 ans pour se réaliser, apparaît comme le couronnement des victoires diplomatiques remportées par la Chine sur l'URSS en 1978 malgré une grande ambiguïté sur la question clé de Taiwan.

Le président Hua Kuo-Feng, en annonçant solennellement cette décision au cours de la première conférence de presse jamais tenue par un chef du PC chinois depuis la fondation de la République en 1949, situe l'importance de l'événement pour la Chine. Il dépasse encore en portée le traité de paix et d'amitié sino-japonais signé en août dernier, estiment les observateurs à Pékin.

Cette normalisation donne en effet le feu vert général, sans restriction, au développement de toute la coopération entre les deux pays. Pékin était impatient de nouer ces relations qui replacent la Chine dans le grand circuit des relations internationales. Le gouvernement chinois pourra désormais faire connaître directement sa position au leader mondial qui est l'opposant principal de l'« ennemi numéro un » de la Chine, l'URSS.

En réponse à une question sur une nouvelle dégradation des relations sino-soviétiques à la suite de cette normalisation, le président Hua Kuo-Feng a bien souligné qu'elle n'était dirigée « contre personne » et qu'on ne peut parler « d'alliance ou d'axe » Pékin-Washington.

Cependant, relèvent les observateurs, il a bien précisé dans la même réponse que la normalisation contribuera à la lutte en Asie et dans le monde contre la petite et la grande hégémonie, la globale ou la régionale. Alors que « l'hégémonisme » est un terme qui a été presque toujours lié par Pékin à l'URSS, on peut établir immédiatement un parallèle entre cette déclaration du numéro un chinois et les précédentes attaques chinoises contre l'hégémonie « globale » à l'échelle terrestre de l'URSS et

celle « régionale » en Asie du Sud-Est de son allié le Vietnam avec lequel la Chine a un différend.

Cette normalisation, concrétisée par un échange d'ambassadeurs, pour formel qu'il soit, permettra à la Chine d'accélérer considérablement ses échanges commerciaux avec les États-Unis. La Chine sous-développée a choisi en 1978 de prendre des raccourcis pour décoller économiquement.

La Chine compte réaliser les « quatre modernisations », agriculture, industrie, sciences et défense nationale, grâce à la technologie d'un pays économiquement hyper-développé. Demain, aux côtés du Japon, pronostiquent tous les experts, ce sont les États-Unis qui seront les seconds partenaires commerciaux de la Chine, avant la RFA et les autres partenaires européens.

Reste une grande inconnue: Taiwan. On peut prédire sans se tromper que cette question sera l'une des épines dans le pied du futur ambassadeur de la Maison-Blanche à Pékin.

La Chine n'a pas fait de concession majeure aux États-Unis à propos de Taiwan mais le président Hua a renchéri, déclarant que dans les relations américaines commerciales non officielles maintenues avec les nationalistes, la Chine n'était « absolument pas d'accord » avec la poursuite de vente d'armes défensives par les États-Unis à Taipei et que ces ventes seraient « nuisibles au règlement pacifique de la question de Taiwan ».

Il est encore impossible de dire si l'expression « règlement pacifique » employée par le président Hua concerne un engagement de la Chine à régler pacifiquement le problème ou si le président Hua souligne au contraire que l'attitude américaine sur la vente d'armes empêchera ce règlement « pacifique ». La prestation chinoise à ce sujet était de toute façon inévitable.

On relève enfin que Pékin a obtenu des États-Unis l'acceptation des trois conditions préalables à

une normalisation — rupture diplomatique avec Taiwan, rupture du traité de défense et retrait des troupes et qualification de la réunification de Taiwan à la Chine de « une question intérieure chinoise ».

Malgré l'incertitude pesant théoriquement sur le sort de l'île et ses 17 millions d'habitants, personne parmi les experts des questions chinoises ne prend au sérieux l'existence d'une menace de réunification par la force armée de Taiwan à la Chine.

La « libération de la province sacrée » malgré les déclarations répétées du gouvernement chinois, n'est pas pour demain, car la Chine n'en a pas les moyens militaires. Elle est dotée d'une défense nationale déshéritée et son objectif premier est de renforcer la défense de son territoire et plus encore de sortir du sous-développement, un dessein qui serait ruiné par tout effort de guerre.

Par ailleurs, le mouvement pour les droits de l'homme en Chine « éclatera comme une bombe » en avril prochain à Pékin, déclare une lettre ouverte au président Carter et à son conseiller Zbigniew Brzezinski, quelques heures après l'annonce de la normalisation sino-américaine.

Cette lettre anonyme en quatre feuillets a été apposée samedi après-midi au « mur démocratique » de Hsi Tan, à côté d'une édition spéciale du « Quotidien du Peuple » annonçant la normalisation.

S'adressant aux « deux hommes qui ont eu une influence très positive sur le mouvement en faveur des droits de l'homme dans le monde », l'auteur les appelle à prendre la parole pour le respect de ces droits en Chine. Une précédente supplique à Carter avait été affichée, il y a une semaine, au même endroit sur le même sujet.

L'affiche estime en particulier que « le plus grave est que la sécurité individuelle n'est pas garantie (...) Alors ne parlons pas du droit à la parole dans la littérature et les arts ».

Les liqueurs du Frère Jacques

Liqueur de Café 208-B 710 ml 7.35	Matines Triple Orange au Cognac 209-I 710 ml 11.25	Crème de Menthe blanche 208-C 710 ml 6.90	Crème de Menthe verte 208-D 710 ml 6.90	Don Ricardo liqueur au rhum et coco 210-A 710 ml 8.30
---	---	--	--	--



Les Distilleries Dumont Ltée, Rougemont.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

L'ÉTOILE DES PHOTOCOPIEURS "MITA"
Le choix des graphistes! La copie est plus claire que l'original et coûte 04¢ Une des plus pratiques!
VENTE - LOCATION - LOCATION
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
7035 av. du Parc, MH
270-1141
Stationnement
Ouvert samedi de 9 à 12

Brevets d'invention MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic ET ASSOCIÉS
1514, avenue McGregor
Montréal H3G 1K5 934-0272

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien industriel - commercial résidentiel
Plus de 30 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA